

Les Cahiers du Pays de Guérande

N° 45
année
2005/2006

Géographie du pays de Guérande

Actualités du patrimoine

Études et documents sur le pays de Guérande



SOCIÉTÉ DES AMIS DE GUÉRANDE

Fondée en 1928

Siège social, secrétariat et bibliothèque : 2, rue Jean-Baptiste Legeay, Guérande
Permanence à cette adresse le jeudi de 15 h à 17 h, et le samedi de 9 h 30 à 12 h
Adresse postale : B.P. 5337 44353 Guérande cedex
Tél. 02 40 42 96 52 (Musée)

Anciens présidents

Edmond BERTHO, fondateur (1928-1938) - Émile POURIEUX (1938-1939) - Georges TATTEVIN (1946-1962) - André ROUSSEAU (1962-1980) - Pierre de LA CONDOMINE (1980-1992) - Henry de BODARD (1992-2001) - Pierre CABANAS (2001-2003).

Bureau

Présidents d'honneur : Jean-Pierre DHONNEUR, maire de Guérande ; abbé Bernard JOZAN, curé de la collégiale Saint-Aubin de Guérande ; Pierre de LA CONDOMINE, ancien président ; Henry de BODARD, ancien président
Pierre CABANAS, ancien président.
Président : Nicolas CLAEYSSENS
Vice-Présidents : Josick LANCEN
Secrétaire : Yves GUIHÉNEUF
Trésorier : Guy PAYRAUDEAU - Trésorier adjoint : Alain PESCHARD

La Société des Amis de Guérande a pour objet de contribuer à la sauvegarde et à une meilleure connaissance du patrimoine historique et artistique de la ville et du pays de Guérande.

Elle édite *Les Cahiers du Pays de Guérande*, créés sous leur forme actuelle en 1968 par Pierre de LA CONDOMINE. Elle a installé, en 1992-1993, une bibliothèque, réservée à ses membres, de près de huit mille volumes (histoire, archéologie, architecture, régionalisme principalement).

Elle organise conférences et excursions. Ses prix récompensent les restaurations de maisons anciennes ainsi que les ouvrages régionaux.

Les adhésions sont reçues au secrétariat.

Cotisations 2006 :
- individuelle : 25 euros
- couple : 30 euros.

Avis aux auteurs

Les manuscrits doivent être adressés, avant le 1^{er} mai, à Alain Gallucé, 5, avenue de Dixmude, 44500 La Baule, qui en accusera réception. Les manuscrits non retenus pourront être retirés au siège de la Société. Les études paraissent sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. La reproduction de tout ou partie des articles parus dans les Cahiers ne peut être faite sans autorisation de la Société des Amis de Guérande.

Les Cahiers du Pays de Guérande

n° 45 - année 2005-2006
Société des Amis de Guérande, éditeur

Directeur de publication : Nicolas CLAEYSSENS

Comité de rédaction : Alain GALLUCÉ, Gildas BURON, Michaële SIMONNIN, Josick LANCEN, Odette LE GUEN.

Éditorial



Comme vous pouvez le constater à l'examen de ce numéro des *Cahiers du Pays de Guérande*, notre numéro 45 porte le millésime 2005-2006 pour coller davantage à l'actualité culturelle et patrimoniale de nos activités.

Nous en avons allégé le poids pour des raisons d'économie d'affranchissement. En général, les *Cahiers* sont très bien accueillis. Certains de nos lecteurs souhaitent une évolution.

En traitant de sujets concrets, le présent numéro amorce donc une mutation. Après une période de sécheresse prolongée, nous donnons au lecteur l'occasion de découvrir ce qui se cache derrière la notion de "bassin versant" appliquée au territoire guérandais. Une importante étude sur les marais salants démontre, s'il en est besoin, la complexité des activités, la fragilité des résultats économiques et l'importance de la préservation de ce milieu. On lira également un portrait de Marie-Antoine de La Perrière, concepteur et constructeur de la voie ferrée entre Saint-Nazaire et Le Croisic. Le petit séminaire de Guérande et ses élèves renaissent dans les mémoires

grâce à l'article de Fañch Postic évoquant la scolarité de Théodore Hersart de la Villemarqué et de son frère entre 1828 et 1829. Enfin, le témoignage de Joël Yviquel, agriculteur de la presqu'île, nous rappelle le métier de la terre, ses méthodes de travail, ses contingences administratives et conjoncturelles.


Nous allons poursuivre notre action dans les années à venir pour atteindre le but évoqué ci-dessus.

Bonne lecture,

Nicolas CLAEYSSENS

Spatiale blanche. |





Géographie du pays de Guérande

André Olivaux


*Les marais salants de la presqu'île guérandaise :
de l'hydro-système à l'anthropo-système*

Céline Chadenas

*Des oiseaux et des hommes : biogéographie salicole
dans les marais guérandais*

Cédric Lomakine

*Connaître les bassins versants de la presqu'île
guérandaise pour faire face à la pollution*



LES MARAIS SALÉS DE LA PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE : DE L'HYDRO-SYSTÈME À L'ANTHROPO-SYSTÈME

Le sous-titre de cet article précise la démarche : le point de départ est l'eau (hydro) qui s'intègre aux milieux qu'elle traverse selon des modalités d'échanges divers (hydro-système). Elle est à la disposition des hommes (anthropo) qui occupent ces milieux et définissent un anthropo-système. Les milieux étudiés sont les marais salés de la presqu'île guérandaise. Ceux de Guérande se situent dans un bassin d'effondrement installé au pied des coteaux dont ils reçoivent les écoulements (eau douce), entre les deux flèches sableuses d'un tombolo double et la frange maritime (eau salée) constituée de l'estran, dénommé traicts, alternativement couverts et découverts par les marées, sur une base d'argile – le bri flandrien – support physique de toute l'activité. Pour ceux du bassin du Mès, il s'agit de l'estuaire indenté de la petite rivière du Mès.

Les acteurs sont les femmes et les hommes qui partagent cet espace entre terre et mer, domaine public, concédé ou non, puis propriété privée. Ils sont nombreux à s'y intéresser à plusieurs titres : collectivités territoriales, pêcheurs côtiers, conchyliculteurs... et, plus particulièrement, les paludiers des bassins de Guérande et du Mès à qui cette étude est dédiée.

Le Marais, c'est à la base l'homme en confrontation avec l'eau dans tous ses états : terrestre, zénithale, maritime, douce, saumâtre et salée ; et, dans un marais, cela fait de belles "rencontres", de beaux mélanges, sur un lit d'argile fertile et imperméable. Le maître mot du Marais est donc la complexité autour de l'eau : complexité des phénomènes hydrauliques, bio-physico-chimiques, artistiques, familiaux, techniques, politiques où le vent de tempête peut aussi souffler. Ce patrimoine est aussi, si l'on en croit la gamme d'adjectifs qualificatifs qu'on lui adjoint, d'une grande complexité : paysager, naturel, écologique, économique, sociologique, culturel, touristique, culinaire... (Vives campagnes, 2000).

L'analyse qui en est tentée ne peut être que réductrice, qu'un artefact construit par l'observateur, c'est-à-dire un procédé simple pour dessiner les relations dans ce Marais et en définir l'évolution, reflet de la réalité vue à travers les lunettes de celui-ci. La simplification ainsi apportée à l'exposé des faits rencontrés, ce « voyage rapide à l'interface » (Morin, 1980), vise à rendre vivant le propos et à donner à comprendre.

Le marais, histoire d'eau en concentré, est encore une affaire de temps. Il est sous l'emprise du « temps qu'il fait », maître incontesté et parfaitement aléatoire des lieux et des activités qui s'y déroulent, sur le cycle de la journée et des saisons ; du « temps qui passe », temps long des milieux naturels modifiés ou en cours de modification – pensons à la montée du niveau marin –, en corrélation avec celui des sociétés humaines ; temps court des gestionnaires qui ont fait preuve d'une incroyable opiniâtreté au fil du temps et d'une capacité à s'adapter, toujours à renouveler.

Aussi convient-il de rappeler le rôle et les usages de l'eau et du temps, patrimoines initiaux et permanents, qui sont des éléments déterminants de tous les projets touchant au Marais. Puis, de présenter la spirale des interrelations dans le « pays blanc », entre l'homme, le territoire et le produit. Ces trois paramètres, dont l'interdépendance conditionne la qualité du produit et la durée du Marais, font que sont associées, de façon opératoire, économie et écologie sur l'espace géographique du pays blanc. Le résultat est que celui-ci est devenu un espace social évoluant vers le secteur tertiaire, un lieu de conflits pour s'en assurer la maîtrise, un produit de consommation touristique et marchande, où les maillons sensibles, qui apparaissent, sont sous-tendus par une approche patrimoniale, foncière, identitaire, et nourris de la confrontation des exigences intérieures et des contraintes extérieures. La nécessité d'assurer la bonne articulation des maillons de cette spirale et des procédures touchant au territoire aux multiples facettes, plaide en faveur de la mise en place d'une charte destinée à expliciter, clarifier et accompagner, quels que soient l'échelle de temps, l'évolution du territoire et le jeu des acteurs.

Les faits naturels existent sans l'homme mais il les utilise à son profit

L'eau

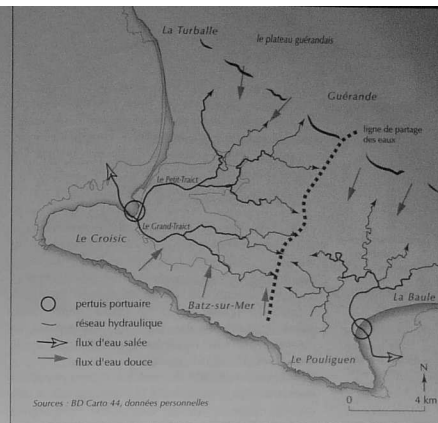
Ici, la donnée essentielle concerne la teneur de l'eau en sels, et d'abord en chlorure de sodium : 0 g/l en bas des coteaux ; 35 g/l au sortir de la mer ; et jusqu'à 350 g/l sur l'écueil à la cristallisation. Pour les constructeurs du Marais, cela implique la mise en place d'un système destiné, d'une part, à empêcher les eaux douces de pénétrer sur le Marais et évacuer les eaux pluviales ; et, d'autre part, à amener de l'eau dans les réserves de décantation

des vases et d'alimentation (vasières) en quantité suffisante pour les périodes chaudes, afin de desservir les surfaces de chauffe.

L'eau douce provient des pluies et du ruissellement le long du coteau, suivant le mécanisme des bassins versants, présenté par Cédric Lomakine, dans ces mêmes Cahiers. Ces eaux sont un facteur de diluification, redoutée en pays paludier et conchylicole. Elles servent de moyen de transport, à sens unique, toujours du haut vers le bas, à tout ce qu'elles rencontrent sur le chemin qu'elles parcourent. Aussi une attention extrême est-elle à porter à la composition, aux éléments dissous et aux particules qu'elles contiennent et à leur contrôle.

L'eau salée qui alimente le bassin de Guérande pénètre par deux passes portuaires, Le Croisic et Le Pouliguen-La Baule, alors que le bassin du Mès l'est par l'estuaire du Mès. L'eau pénètre au cœur du pays paludier lors des marées de vives eaux. Les marées sont de l'ordre de 4 à 6 m sur cette côte. Sont également connus les horaires, et, sauf fantaisies du vent ou d'une pression barométrique basse, les amplitudes. En tenant compte de ces paramètres, des digues ont été édifiées protégeant le bassin salicole, qui font l'objet d'un contrôle régulier (figure 1).

L'eau salée est à la fois un espace de vie et un moyen de transport puissant. Dans le marais salant, les apports génèrent un milieu porteur de toute l'alchimie de la mer : les formes planctoniques et les sédiments marins ensemencent et sédimentent, outre la ligne de côte et les Traicts, les étiers et les vasières conçues pour la recueillir et en poursuivre la décantation. Plus encore, dans le Marais, le mouvement des marées, lors du flot et du jusant, et la venue d'eau douce, ont pour résultat un brassage permanent des courants, des salures, des compositions, provoquant de continues remises en suspension de sédiments, la diffusion et le renouvellement des matières organiques, sources d'une grande diversité biologique et donc d'une forte productivité. On peut ici utiliser l'image d'une pompe à eau, plus ou moins salée, agissant dans des milieux différents, transportant des matières apportant la vie ou la mort à une flore et une faune, microscopiques ou non, qui vivent de cet apport bi-quotidien d'approvisionnement d'origine terrestre et/ou marine. Cette productivité biologique permet également la vie d'autres espèces animales qui s'en nourrissent. Le Marais est donc attractif, tout particulièrement, pour des oiseaux dont bon nombre sont migrateurs. Le marais salant, création humaine destinée à une activité économique, la saliculture, est ainsi porteur d'un rôle "d'espace naturel"



nécessaire au développement du patrimoine naturel que représentent ces espèces, comme l'évoque Céline Chadenas en ces Cahiers.

Les questions du maintien de ce milieu et de sa qualité sont donc primordiales. Par son caractère ouvert, l'importance des enjeux et des paramètres, le marais salant est un véritable laboratoire de plein air, suivi par les personnels et les scientifiques de CAP Atlantique à Pen-Avel et d'IREMER. En premier, ce maintien et cette qualité du milieu sont l'affaire de tous les acteurs professionnels concernés par ce milieu de vie exceptionnel, puisqu'ils conditionnent la qualité de leurs propres productions : c'est le thème du film *Mer féconde* (SIVOM : 1982), tourné en 1981, pour souligner la fécondation réciproque que ces eaux provoquent et donc la solidarité de fait du paludier, du conchyliculteur et du pêcheur côtier, installés dans le même flux d'eau alternatif. Mais d'autres acteurs sont également concernés qu'ils se trouvent à terre, sur le trait de côte ou... tout au large, comme en 1999.

Les facteurs météorologiques

Citons quelques vers de *Grain de sel*, chanson composée à Saillé en 1925 : « Fils du soleil et de la mer / Sous une modeste apparence / En moi je porte leur puissance / Car je suis sans en avoir l'air / Fils du soleil et de la mer [...] Pourquoi le temps passe si vite / Parce que le vent lui rend visite ». Cette variabilité du temps qu'il fait, qui incite à la colère ou à la patience, exige une adaptation fine des réglages de la circulation de l'eau et une attention permanente aux signes avant-coureurs du temps

Figure 1 :
les flux
hydrauliques
dans le bassin
de Guérande.
Conception :
A. CHIRVAUX.
Réalisation :
C. CHADENAS.

qu'il va faire, et, à l'autre bout de la chaîne de production, une stratégie pour pouvoir tenir les promesses des livraisons de sel, que la météo aurait déjouées et donc, un stockage en conséquence pour mettre à profit les années fastes et conjurer les mauvaises années.

Le milieu anthropisé

Avec l'étonnement renouvelé de savoir que ces légères superstructures de glaise, trames du territoire, "tiennent" depuis plus d'un millénaire, patrimoine unique au travers de ses nombreux avatars, concessions et donations de *baules* à l'origine, tempêtes et raz de marée, certes, mais aussi restructurations, partages, abandons ou "classements" aux multiples appellations, hors de toute hiérarchisation possible, sauf à recourir à la fréquentation assidue des archives que certains ont assumée pour la collectivité, afin de reconstituer une histoire originale qui est loin d'être tranquille et linéaire.

Dans ce cadre façonné au fil du temps par les hommes, le cours de l'histoire s'est accéléré. Des "dates tournants" rappellent des épisodes au cours desquels s'est jouée l'existence même du marais salant. Lors de ces périodes, des alliances se sont nouées entre le monde extérieur et celui des marais, entre le temps long des éléments naturels, le moyen terme des textes réglementaires et le court terme des réalités et du travail quotidien, entre l'administration qui "schématise" et les "professions", celles des pêcheurs, des paludiers et des conchyliculteurs.

L'espace géographique comme produit social

La tripolarité

Afin de faire ressortir de façon simple l'interdépendance entre les trois (facteurs en cause, qui sont au

sens large l'homme, le territoire, le produit, une boucle a été retenue, parmi d'autres formules, plus classiques, de présentation de l'interdépendance, tels les graphiques à double entrée, les schémas ou diagrammes de rétroaction. Une boucle ou plutôt une spirale, car la boucle une fois bouclée, on ne revient pas exactement à son point de départ puisqu'une saison après, on est avec une autre eau, un autre argile à remodeler, un autre état du stock, un autre regard... Voilà donc pour l'interprétation qu'il faut donner à cette boucle – en référence à Edgar Morin (MORIN, 1980) et à sa « nouvelle boucle spirale », entre la nature et l'homme (figure 2).

Des hommes vivent et travaillent sur/avec un territoire, selon une tradition fondement d'un patrimoine culturel, de savoir-faire et de modes de vie associés. Ce territoire, est aussi un terroir, un patrimoine foncier. Il est mis en valeur. Des productions de secteur primaire en sont tirées, intégrées à des filières économiques dont les revenus permettent aux hommes de gagner leur vie et de poursuivre leur travail sur ce territoire, qui ainsi continue à produire, ce qui permet aux hommes qui l'habitent et le fécondent de vivre et ainsi de suite. Deux premières évidences peuvent être tirées de cette spirale : les points de jonction de ces trois (facteurs – les passerelles dont on sait qu'elles peuvent être fragiles – constituent les maillons sensibles d'un "système", sur lesquels nous reviendrons en prémisses de la conclusion. « La société façonne toujours son espace à son image du moment : la synchronie est frappante » (LSNARD, 1978), ce qui signifie qu'à un moment donné, les modalités d'intervention de l'homme, les choix possibles d'aménagement du territoire, les formes de commercialisation d'un produit dépendent directement du type de société dans laquelle s'insèrent ces pratiques. Il y a donc mise en place d'un type d'aménagement et d'exploitation du territoire conforme au "modèle" de la société au moment de l'étude. Ainsi de nos jours par rapport au modèle antérieur s'ajoutent les jeux de l'évolution générale des pratiques et de l'adaptation des pratiques.

La patrimonialisation

Ce territoire, lieu de production, est devenu pour un certain nombre de pratiquants un paysage, un lieu de contemplation, de visite touristique (figure 3). Un patrimoine, au sens qu'il est un bien commun d'une communauté toute entière, et que, digne d'intérêt, il exige d'être préservé. On constate comme un détournement de fonction, un dédoublement de l'espace antérieur conforme à la demande, aux besoins d'une société de loisirs, facette de cette société du moment avide

de lieux de re-naturation. Le territoire revêt aux yeux des visiteurs des habits nouveaux, entre dans une "mise en scène" à géométrie variable. Cette évolution paraît bien conduire à une alternative :

- ou les productions de secteur primaire disparaissent, et le tourisme s'en empare, les met en scène et les anime. Ce schéma cataclysmique reste redouté par certains,

- ou les productions de secteur primaire perdurent et les producteurs acceptent-intègrent le « droit de regard » (*Vives campagnes*, 2000) institué par cette pratique sociale, faisant naître une « co-viabilité » (CORLAY, 2003) entre deux formes d'usage d'un territoire devenu terroir-paysage.

L'espace géographique comme lieu de conflits : constats et évolution

Des conflits ont ponctué l'histoire récente du marais salant. Plusieurs dates peuvent être retenues.

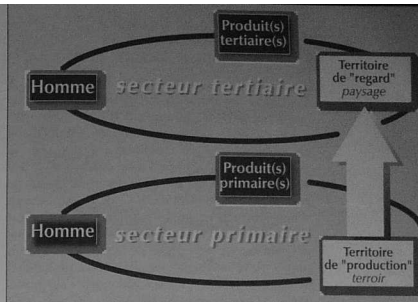
Les mutations des années 1970 : déprise-reprise

Au début des années 1970, le marais salant est un lieu de production salicole (figure 4) assurée par des paludiers, propriétaires de l'outil de travail ou locataires de celui-ci.

Déprise. Le renouvellement des générations parmi les producteurs se fait mal. Il y a déprise des terres. Les friches se développent. La production de sel diminue. Des marchés sont perdus. La commercialisation se fait plus difficile, la production s'écoule mal, des stocks s'accumulent, et mettent en difficulté des exploitants tentés d'abandonner le marais pour se recycler, dans une période où le marché de l'emploi est bien orienté. Un cycle vicieux s'établit. Des scénarii de reprise s'élaborent.

Le scénario d'aménagement. Les années 1960 sont marquées par le développement touristique. Le littoral se transforme, s'équipe. En effet, un territoire "vacant" (de *vacare*=vide) est d'autant plus convoité qu'il est rare et particulièrement bien situé en zone rétro-littorale.

Or, dans les années 1960, l'aménagement est conçu comme une politique structurante des territoires. On parle d'aménagement du territoire. La DATAR, créée en 1963, conduit des actions visant à rééquilibrer la répartition des activités et de la richesse sur l'ensemble du territoire national : aménagement du littoral Languedoc-Roussillon (à partir de 1963) ; mise en place des métropoles d'équilibre (1966) ; aménagement du littoral aquitain (à partir de 1967) ;



mise en place de la zone industrialo-portuaire de Fos (à partir de 1969)...

Cette politique est planificatrice en ce sens qu'elle affecte des fonctions à des territoires, qu'elle prévoit l'évolution des communications. Le schéma directeur d'aire métropolitaine (SDAM) de Nantes-Saint-Nazaire, approuvé en CIAT (comité interministériel d'aménagement du territoire) le 1^{er} avril 1969, prévoit des espaces de loisirs sur le « Grand-Traict et la côte » ainsi que sur Mesquer, associés à un équipement nautique et à une voie rapide de Saint-Nazaire au Croisic, doublant la voie ferrée.

Sur le littoral, l'aménagement conduit à des constructions résidentielles, essentiellement des immeubles collectifs situés en bordure de mer (La Grande-Motte, 1967), voire « les pieds dans l'eau » selon la formule des « marins pieds dans l'eau » (Marina de Cogolin sur le golfe de Saint-Tropez à partir de 1968, Port-la-Forêt à la Forêt-Fouesnant opérationnels à partir de 1972...).

Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant qu'émergent sur le bassin de Guérande, dans les années 1968-70, des projets de marinas, conçus par des bureaux d'études ou des promoteurs nationaux, ou des ébauches de rocade de désenclavement routier de la presqu'île du Croisic.

Figure 3 : le passage du territoire et la patrimonialisation. Conception : A. OLIVIAUX. Réalisation : A. DUBOS. © IGARIN, 2005.

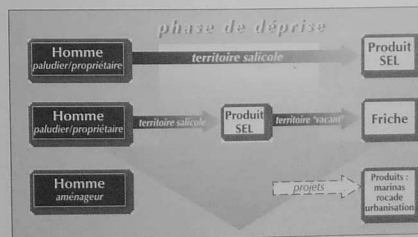
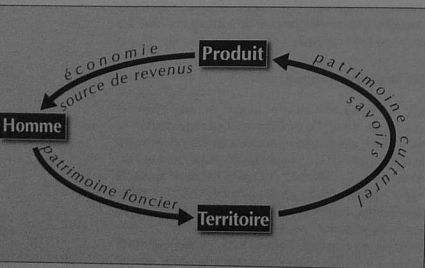


Figure 4 : mutations / déprise. Conception : A. OLIVIAUX. Réalisation : A. DUBOS. © IGARIN, 2005.

Figure 2 : la tripolarité. Conception : A. OLIVIAUX. Réalisation : A. DUBOS. © IGARIN, 2005.



Autant de chocs d'importance, non anticipés, à l'occasion des enquêtes *commodo et incommodo* prescrites pour ces équipements et qui vont susciter prise de conscience, réactions et début d'une ré-appropriation du territoire, ainsi que la constitution sans précédent d'un collectif associatif de contestation – on sort juste des mouvements de mai 1968 – regroupant entre 11 et 17 associations d'intérêt local (MULLER, 1970-1975) dont le syndicat des paludiers de l'époque. Ce collectif est à l'origine de nombreuses réunions et de requêtes communes auprès du tribunal administratif de Nantes. Celui-ci se déplace même – fait exceptionnel – sur place, après l'arrêt d'utilité publique du 20 mai 1974 sur la "rocade" (au lendemain de l'élection présidentielle). Les suites procédurales constituent un des filigranes sous-jacents à l'histoire du marais, via le conseil d'État en octobre 1977, la péniche du Touring club de France sur la Seine, théâtre d'une conférence de presse historique, en janvier 1978, jusqu'au rejet du plan de financement par les communes concernées, à l'échéance des cinq années de validité de la déclaration d'utilité publique... et ceci dans le même temps où va se développer le concept d'environnement.

Le scénario environnemental. À la suite quasi immédiate de cette déferlante aménagèuse, se développe une forme de réaction, spectaculaire retour de balancier, qui s'exprime en particulier dans une série de dispositions réglementaires prises aux niveaux international, national et local. Citons en octobre 1970, l'approbation de la charte du parc naturel régional de Brière dont la couronne n° 4 du zonage concernant le littoral, en périphérie ouest de la "route bleue", n'est pas acceptée, sauf à l'amont du bassin du Mès ; en février 1971, la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale et la constitution en France d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, dont le ministre intervient directement dans le marais salant par le financement

d'études "coup de poing" en liaison avec la DATAR ; en mars 1971, l'arrêt ministériel créant un périmètre sensible littoral en Loire-atlantique, englobant les marais salants ; en 1972, le premier sommet international de l'environnement tenu à Stockholm, vingt ans avant Rio.

Le scénario de guerre commerciale. Au plus près du Marais, d'autres événements mobilisent plus directement encore la profession paludière, sur le thème du produit sel. En 1970, la mise sur le marché de l'Ouest de sels du Midi entraîne la perte de marchés pour les paludiers, qui paraissent désarmés face à des entreprises dont la production et la logistique sont sans commune mesure avec celles du marais guérandais, sur un marché du sel déjà sur-capacitaire. L'inquiétude est forte et le monde paludier se mobilise.

À la fin de l'année 1970, à la suite d'un congrès des maires tenu à Cambron, une commission d'étude des marais salants de Guérande et de Mesquer est créée par arrêté préfectoral. Siégeant en sous-préfecture, cette commission mixte est composée d'élus, de représentants des administrations, de la profession et des usagers.

Début 1971, le syndicat des paludiers intervient auprès du comité des salines de France pour obtenir le relèvement du prix du sel. Début 1971, la commission mixte, passe commande de plusieurs études. En avril 1971, le CREDAR (Centre régional d'études pour le développement de l'agriculture et l'aménagement rural) qui analyse *L'avenir économique et commercial de la saliculture* propose une première esquisse de stratégie et un label sous le nom *L'Armorican*. En juin 1971, l'ISTPM (Institut scientifique et technique des pêches maritimes, ancêtre de l'IFREMER) remet un mémoire sur *Les ressources maritimes de la Presqu'île*.

Dans ce climat, l'arrivée à Saint-Nazaire à la fin de la saison 1971 d'un navire, *Le Nelly*, chargé de sel du Midi, provoque la colère du monde paludier. Une manifestation est organisée, en septembre, à Nantes par le syndicat des paludiers. Elle est suivie d'une audience accordée par le préfet de Loire-Atlantique et du détournement à Saint-Nazaire d'un camion utilisé pour le déchargement du *Nelly*, action qui avait été adoptée par le syndicat lors d'un vote des adhérents (101 voix sur 120) et qui fera partie du cortège vers la sous-préfecture (figure 5).

La commission se transforme en cellule de crise et une table ronde est réunie à la sous-préfecture en décembre 1971. À celle-ci participe "l'interprofession" représentée à son niveau national (1). L'ordre du jour comporte plusieurs points : mise en place

d'un label de qualité et d'origine (figure 6) ; obtention des Salins du midi de l'achat d'un quota de la production du marais guérandais ; déblocage de fonds FORMA (Fonds d'orientation et d'organisation des marchés agricoles) ; demande présentée par la FISEA pour que le syndicat des paludiers travaille à ce que la profession s'organise.

Les décisions tardant à être mises en place, un article explosif paru dans *L'Écho de la presqu'île* daté du 31 mars 1972 pose la question de savoir « si certains monopoles n'ont pas plus de puissance dans certains bureaux parisiens que les ministres eux-mêmes ».

La réponse est immédiate. Le 7 avril 1972, à la une du même journal, figure le texte d'un courrier du ministre de l'Environnement adressé au ministre-maire de La Baule annonçant la décision, prise un mois plus tôt, de déclencher immédiatement la première étude globale sur le Marais. Elle est réalisée par la SCETO, filiale de la caisse des dépôts et consignations. Celle-ci dispose de l'étude du CREDAR, du mémoire de l'ISTPM et des rapports de travail de la commission mixte créée fin 1970. Elle se trouve donc en mesure, dès octobre 1972, de déposer un rapport de synthèse, sous le titre *Marais de Guérande et de Mesquer - dossiers d'actions à entreprendre*. Pour la première fois, le Marais est abordé sous tous ses aspects. Relevons des titres de chapitres : « Constat des divers types d'activité », « Sauvegarder les marais, pourquoi ? », « dossiers des actions possibles » prenant en compte les rubriques "assainissement", "saliculture", "aqua-culture", « protection du site et ses différentes options juridiques ».

Si la mobilisation demeure, la tension diminue d'un cran : le 12 avril 1972, "l'interception" d'un camion de sel venant de Bayonne à destination d'un négociant turbillais est effectuée, dans l'ordre...

Force est de constater qu'il y a eu prise en compte réciproque par les parties en cause – locales et nationales – de l'acuité du problème auquel est confrontée la profession, de la place qu'occupe désormais le marais salant dans l'opinion publique et de la volonté d'apporter des réponses au titre du développement local. Même si les mesures d'ordre technique et financier n'ont pas toujours été, à court terme, à la hauteur des attentes, cette scénographie, sur une année, d'un chassé-croisé, est assez extraordinaire, avec des actions de "force", des réunions, des "montées" conjointes vers la capitale et la sortie de rapports novateurs, parallèles au développement d'une médiation active en arrondissement et en interministériel. Les événements se sont déroulés à une telle cadence



Figure 6 : graphisme du premier projet de label. *L'Écho de la Presqu'île*, 24 septembre 1971.

qu'il n'est pas possible d'en retracer plus précisément les tenants et aboutissants ainsi que l'enchaînement du jeu des acteurs. Cependant, soulignons le rôle du député de la circonscription, qui avait une connaissance approfondie des dossiers, nourrie d'une présence remarquée tant sur le terrain, que dans les bureaux parisiens aux côtés du syndicat des paludiers et jusqu'à la tribune de l'Assemblée nationale ; le relais effectif du sous-préfet de Saint-Nazaire, sous les auspices d'un ministre, Olivier Guichard, devenu maire de la Baule en 1971 et président du Sivom ayant en charge les Marais, auprès de l'administration centrale ; le syndicat des paludiers, incitateur, animateur du *brain storming* ; l'interprofession, avant la lettre, au plan national, convoquée en sous-préfecture ; et les instances nationales sollicitées et visitées (ministères, FORMA...).

Durant cette période 1970/1972, l'avenir du marais s'est joué à quille ou double. Finalement, une voie moyenne est trouvée qui marque la patrimonialisation du marais salant. Celle-ci se fait à la rencontre de deux types d'acteurs bien différents réagissant à deux types de menaces différentes : ceux de la profession paludière à partir des contacts et des consignes de son syndicat, défendant le pain et le sel des adhérents, soucieux du très court terme, employant le slogan « nous voulons vivre dans notre pays » – revendication à rapprocher des réactions au projet d'extension du camp militaire du Larzac, octobre 1971-mars 1981 ; ceux des militants des associations de protection des sites et de la nature, à visées plus environnementalistes, soucieuses du moyen et long terme, auxquelles s'est joint le syndicat des paludiers, et relayés par des universitaires, en particulier autour de Jeanne Poisbeau-Hémery.

Figure 5 : manifestation à Saint-Nazaire, septembre 1971.



La reprise est en route (figure 7)

Autour de l'année charnière 1971, peuvent être datés la reprise ou la « reconstruction » de la profession (PERRAUD, 2003), le commencement de la reconquête du territoire vacant et la reconnaissance du sentiment d'appropriation patrimoniale et d'appartenance à un territoire bien spécifique.

En mai 1972, un groupement de producteurs de sel est constitué, non sans difficulté, après quelques allers et retours des représentants du syndicat et du député, à Paris ; puis, en 1973, un nouveau syndicat professionnel de paludiers, prenant le relais de la structure précédente qui avait été bien au-delà de sa mission spécifique : une femme en prend la présidence qu'elle gardera pendant de nombreuses années. En 1978, un GFA (groupement foncier agricole) des marais salants est mis en place, afin d'aider les exploitants à supporter la charge du foncier, contrôler la destination du sol menacé par la spéculation, faciliter l'installation de jeunes paludiers, acquérir des salines incultes afin de les remettre en état ; il dispose actuellement de près de 400 parts de capital souscrites, investies dans l'achat de plus de 520 oeillets.

Pour sa part, le SIVOM de la région bauloise, qui étend ses compétences en 1974 à l'étude et à la protection des marais salants et crée une section spécialisée, reprend et développe les orientations du rapport SCTO sous la forme d'une étude d'application novatrice, intitulée *Les marais salants de la presqu'île guérandaise : situation présente et perspectives d'avenir*, qui dresse un état des lieux, esquisse des scénarii d'évolution globale du marais. Dans la préface qu'il rédige, le ministre-président du SIVOM souligne que ce rapport « vient particulièrement à son heure : il fait le point sur un problème qui est trop souvent traité avec légèreté, voire avec incompétence [...], patrimoine précieuse entre tous et

à tous les habitants de la presqu'île : nos Marais Salants ».

La loi d'orientation foncière de décembre 1967 avait institué le principe des armatures urbaines sous la forme des schémas directeurs (SDAU) et des plans d'occupation des sols (POS) notamment, deux éléments indissociables d'un plan d'aménagement dont les applications locales commencent à voir le jour en 1972, précisément.

Deux schémas directeurs reprennent la programmation de certains équipements dans la presqu'île. Le SDAU de l'agglomération Saint-Nazaire-La Baule, prescrit en juin 1971, soumis à l'avis des collectivités locales en octobre 1973 et approuvé par décret en septembre 1977, fixe et module les applications prioritaires du SDAM Nantes-Saint Nazaire de 1969-1970, déjà évoqué. Le schéma d'aménagement du littoral breton et des îles (SALBI) comporte une « unité d'aménagement n° 13-presqu'île guérandaise » - le pré-schéma date de 1972-1974, le schéma concerté avec les élus de 1976, et l'approbation par le CIAT est du printemps 1977.

L'un et l'autre affichent des objectifs qu'on pourrait résumer ainsi : « contrôler strictement les effets d'une forte urbanisation et d'un développement lourd des équipements de loisirs correspondants, dus à la dynamique d'un littoral déjà en partie saturé et sur un ensemble de milieux "naturels" exceptionnels ». Le conseil général de Loire-Atlantique, quant à lui, le 12 janvier 1976 demande « une protection efficace des marais salants prenant appui sur le Parc de Brière ».

Les premiers plans d'occupation des sols (POS), instruments de proximité permettant d'ouvrir les débats sur le devenir d'un territoire se mettent en place, si on a à débattre et si on le souhaite vraiment. Nous avons pour chaque commune indiqué deux dates, celle du début de leur élaboration et celle de l'arrêté municipal rendant exécutoires le zonage et le règlement retenus, car elles déterminent un champ temporel d'expression qui prend place entre 1972 et 1979 : La Turballe, février 1972-juillet 1979 ; Le Pouliguen, mai 1972-juillet 1979, entérinant la disparition des marais depuis la première ordonnance d'expropriation du 20 octobre 1969, pour cause d'extension urbaine à l'ouest de la ville ; Mesquer, juin 1972-octobre 1978 ; Guérande, octobre 1972-avril 1980 ; Batz et Le Croisic, mars 1973-1981 ; Assérac, juillet 1974-1981 ; Saint-Molf, janvier 1977-juin 1981.

Sur la carte (figure 8) figurent les emprises partielles en périphérie du marais de divers types d'aménagement d'intérêt général : urbanisation, zones d'activités communales et intercommunales, aquaculture, contournements routiers... dont le principe a été acté dans les POS et dont la mise en œuvre s'est ouverte de plus en plus à la concertation et aux remarques de la profession paludière sur leurs modalités de réalisation. Ces aménagements ponctuent l'histoire de l'économie générale du Marais comme l'ont fait les événements de 1972 marquant l'évolution de sa vocation salicole. D'autres événements, préparés plus sereinement, vont continuer, selon une cadence quasi décennale, à marquer les tournants majeurs de ce pays de tradition : 1979, 1988, 1996...

Tournants dans l'histoire du marais depuis 1979

Il y a une suite à la conjonction des événements relatés ci-dessus, qui ont fait beaucoup tourner les langues et travailler les esprits, et qui ont apporté au Marais les éléments de sa consistance d'aujourd'hui. Elle comprend une innovation dans la transmission des savoirs à partir de 1980, la fin du droit oral avec le fermage en 1988 et la mise hors pression foncière du bassin de Guérande, Site classé depuis 1996. Et encore, quatrième élément qui pèse très lourd, nous y reviendrons : la mise en place d'APROSELA, gestionnaire du référentiel Label rouge.

1979-1980, les savoirs transférés par voie de stages de formation. Il est vite apparu indispensable de prolonger ce mouvement de reprise des années 1970 dans différents domaines et, en premier lieu, d'assurer une relève adaptée : la « transmission des savoirs », de tradition familiale (DELBOS, JORION, 1984), que le saut d'une génération et l'état des lieux avaient pratiquement interrompue, en était le point de passage obligé.

Dès 1976, année de forte récolte, des réflexions et rencontres sont engagées entre le SIVOM, la DDA de Loire-Atlantique et la profession pour trouver une réponse. Début 1979, un système est élaboré avec le support du LEFE de Guérande (lycée d'enseignement professionnel expérimental) que le dynamisme de son proviseur avait déjà doté de sections de formation en pisciculture, hôtellerie, et machinisme agricole. Une formation qualifiante expérimentale est ainsi mise en place sur l'année scolaire 1979-80 à la suite de contacts étroits et denses avec la profession, sous forme d'un stage paludier - assimilable à un brevet professionnel agricole. Il regroupe dix jeunes anciens et nouveaux arrivants, et comporte un enseignement théorique dispensé au LEFE, puis un enseignement pratique sur une saline, dispensé par un maître de stage paludier confirmé et

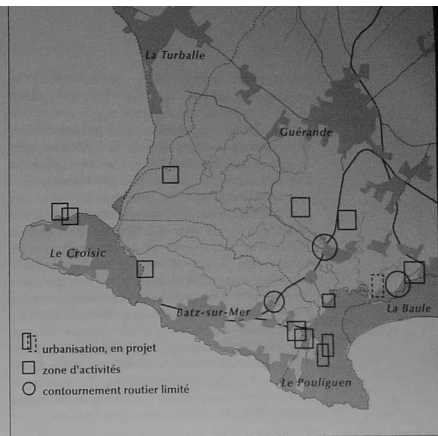
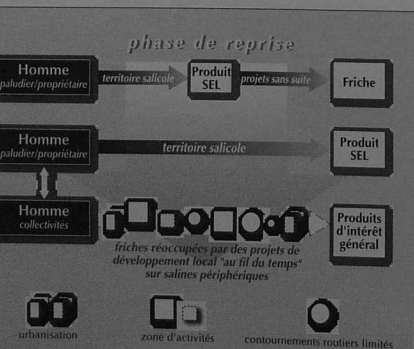


Figure 8 - emprises en limite du Marais. Conception : A. OUBAUX. Réalisation : C. CHADRONAS.

médiateur incontournable de la transmission des savoir-faire. Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture ainsi que le SIVOM participent à son financement. L'expérience, réussie, est poursuivie les années suivantes. En 1990, la chambre d'agriculture - service de formation - prend le relais, toujours en lien étroit avec la profession, et au titre de la formation continue est délivré un BPREA (brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole), suivant le même cursus en deux temps, avec le relais financier du conseil régional, au cas par cas du conseil général, sur des modules de formation hors BPREA et les aides complémentaires du SICAP puis de CAP Atlantique. À l'aube des années 2000, plus de 200 stagiaires ont été ainsi formés. Une partie d'entre eux n'est pas restée sur le Marais, certains ont constitué la nouvelle vague de sauniers qui se sont installés sur Ré, Noirmoutier et Bourgneuf-en-Retz. Sans oublier, la transmission assurée par l'expérience originale d'Univers-sel qui se poursuit toujours auprès des paludiers du Bénin ou de Guinée ou par l'accueil de délégations étrangères.

1988, la mise en place du fermage. Elle se fait en application de la Loi d'août 1984 relative au contrôle des structures des exploitations agricoles. L'impulsion vient cette fois de l'extérieur, ce qui exige, entre octobre 1984 et mars 1985, pas moins de huit réunions d'un comité technique, animées par la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique qui précèdent trois réunions paritaires, entre novembre 1985 et mars 1986, animées par la DDA. Suit le "ballet" étonnant des réunions réglementaires des commissions consultatives des baux ruraux, au niveau local en juin 1986, qui renvoie au niveau

Figure 7 : la reprise. Conception : A. OUBAUX. Réalisation : A. OUBAUX, A. DIUBOS. © IGARLIN, 2005.



régional en octobre 1986, qui renvoie à la commission nationale de mars 1987 qui conclut ainsi : « aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé entre les parties en présence sur le désaccord relatif à la valeur du point en kilos de sel », et laisse donc le soin de trancher sur la valeur locative, objet de tous ces débats, au préfet de Loire-Atlantique. La valeur du point est donc fixée à 0,537 kg de sel (valeur 1987) et un bail-type est établi par l'arrêté préfectoral du 24 avril 87. L'arrêté du 3 octobre 1988 classe les œillets en quatre catégories de points, après 17 mois d'analyse des salines, œillet par œillet, et les transcrit sous forme cartographique. Il a donc fallu quatre ans de palabres et de prises de parole de tous les acteurs concernés, comme il n'y en eut sans doute jamais, pour arriver à une solution moyenne acceptable et... applicable. Les derniers "usages locaux" révisés au printemps 1984, fixant l'entrée en jouissance annuelle au 1^{er} janvier de l'année pour un métagage au tiers, sont désormais caducs et la voie réglementaire s'y substitue.

1996, le classement des marais salants au titre des sites au titre de la loi du 2 mai 1930 (bassin de Guérande). Avant le déroulement de la procédure administrative de classement, la tenue d'un colloque en janvier 1992, à l'initiative de l'association paludière de vigilance Eaux Mères, a pour thème « Le classement du site : quels moyens mettre en œuvre pour quelle politique ? ».

Puis à l'issue d'heures de réunion, dans les mairies, diligentées par la DRAE (Direction régionale de l'architecture et de l'environnement), l'enquête administrative est ouverte en juin 1992, suivie des passages en commissions départementale et nationale des sites, aboutissant au décret du 13 février 1996. Ce n'est d'ailleurs pas un fait nouveau, même si les cahiers d'enquête déposés en juin 1992 dans les cinq communes concernées du bassin de Guérande mettent en lumière des

controverses tranchées sur ce mode de protection tout en insistant fortement et unanimement sur le rôle fondamental et incontournable de l'homme dans la pérennité recherchée. On peut constater en effet le recours constant au fil du temps à la volonté de mettre hors circuit des pressions foncières ou de la dénaturer certaines "valeurs" de la presqu'île : la Grande-Côte, entre route et mer, est inscrite et/ou classée depuis juillet 1933 et 1938, en périphérie sud-ouest du marais ; les villages paludiers de Clis, des Maisons-Brûlées et de Queniquen-Kerignon sont inscrits depuis décembre 1975 ; Kervalec et Trégaté, depuis novembre 1981 et la flèche de Pen-Bron, classée en octobre 1985. Il reste à formaliser les sites inscrits inclus dans le site classé.

L'originalité de cette procédure, classique par ailleurs, de protection d'un site d'envergure est double. D'une part, la gestion fait l'objet d'un co-pilotage entre l'État, les collectivités de CAP Atlantique (ex-SICAPG), les acteurs professionnels (paludiers, conchyliculteurs, agriculteurs du bassin versant) et les usagers locaux (associations de protection de la nature et de défense des intérêts locaux, chasseurs...). D'autre part, le projet de rédaction d'une Charte négociée, mis au point en décembre 1999, est resté en l'état pour cause de marée noire - Erika - puis de mise en place de la communauté d'agglomération de la presqu'île, CAP Atlantique, en janvier 2003.

Ces dates sont importantes, car elles tissent la nouvelle toile de fond de l'espace des marais salants. Conjugée avec la réforme des modes de faire valoir en 1988, la relève paludière (environ 80 "jeunes" sont installés en 1989), la mise en place de la coopérative (1989) et le lancement de l'opération APROSEL (1990), c'est la deuxième grande mutation du marais après 1971. Elle s'accompagne d'une évolution parallèle des mentalités et de la perception du patrimoine des Marais dont la collectivité s'est faite peu à peu la garante, au titre des savoir-faire, des modes de faire-valoir et de la pérennisation du terroir, outil de production. Les références de base de la tradition paludière sont ainsi profondément renouvelées, accompagnant le glissement du marais d'une appropriation familiale de l'outil de travail du paludier maître chez lui - sans sous-estimer la mésentente chronique entre paludiers et les relations de type paternaliste qui existaient avec les propriétaires -, à celle d'une participation à un consortium à la fois de protection, de modes de travail et de consommation, aux connotations nouvelles, aux limites plus lointaines et aux contraintes accrues, où chacun marche au mieux de son rythme s'il veut tenir la distance dans le monde

tertiaire qui s'est développé en « un demi siècle d'histoire récente » (PERRAUD, 2003).

L'espace géographique comme produit de consommation les formes de tertiarisation

La tertiarisation - passage de l'activité primaire à l'activité tertiaire - peut être abordée sous deux angles dans les marais salants : l'un est paysager, celui de la prise en compte des visiteurs et du tourisme ; l'autre est économique, comportant la production du sel et sa commercialisation.

L'intégration du tourisme

Il se développe sur un terroir, né de et consacré par la saliculture, devenu, sous le "regard des autres", un paysage à contempler. La figure 9 illustre ce passage dans le cas particulier du Marais. Sa lecture se fait de bas en haut, du territoire à la première couronne centrée sur le paysage du Marais, puis, à la seconde couronne, liée aux paysages collatéraux, à la périphérie du Marais. Les passerelles d'entrée en sont le terroir et les hommes du Marais. Depuis, le XIX^e siècle, les gens du Marais ont noué des relations avec les "estivants" qui sont accueillis chez eux, au cas par cas des rencontres et des besoins. Depuis l'époque déjà lointaine qui a vu se développer les premiers bains de mer, s'est développée une habitude de "fréquenter" les touristes et de partager les lieux, comme le sel et les oignons, ou l'histoire qui va avec... il y avait déjà là une forme de patrimonialisation "ouverte" dont ils étaient les transmetteurs.

Autres regards, autres présences, celles des scientifiques qui, abordant le marais depuis l'extérieur, ont étudié et suivi les caractéristiques "naturelles" des lieux, avec ou sans contacts approfondis avec la population locale. Citons l'exemple du laboratoire de biologie marine du Croisic du professeur Labbé installé dès 1913 à la Villa-Eden (!) face au Mont-Lénigo et menant de front des recherches biologiques, zoologiques, écologiques dans les marais salants, lieu de rencontre complexe et exceptionnel de la terre et de la mer dont la thèse de médecine soutenue par le docteur Rousseau, président des Amis de Guérande entre 1962 et 1980, a pris le relais. Ensuite, divers travaux ont été publiés dans le bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (SSNOF) et une présentation synthétique du marais, faisant le point des connaissances a été proposée, dans un ouvrage dirigé par Jeanne Poisbeau-Hémery, en 1980, sous le titre *Marais salants : connaissance des richesses naturelles de la Loire-Atlantique*. Rappelons encore l'actuel laboratoire de Pen-Avel de CAP atlantique, assurant le suivi

patrimonial de la qualité des eaux et les interventions d'FREMER.

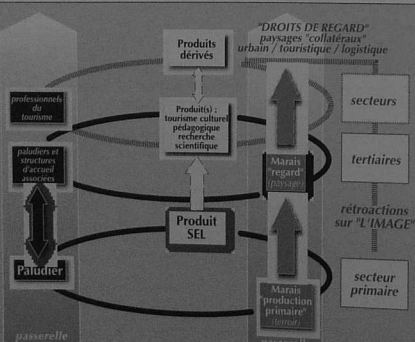
Si les naturalistes et les ornithologues de diverses associations, pour la partie émergée de la diversité biologique du milieu, jouent un rôle important en liaison avec l'Université, le Muséum d'histoire naturelle, les sciences humaines ne sont pas absentes. Les travaux d'étudiants sont nombreux. Surtout le Musée intercommunal des marais salants consacre ses collections, sans cesse enrichies, à l'histoire et aux hommes du marais, alors que les travaux de Gildas Buron, l'un des conservateurs, ont totalement renouvelé la connaissance que l'on avait du passé lointain ou proche du Marais.

De la rencontre de ces regards, de ces approches différenciées, il en est résulté une transformation des populations qui fréquentent les marais, en tant que touristes ordinaires, randonneurs ou chercheurs, les uns et les autres migrants estivaux pour l'essentiel, en concordance avec la saison du sel et les cycles de migration. Ces visiteurs, toujours plus nombreux, sont désormais mieux informés, mieux équipés et sensibilisés, plus désireux encore de rencontrer sur le terrain des "agents d'environnement" aptes à les orienter. C'est le cas également des résidents permanents, scolaires ou adultes qui s'y déplacent toute l'année, et encore de ceux qui répondent à "l'accroche" pour venir y travailler, sensibles à l'image d'accueil qu'on leur présente qui promet autour du « vent d'océan, de l'or des marais, de la beauté sauvage entre ciel et terre » un lieu où il fait bon installer son entreprise, vivre en famille et inviter ses amis.

Dès les années 1970, des structures d'accueil ont été mises en place, associant information, présentation en salle et, souvent, sorties accompagnées sur les salines, afin de faire connaître et comprendre les modalités d'usage par l'homme et/ou par les oiseaux, la tradition et le patrimoine du Marais sous ses diverses formes. Ces structures se sont adaptées aux demandes des visiteurs. Elles se sont singularisées au fil du temps par une démarche et un discours spécifiques, aussi, aujourd'hui, peut-on parler d'une seconde génération de locaux et d'outils d'accueil.

Elles sont au nombre de trois. La Maison des paludiers est située à Saillé, de statut associatif, sa création date de 1971. Elle occupe alors les locaux de la chapelle de Saillé où sont proposés montages audiovisuels et une maquette. En 1996, un nouvel espace d'exposition a été construit. Elle a noué un partenariat avec Météo France sur les données climatiques locales.

Figure 9 - L'intégration du tourisme. Conception : A. OLIVAUD. Réalisation : A. OLIVAUD, C. LEGRUN, 2005.



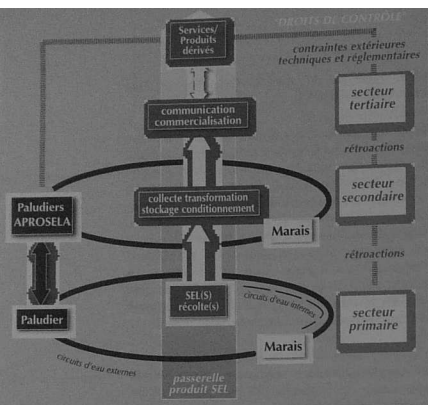


Figure 10 : commercialisation. Conception : A. CHAVALE. Réalisation : A. DUBOIS. © IGAIRIN, 2005.

Le Musée intercommunal des marais salants à Batz fait suite, en 1977, à l'achat par le SIVOM des collections privées du Musée des anciens costumes créé en 1887 à Kervalet par Adèle Pichon. En 1984, est construit et ouvert l'actuel Musée destiné à abriter ces collections et présenter une exposition permanente « conjuguant Histoire et Mémoire » sur la technique du sel et l'ethnographie des communautés paludières, et régulièrement des expositions temporaires. L'animation, la gestion et l'enrichissement des collections en sont confiées à l'association Gevred. En 2003, il devient propriété de CAP Atlantique. Le projet de son extension dans les anciens magasins de la Croix-de-Paix et de l'entreprise Bertrand confisgués est à l'étude.

La Maison du sel, créée en 1991, est d'abord un simple accueil-exposition installé sous un barnum puis, pour partie, dans les locaux des salines de Guérande à Pradel ; en cela, elle est une vitrine de la profession. En juin 2002, l'association Terre de sel prend le relais à proximité en partenariat statutaire avec d'autres associations, dont la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Ajoutons que le Musée du pays de Guérande situé porte Saint-Michel dispose de collections ayant trait au monde paludier.

Ces structures dont les exploitants du marais sont en partie à l'origine contribuent à diffuser leur discours tenu ailleurs et sur le terrain, et visent à ne pas perdre leur activité et la prolonger au contraire sous cette forme tertiaire. Elles favorisent un mode de co-appropriation d'un territoire, de ses produits et de son histoire, sous des formes nouvelles et au profit de tiers. Elles contribuent à mettre en place un scénario novateur, celui d'une « alliance » (CORLAY, 2003) des acteurs du terroir et du paysage, qui

participe de deux logiques, celle de la poursuite de l'activité traditionnelle et celle d'une offre, marchande ou non, d'un accueil organisé. Le bénéfice attendu est une forme de promotion obtenue, par un certain transfert de l'appropriation des lieux et de l'image associée du produit que les visiteurs emportent. Mais les risques ne sont pas absents. Ils tiennent à la vulgarisation et à la massification des réponses à la demande et à une instrumentalisation du « droit de regard » (*Vives campagnes*, 2000) des autres ; et encore aux effets secondaires de cette pression, à laquelle toute la promotion touristique de la presqu'île guérandaise participe, qui se manifestent sur le foncier, les voies de circulation, les équipements associés d'assainissement, d'hébergement, de restauration, de vente de souvenirs.

Il faut donc qu'à chaque étape de ce processus une juste et vitale évaluation du seuil à ne pas franchir, et prioritairement au sein du Marais, soit réalisée pour que la mise en scène dont ils sont, à la fois, producteurs et réalisateurs reste crédible et que l'identité du paludier n'en vienne pas à basculer. Ces seuils n'étant pas loin d'être atteints, une réflexion seconde paraît nécessaire, au moins sur les modes d'accès physique au marais.

L'intégration de la commercialisation (figure 10)

Le souci de vendre le sel récolté a toujours été la préoccupation majeure du paludier. Cette commercialisation s'est faite au cours de l'histoire dans des conditions de marché différencié que l'on songe à la troque, à la fiscalité sur le sel, puis à la libération du commerce de ce produit. Sur place, elle engageait des rapports sociaux, entre exploitants, propriétaires, marchands, transporteurs, et industriels. En mai 1972, la constitution d'un groupement de producteurs marque le début d'une ère nouvelle – les premières tentatives connues d'association remontant à 1813 et à 1921 avec l'Union salicole...

En 1988, le groupement de producteurs prend la forme juridique d'une coopérative agricole. Son siège social, emblématique (bureaux et stockage initial), est construit, avec l'aide financière du SIVOM de la région bauloise (ancêtre du SICAPG et de l'actuelle CAP Atlantique) sur le site de Pradel en Guérande et est opérationnel pour la récolte de 1989. Une filiale commerciale est créée en 1992, les Salines de Guérande, et après une fusion-absorption de la coopérative et de sa filiale, la SCA-Salines de Guérande (société coopérative agricole) voit le jour. Le segment de marché des sels de terroir est ainsi ouvert, même si l'écoulement de la production

se fait encore principalement jusqu'en 1997 par le canal de la compagnie des salins du Midi. La figure 10 présente la spirale du sel, quel qu'en soit le producteur, dans son parcours du marais aux tables des consommateurs (du primaire au tertiaire). La passerelle d'entrée en est le produit.

L'évolution de cette organisation de la profession a suscité une réflexion collective dans le cadre temporaire de l'association APROSEL (Association pour la promotion du sel), créée en 1990 aboutissant à la création de l'APROSELA et à l'attribution du Label rouge. On peut parler à cette occasion d'un nouveau tournant de l'histoire du Marais et autour du produit cette fois, en accompagnement et en relais des acquis et de la détermination de la profession, dans sa diversité.

Cette réflexion initiée par APROSEL et baptisée *plan sel* mérite quelques explications du fait de son origine, de ses méthodes et de ses résultats. APROSEL répond à une problématique de la DATAR sur le développement local, dénommée localement « les Sous-Préfets développeurs ». Ceux-ci disposaient en effet d'une dotation financière pour une opération significative, ayant valeur d'entraînement pour leur arrondissement ; pour celui de Saint-Nazaire, ce fut la réalisation d'un *plan sel*. Le 6 décembre 1989, le sous-préfet de Saint-Nazaire a soin de préciser lors de l'ouverture de l'assemblée constitutive d'APROSEL « qu'il ne joue que le rôle de catalyseur : il s'agit de vos affaires, de votre territoire [...] il s'agit de choix politiques au sens noble du terme, de votre part [...] avec la recherche d'un compromis raisonnable et apaisé ».

L'association APROSEL est composée de trois collèges – collectivités locales, profession et usagers du marais. Elle est constituée pour un an. Son objet est de « regrouper l'ensemble des partenaires concernés directement par la préservation et le développement du site géographique et économique marais salants de la presqu'île guérandaise », de « coordonner leurs interventions par l'organisation et l'animation de groupes de travail chargés d'étudier, de déterminer et de chiffrer un ensemble de mesures destinées à constituer un plan général ayant pour objet de garantir l'avenir des marais salants » (article 3 des statuts). Son financement est assuré à 50 % par l'État et 50 % par les acteurs locaux, dont la moitié de cette dernière part provient des collectivités locales et l'autre moitié du secteur privé (SCA et quatre négociants privés). Le président, élu, est un élu local. Tous les partenaires intéressés viennent y travailler avec les méthodes interactives d'un bureau d'études et chacun y apporte ou y découvre sa propre vision du patrimoine et de son

devenir. La cristallisation des perceptions, des pistes et des avis du bureau d'études, s'est faite principalement autour du groupe promotion du produit sel. Les autres groupes ont formalisé les conditions nécessaires à sa mise en œuvre : formation-ressources humaines (l'homme), hydraulique et zone-tampon, foncier et esquisse du classement du site (le territoire). Ses objectifs remplis et conformément à ses statuts, APROSEL se dissout. Les résultats obtenus au bout d'un an de travaux sont doubles : création de l'APROSELA (Association pour la promotion du sel de l'Atlantique) dont les statuts sont approuvés le 3 septembre 1990 ; obtention du Label rouge en 1991.

APROSELA est un « groupement de qualité » pour ceux qui souhaitent valoriser leur produit par un signe officiel de qualité, attribué par le ministère de l'Agriculture. Elle est chargée de « regrouper les producteurs et négociants de sel marin artisanal récolté sur l'ensemble du littoral atlantique des États membres de l'Union européenne, d'en organiser la promotion [...] de faire certifier les produits et d'homologuer leurs cahiers des charges ». Des certifications sont donc requises à chaque étape « du las à l'assiette » comme cela apparaît sur le site seldeguerande.com.

La certification « produit » comporte le Label rouge (figure 11). C'est la première certification de qualité, dont APROSELA gère les contrôles internes et externes. La CCP (certification de conformité produit) est en cours de validation, dans l'attente du décret sur « l'alimentarité » du sel. L'IGP (identification géographique protégée) garantit l'origine d'un produit et le lien avec son terroir ; elle est en attente d'une décision de niveau européen sur le problème du caractère agricole du sel marin ! Parallèlement, il existe une certification « système » ou filière, matérialisée par la norme ISO 9002 obtenue en 2000 : elle concerne toutes les activités de stockage, conditionnement, expédition et commercialisation.

L'adaptation de la profession au marché du sel ne se fait pas sans nouvelles épreuves de force : table ronde en sous-préfecture dès mars 1992 et après la récolte, en octobre, « occupation » du *Festival* tenu à Atlantia, à La Baulle, et de la mairie de Guérande. En novembre 1992, les derniers problèmes sont réglés au ministère de l'environnement au cours d'une ultime séance de travail multipartite.



Figure 11 : Label rouge.

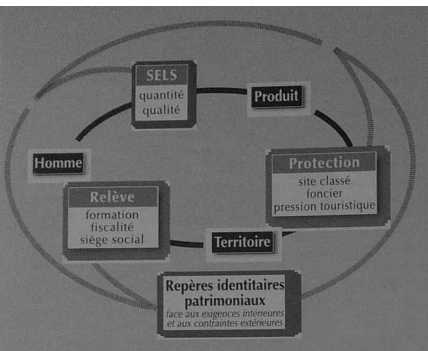


Figure 12 : maillons faibles. Conception : A. CHAVIER. Réalisation : A. DUBOIS. © IGARIN, 2005.

Cette présentation, très résumée, de la situation fait pressentir l'ampleur de l'action à mener, au plan local, national et européen, pour négocier ou gérer ces certifications et les systèmes de contrôle afférents ainsi que les incidences de ceux-ci pour "tenir" sa place sur les marchés extérieurs. Elles peuvent apparaître comme des contraintes et sont sources de questions : le Marais doit-il mettre des habits nouveaux pour imposer sa différence ? Ce transfert de l'image patrimoniale sur un produit ne pose-t-il pas problème ? La diversité caractéristique du terroir n'est-elle pas remise en cause ? Le regard de chaque producteur sur "ses" gestes de récolte et de transport, sur "son sel" ne va-t-il pas en être altéré (devenir autre) ? Le souci obsédant d'être "dans" la norme, et ainsi soumis aux droits de contrôle extérieurs ne risque-t-il pas d'altérer également, chez le producteur, son identité même de paludier, en tant qu'acteur économique cette fois – l'identité du territoire l'ayant déjà modifiée comme nous l'avons montré ? Le paludier reste-t-il toujours « ce fils du vent, du soleil et de la mer », comme le produit initial ?

Maillons sensibles, constats - questions en prémisses de la conclusion

La figure 12 met en évidence les maillons sensibles de la maturité, « la recherche d'un second souffle » (PERRAUD, 2003). Certes, de tels maillons ont existé de tout temps sur le Marais mais on n'a jamais constaté jusqu'ici un tel changement de leur nature, de leur ampleur et de leurs conséquences. Cependant, exigences et contraintes, si elles s'exercent de façon plus pressante, sont beaucoup mieux perçues qu'elles ont été par chacun, tout au moins par les groupements auxquels ils appartiennent.

Ces maillons sensibles concernent les hommes et leur formation, sur lesquels pèsent en outre des

contraintes administratives et fiscales plus prégnantes et des conditions d'installation plus difficiles ; le territoire, soumis aux contraintes d'une réglementation prouesse et stricte ajoutées aux effets pervers de la hausse de l'immobilier dans la "seconde couronne" touristique ; le produit désormais intégré dans un marché national et européen et confronté aux contraintes de la commercialisation, des certifications... voire des effets de mode. Le résultat est un certain brouillage de l'approche globale et de la mise en cohérence des repères patrimoniaux et identitaires correspondants.

Une analyse globale des modes de gestion de l'espace et de leur appropriation par leurs acteurs a été faite par J. de Montgolfier et J.-M. Natali (MONTGOLIER et NATALI, 1987) dont nous rappellerons ici quelques éléments afin d'éclairer le débat.

Les sociétés traditionnelles connaissent un mode de gestion autarcique-unitaire : autarcique, parce que la gestion privilégie les solutions autonomes ; unitaire, parce que les règles sont ressenties comme des exigences propres au groupe concerné. L'époque contemporaine, avec la délocalisation des règles et des centres de décision, un mode de gestion ouvert-parcellisé : ouvert, parce que dépendant largement des contraintes extérieures ; parcellisé, parce que chaque fonction tend à être prise en charge par une filière indépendante des autres, avec un risque fort de perte de cohérence entre les actions des différentes filières. Pour l'avenir, l'enjeu serait d'élaborer un mode de gestion ouvert-unitaire : ouvert, parce qu'il serait absurde de revenir au repli sur soi des petites communautés traditionnelles ; unitaire, car il convient de retrouver la cohérence des actions au niveau du territoire, au moyen de procédures de gestion négociées entre acteurs.

Des marais salants, nous pourrions dire qu'ils se situent aujourd'hui entre les phases 2 et 3, avec tous les questionnements et les tensions qui en découlent. La porte est ainsi ouverte à tous les acteurs qui interviennent dans le Marais pour cadrer les "mises en doute" du quotidien. Celles-ci affectent toutes les filières internes et externes dont les uns et/ou les autres portent la responsabilité vis-à-vis de l'*homo paludis* (l'homme du marais, figure 13), clé de voûte de tout le système.

Conclusion

Sans recourir aux satellites, même si Internet s'y adosse, il semble nécessaire qu'un système global de positionnement soit conçu et testé pour cadrer les problèmes de maturité du marais, notamment celui des exigences d'une tradition "contemporaine" face aux contraintes d'une logique socio-économique à

flux tendu, et celui de la protection d'un site qui a plus que jamais un besoin primordial des hommes pour garder "ses" productivités et son identité patrimoniale.

La rédaction commune d'une charte du Site classé des Marais salants a été interrompue par la marée noire de l'*Érika* sur nos côtes à partir de décembre 1999, tout en forçant à la concertation pour la réalisation des barrages temporaires sur les étiers... comme à la distribution de horions autour de la décision de ne pas produire de sel en 2 000, image paradoxale de la garantie de qualité. Cette Charte pourrait être le premier des outils de convergence des procédures de gestion négociées à partir du territoire, condition nécessaire mais pas forcément suffisante, car il faudra franchir le pas de l'engagement moral pour s'engager dans une programmation opérationnelle. En sachant qu'un mulon en peut cacher un autre, en référence à Max Ernst ! et juste comme un clin d'œil inspiré par l'inscription du panneau « un train peut en cacher un autre » (figure 14) situé sur la ligne de chemin de fer vers le Croisic, créée en 1879 au travers du Marais salant...

André OLIVAUX

Note

1 - En 1923, Max Ernst a écrit « un homme en peut cacher un autre », ce qui cadre bien avec les "personnages" du Marais comme cela s'applique aussi aux paysages offerts par celui-ci en gardant toujours dans l'œil la "perspective" des choses différentes selon l'angle de vue de chacun.

Bibliographie

- BARTHON (Cécile). *Géographie, culture et patrimoine : essai sur l'identité insulaire à partir des exemples des îles de Ré et d'Oleron* (Charente-Maritime), thèse de géographie, dactyl., Université de Nantes, 2000.
- BURON (Gildas). *Bretagne des marais salants. 2 000 ans d'histoire*, 2 vol., t. 1, 2 000 ans d'histoire, t. 2, Hommes du sel, Morlaix, Skol Vreizh, 1999-2000.
- « Regards sur les marais salants du sud Bretagne (XV-XVI siècles) », *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentation des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions d'Art Somogy, 2002, p. 210-218.
- CHADRON (Cécile). *L'Homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale. Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux : vers une gestion durable*, thèse de géographie, dactyl., Nantes, 2003, 341 p.
- « Les oiseaux et les hommes : biogéographie salicole dans le marais guérandais », *Les Cahiers de Guérande*, 45, 2005-2006, p. 18-26.
- CORCIS (Jean-Pierre). « Un site, des hommes, un produit », dans *Sel, sable et soleil : au pays de Guérande. Actes du colloque, Guérande* (18 octobre 2003), organisé par le lycée Gallée, dir. Marie ROUZAU et Pierre MADROT, Vannes-Guérande, 2004, p. 183-190.
- DEBROS (Geneviève) et JORCIS (Paul). *La transmission des savoirs*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1984.
- DEBROS (Geneviève). « Dans les coulisses du patrimoine », dans *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*, dir. Denis CHEVALER, Autrement coll. Mutations, 194, mars 2000, p. 97-128.
- Écho de la *Presqu'île*, 24 septembre 1971, 10 décembre 1971, 31 mars 1972, 7 avril 1972.
- GUINÉBERTAUX (Thierry). *L'aménagement littoral de la façade atlantique : les schémas spécifiques aux espaces côtiers*, thèse de géographie, dactyl., Nantes, 1994.
- GUREMT (Fanny). *Les marais salants : un paysage séculaire au cœur d'un système en mouvement*, mémoire 2^e année, dactyl., École architecturale et paysage de Bordeaux, 2003.
- GUTHRIER (André). « Les marais salants de l'Atlantique », *Cahiers des Amis de Guérande*, 19, 1972, p. 37-44.
- ISARD (Hildebert). *L'espace géographique*, Paris, PUF, 1978.
- LEMONNIER (Pierre). *Les salines de l'Ouest : logique technique, logique sociale*, Lille, 1980.
- « Paludiers de Guérande. Production du sel et histoire économique, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1964.
- LOMANNE (Cédric). « Connaître les bassins versants de la presqu'île guérandaise afin de faire face à la pollution », *Les Cahiers du pays de Guérande*, 45, 2005-2006, p. 27-35.
- Marais salants. *Connaissance des richesses naturelles de la Loire-Atlantique : contribution à l'étude écologique de la presqu'île guérandaise*, dir. Jeanne POSSIBEAU-HEMERY, Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 1^{er} supplément, hors série du bulletin trimestriel, 1980.
- Les marais salants de la presqu'île guérandaise : situation présente et perspectives d'avenir, étude réalisée par Ambroise GUILLET et Jean-Luc TESSON, « Préface » d'Olivier GUICHARD, dactyl., La Baule, SVOM de la région bauloise, 1974.
- Mer féconde. Film documentaire, réal. Pierre MELLO, SVOM de la région bauloise, 1982 ; voir l'article de Geneviève DEBROS. « En ces temps-là », dans *Sel, sable et soleil...*, p. 123-147.
- MOSSIC (Alain). *Les littoraux entre nature et aménagement*, 3^e éd., Paris, A. Colin, 2004, notamment, le chapitre 4, « Les agricultures littorales ».
- MONTGOLIER (Jean de) et NATALI (Jean-Marc). *Le patrimoine du futur : approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Éd. Economica, 1987.
- MORIS (Edgar). *La méthode 2 - La vie de la vie*, Éd. du Seuil, 1980, notamment le chapitre 6-4, « La nouvelle boucle spirale ».
- MULLER (Henri). *Notes personnelles*, dactyl., 1970-1975.
- PERRAUD (Charles). « Un demi-siècle d'histoire récente », dans *Sel, sable et soleil...*, p. 149-158.
- « Quel avenir pour le sel de Guérande ? », *Bulletin de l'Association bretonne*, 113, 2005, p. 407-413.
- PONTHORÉAL-GANET (Catherine). *L'organisation biogéologique des milieux paraliatiques atlantiques : bassin d'Arcachon, Traict du Croisic*, diplôme de recherche, dactyl., Nantes, 1987.
- « Quelques aspects de l'organisation biogéologique du Traict du Croisic », *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, 11 (1), 1989.
- La *Presqu'île guérandaise*, *Penn ar Bed*, 10, n° 81, 1^{re} partie, juin 1975, 2^e partie, décembre 1975.
- REALT-MILLÉ (Sarah). *Les marais charentais : géohistoire des paysages du sel*, Rennes, PUR, 2003.
- THOMPSON (Ian B.). « The modernisation of an ancient artisan activity and its role in environmental conservation : the Marais salants of Guérande, Loire-Atlantique », dans *Environnement et nature dans les campagnes : nouvelles pratiques*, Actes du 3^e colloque franco-britannique de géographie rurale tenu à Nantes du 11 au 14 septembre 1997, textes réunis par Nicole COCOT, Rennes, PUR, 1998, p. 223-240.
- « The role of artisan technology and indigenous knowledge transfer in the survival of a classic cultural landscape : the marais salants of Guérande, Loire-Atlantique, France », *Journal of historical geography*, 25 (2), 1999, p. 216-234.

GUINÉBERTAUX (Thierry). *L'aménagement littoral de la façade atlantique : les schémas spécifiques aux espaces côtiers*, thèse de géographie, dactyl., Nantes, 1994.

GUREMT (Fanny). *Les marais salants : un paysage séculaire au cœur d'un système en mouvement*, mémoire 2^e année, dactyl., École architecturale et paysage de Bordeaux, 2003.

GUTHRIER (André). « Les marais salants de l'Atlantique », *Cahiers des Amis de Guérande*, 19, 1972, p. 37-44.

ISARD (Hildebert). *L'espace géographique*, Paris, PUF, 1978.

LEMONNIER (Pierre). *Les salines de l'Ouest : logique technique, logique sociale*, Lille, 1980.

« Paludiers de Guérande. Production du sel et histoire économique, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1964.

LOMANNE (Cédric). « Connaître les bassins versants de la presqu'île guérandaise afin de faire face à la pollution », *Les Cahiers du pays de Guérande*, 45, 2005-2006, p. 27-35.

Marais salants. *Connaissance des richesses naturelles de la Loire-Atlantique : contribution à l'étude écologique de la presqu'île guérandaise*, dir. Jeanne POSSIBEAU-HEMERY, Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 1^{er} supplément, hors série du bulletin trimestriel, 1980.

Les marais salants de la presqu'île guérandaise : situation présente et perspectives d'avenir, étude réalisée par Ambroise GUILLET et Jean-Luc TESSON, « Préface » d'Olivier GUICHARD, dactyl., La Baule, SVOM de la région bauloise, 1974.

Mer féconde. Film documentaire, réal. Pierre MELLO, SVOM de la région bauloise, 1982 ; voir l'article de Geneviève DEBROS. « En ces temps-là », dans *Sel, sable et soleil...*, p. 123-147.

MOSSIC (Alain). *Les littoraux entre nature et aménagement*, 3^e éd., Paris, A. Colin, 2004, notamment, le chapitre 4, « Les agricultures littorales ».

MONTGOLIER (Jean de) et NATALI (Jean-Marc). *Le patrimoine du futur : approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Éd. Economica, 1987.

MORIS (Edgar). *La méthode 2 - La vie de la vie*, Éd. du Seuil, 1980, notamment le chapitre 6-4, « La nouvelle boucle spirale ».

MULLER (Henri). *Notes personnelles*, dactyl., 1970-1975.

PERRAUD (Charles). « Un demi-siècle d'histoire récente », dans *Sel, sable et soleil...*, p. 149-158.

« Quel avenir pour le sel de Guérande ? », *Bulletin de l'Association bretonne*, 113, 2005, p. 407-413.

PONTHORÉAL-GANET (Catherine). *L'organisation biogéologique des milieux paraliatiques atlantiques : bassin d'Arcachon, Traict du Croisic*, diplôme de recherche, dactyl., Nantes, 1987.

« Quelques aspects de l'organisation biogéologique du Traict du Croisic », *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, 11 (1), 1989.

La *Presqu'île guérandaise*, *Penn ar Bed*, 10, n° 81, 1^{re} partie, juin 1975, 2^e partie, décembre 1975.

REALT-MILLÉ (Sarah). *Les marais charentais : géohistoire des paysages du sel*, Rennes, PUR, 2003.

THOMPSON (Ian B.). « The modernisation of an ancient artisan activity and its role in environmental conservation : the Marais salants of Guérande, Loire-Atlantique », dans *Environnement et nature dans les campagnes : nouvelles pratiques*, Actes du 3^e colloque franco-britannique de géographie rurale tenu à Nantes du 11 au 14 septembre 1997, textes réunis par Nicole COCOT, Rennes, PUR, 1998, p. 223-240.

« The role of artisan technology and indigenous knowledge transfer in the survival of a classic cultural landscape : the marais salants of Guérande, Loire-Atlantique, France », *Journal of historical geography*, 25 (2), 1999, p. 216-234.



Figure 13 : sculpture en métal sur fond de grès, parvis de la collégiale Saint-Aubin de Guérande.



Figure 14 : passage à niveau du Poulguen.

Sur la notion de patrimoine

- BÉGHAN (Patrick). *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques, 1999.
- GAUFFY (Alain). « La notion de patrimoine », *cédroform*, Laval, conseil général de la Mayenne, 2005, n. p.
- LENAUD (Jean-Michel). *Les archipels du passé, le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2000.
- PICULET (Dominique). *Patrimoine et musées : l'institution de la culture*, Paris, Hachette, collection Carré Histoire, 2001.
- RAUTENBERG (Michel). *La rupture patrimoniale*, Paris, À la Croisée, 2003.

DES OISEAUX ET DES HOMMES : BIOGÉOGRAPHIE SALICOLE DANS LES MARAIS GUÉRANDAIS

Les marais de la presqu'île guérandaise constituent une vaste zone humide littorale, en fond de baie, aménagée en marais salants sur plus de 2 000 ha. Cet important système de vasières, d'étiers, de salines dominé par l'eau salée, élément majeur sans lequel rien ne peut évidemment se faire dans ce secteur, constitue une zone d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, puisque classé « site Ramsar » depuis le 8 septembre 1995, en application de la Convention sur la protection des zones humides, signée le 2 février 1971 dans la ville du même nom, en Iran. En effet, parallèlement à la reprise salicole qui s'est opérée dans les marais au cours des vingt dernières années, l'État a reconnu son importance, non seulement pour sa richesse patrimoniale et culturelle mais également sa grande biodiversité. Les marais guérandais ont donc suivi le parcours de nombreuses autres zones humides sur le littoral atlantique français et ont été progressivement dotés d'outils de protection de la nature, ultime reconnaissance officielle de leur valeur biologique.

Près de 180 espèces aviennes (toutes confondues : oiseaux d'eau, passereaux...) fréquentent cet espace et les milieux très divers qui s'y développent. Il est donc nécessaire de comprendre dans un premier temps les raisons pour lesquelles cette zone est si appréciée des oiseaux, que les géographes appellent espace de vie. Dans un second temps, il est montré que l'étude de l'avifaune dans les marais guérandais est indissociable d'une vision humaine de cette thématique : que font les hommes de ces oiseaux ?

Lieux et milieu : "l'espace de vie" des oiseaux d'eau dans les marais guérandais

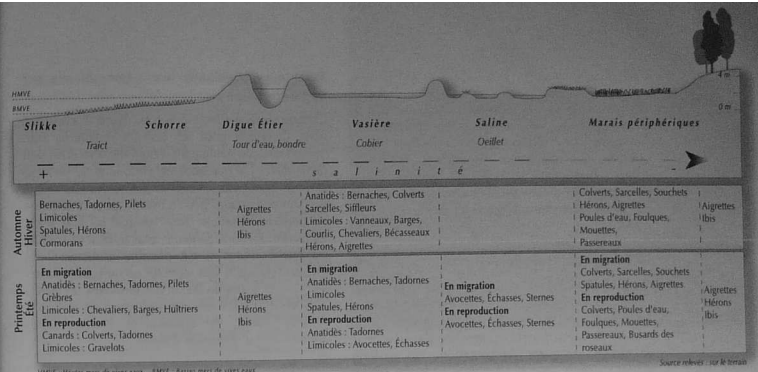
L'originalité des marais guérandais tient autant à leurs processus morphologiques qu'à leurs spécificités bioclimatiques zonales et régionales ainsi qu'aux conditions historiques et socio-économiques de leur aménagement. Leurs principales caractéristiques relèvent de leur faible altitude, d'une prédominance des processus morphogéniques d'accumulation et du degré élevé de l'hydromorphisme en relation avec un taux de salinité plus ou moins élevé. La dynamique naturelle crée dans ces espaces une richesse inégalable, créant une grande variété de milieux. Les phases d'aérobiose et d'anaérobiose permettent à ce milieu une productivité primaire importante, avec « une très forte minéralisation lors des phases d'émersion, des conditions optimales de réalisation de la photosynthèse et une intensité des échanges

gazeux » (CORLAY, 1990). Elles participent ainsi à la richesse de l'estran, par l'apport d'éléments organiques et minéraux et l'échange permanent d'eau douce provenant de l'amont et d'eau salée venant de l'aval. Toutes ces raisons font que les marais guérandais et avec eux les marais voisins, indispensables pour les rythmes biologiques des oiseaux, jouent un rôle essentiel comme lieu de vie d'une avifaune aussi diversifiée que le milieu qui l'accueille, à la fois comme nourricerie et comme zone de repos. Ce sont tous ces éléments qui expliquent aussi l'importance du stationnement des oiseaux sur ce site, que ce soit lors des périodes d'hivernage, de reproduction ou en halte migratoire. Il est donc important de définir les différentes composantes de cet espace, d'en déterminer les mécanismes essentiels et les principales caractéristiques qui constituent un écosystème si attractif pour les oiseaux.

La slikke et le schorre

Dans les régions tempérées, dans des zones d'abri, en retrait face aux flux de la mer, l'alluvionnement prédomine. Le développement des vasières maritimes se met en place dans les zones calmes des estuaires, des fonds de baies ou des estrans protégés par des cordons littoraux. Leurs matériaux proviennent soit des fleuves, soit des apports marins. Ils sont constitués de dépôts fins, surtout argileux dans les marais guérandais. Ce dépôt s'effectue lors des pleines mers et au début de la marée descendante. Deux systèmes se distinguent alors : la slikke (du néerlandais *slijk*=boue) et le schorre (de la même origine, *schor*=pré salé), « la végétation occupe la principale place dans l'étymologie des équivalents régionaux du schorre (pré salé, herbu...) et c'est le sédiment (boue ou vase) qui fournit la racine du mot slikke et de la plupart de ses synonymes (tanguaie, vasière) : cette notation correspond bien au paysage des deux domaines morphologiques » (VERGER, 1983).

La première est une vasière (au sens général du terme) plus ou moins molle, couverte dès la pleine mer de marée moyenne. Elle connaît une courte période de dessiccation. Sa morphologie est faite d'un réseau finement hiérarchisé de chenaux qui drainent la vasière à marée descendante. La basse-slikke est la partie la plus dénudée et seuls les herbiers de zostères la colonisent. Les zostères, *Zostera maritima* et *noltii*, sont des plantes développant un réseau dense de rhizomes et de racines qui permettent la stabilisation de la vase. Les



feuilles sont longues, flexibles et résistantes. L'herbier de zostères, en consolidant le sédiment et en diminuant la turbidité, devient la base d'un réseau trophique, avec une importante productivité primaire (mollusques, crustacés, poissons, oiseaux...). Il produit ainsi, comme les entéromorphes, de vastes étendues. La slikke est aussi recouverte d'un film d'algues microscopiques, qui donnent à la surface une teinte brunâtre ou verdâtre. La plus abondante d'entre elles est la diatomée (algue unicellulaire marine ou d'eau douce) dont se nourrissent fréquemment les oiseaux brouteurs. Ceux-ci sont en effet grands consommateurs de benthos et la slikke est largement pourvue.

Les sédiments sont plus fins dès que le niveau s'élève et la haute slikke est souvent argileuse. Cette dernière est colonisée par la spartine ou la salicorne sous forme de touffes, base de la nourriture de nombreux canards brouteurs et des oies. La végétation halophile n'apparaît véritablement que sur la haute slikke, au-dessus des pleines mers de morte-eau : spartines *Spartina townsendii*, salicornes *Salicornia herbacea*. Le haut de la vasière constitue le schorre, ou herbu en Bretagne (VERGER, 2005). Son matériel est fin et son sol plus ferme. Il n'est recouvert qu'exceptionnellement lors des marées de vive-eau. Le sol est parcouru d'un lacs serré de chenaux encaissés, qui se poursuivent sur la slikke. La végétation est présente sous une forme basse et très dense. C'est la partie la plus végétalisée de la zone intertidale. En plus des spartines et des salicornes, on peut y trouver : *Puccinellia*, *Sueda*, obione, stative, fétuque, *Agropyron*. Le passage slikke/schorre s'effectue sous la forme d'une "microfalaise" de quelques centimètres à un peu plus d'un mètre, parfois imperceptible.

Le caractère uniforme du sédiment vaseux ne donne pas de possibilité de vie à des espèces animales en surface. La vie intérieure y est en revanche intense. On y trouve, non pas une diversité importante, mais surtout une densité d'animaux très forte – de plusieurs centaines d'individus à plusieurs milliers au m². Cette faune est composée essentiellement de lamellibranches, de vers, d'échinodermes...

La vasière se caractérise par des conditions de vie spécifiques qui influencent la répartition d'une faune et d'une flore particulières, horizontales majoritairement. La répartition altitudinale de l'avifaune a lieu par rapport à la limite du flot. La présence d'oiseaux résulte du degré d'exondation et d'humidité du substrat – les oiseaux ne peuvent enfoncer leur bec dans de la vase trop dure. Ils représentent, dans la succession des niveaux trophiques, des consommateurs de premier, deuxième et troisième ordre. Certains sont en effet exclusivement végétariens, comme la bernache cravant ou le canard siffleur. Les anatides, nocturnes ou non, mangent à la mauvaise saison les graines des halophytes du schorre, comme l'obione. Seul anatidé exploitant continuellement la vasière, le tadome de Belon consomme beaucoup de crustacés. Les oiseaux carnivores sont cependant plus nombreux que les herbivores. Les piscivores, non directement infodés à ce type de milieu, comme le héron cendré, l'aigrette garzette ou le grand cormoran, fréquentent également les vasières, notamment dans les chenaux de marée. Une centaine d'espèces d'oiseaux utilise le schorre pour couvrir, se reposer ou se nourrir.

Ajoutons enfin à la slikke et au schorre, parce qu'ils sont très proches, des milieux facilement identifiables d'un point de vue géomorphologique et marqués par la forte densité d'éléments sableux. Il

Figure 1 : coupe simplifiée d'un marais à vocation salicole et aviaire associée. Conception / Réalisation : © C. CHARDON.

s'agit principalement de la plage et avec elle l'avant-dune et la dune, espaces sur lesquels se déposent des sédiments de taille supérieure aux constituants de la vase. Si ces milieux sableux jouent un rôle très important pour l'avifaune et c'est le cas dans le pays guérandais, ils ne seront cependant pas pris en compte dans cette analyse. En effet, seuls les paysages liés à la vase et leurs aménagements – les marais salants en faisant bien entendu partie – seront traités.

Les marais salants et périphériques

Les marais salants guérandais ont été établis sur un vaste système slikke/schorre. De manière générale, l'établissement de marais salants nécessite un sol plat et imperméable, la présence d'eau salée et un climat favorisant l'évaporation. Les vasières maritimes de la façade atlantique française offrent donc de bonnes conditions topographiques et géologiques. La mise en place d'une saline consiste à barrer le fond de l'anse, occupée par une vasière, à l'aide d'une digue sur le haut du schorre. L'espace ainsi délimité est cloisonné et la circulation de l'eau de mer à l'intérieur y est organisée. Il s'y développe alors une avifaune relativement spécialisée, complètement adaptée à cet espace et à ses mouvements (figure 1).

Les marais salants sont donc formés de bassins aux formes et dimensions différentes en fonction de leur rôle pour la saliculture et bordés de digues. On y distingue par exemple des bassins à végétation pionnière, dans lesquels la prédominance de l'eau et de la vase permet une colonisation par les salicornes annuelles, les obiones, les puccinellies. Les canards, les bécassines et les vanneaux huppés peuvent les fréquenter, pour leur alimentation ; les avocettes élégantes et les spatules blanches s'y reposent. La biomasse d'invertébrés accessible pour l'avifaune explique notamment les fréquentes observations de spatule, tadorne de Belon et avocette élégante dans les secteurs mésosalins. Mais cette dernière niche également sur d'anciennes ladures ou sur les ponts abandonnés ou encore en activité sur lesquels s'installe parfois une végétation de salicornes. Ce limicole, comme l'échasse blanche, trouve dans les marais salants des espaces tout à fait propices à sa morphologie : les niveaux d'eau étant régulés en fonction des apports d'eau de mer, la nourriture y est facilement accessible et correspond à la hauteur des pattes et à la forme de son bec. On comprend aussi aisément la présence de la spatule dans ces marais dans la mesure où celle-ci « sélectionne des sites de niveau d'eau préférentiellement compris entre 15 et 20 centimètres (peut aller de 7 à 30 cm maximum) » (BOILEAU, PUCHON, 2002). Ainsi, c'est bien le niveau

d'eau qui conditionne l'utilisation du site par type d'oiseau.

Chaque espace identifié sur la figure 1 constitue donc un attrait pour les oiseaux – dont la liste fournie dans ce schéma n'est qu'indicative et en rien exhaustive –, à quelques exceptions près, selon la période concernée. Ainsi, la saline en elle-même ne comporte que peu d'intérêt pour l'avifaune en période hivernale, sauf lorsque la vase y est retournée. En règle générale, plus le taux de salinité est élevé, moins il est possible d'observer des oiseaux, puisqu'il faut rappeler qu'on peut « passer de 30 à 35 grammes de sel par litre dans un étier à plus de 300 grammes par litre dans les œuillets » (BURON, 2000). Par conséquent, les ressources alimentaires se réduisent d'autant.

Mais les marais guérandais ne se résument pas aux milieux salés, même si ce sont les plus nombreux. Il est également important de distinguer les marais saumâtres (périphériques par rapport au reste du site), soumis au régime des eaux pluviales ou fluviales et parfois enrichis par des apports ponctuels d'eau salée et les marais proprement salés, à l'eau de mer plus ou moins adoucie. Ces marais se situent en amont du système « salé » et en contact immédiat avec le coteau dans la plupart des cas. Il s'y développe également une avifaune, mais cette fois nettement moins « spécialisée » que dans le reste du marais. On peut aussi parfois y rencontrer le fameux gorge bleue à miroir.

Le marais contribue à protéger le littoral du fait du rôle fixateur de sa végétation, retenant l'eau par un effet de temporisation et d'épuration. Son fonctionnement est étroitement lié aux échanges et à la circulation des eaux pluviales et des régimes des bassins fluviaux. Il est le lieu des mélanges entre l'eau douce et l'eau salée, accumulant le matériel particulaire, régulant le taux de salinité des sédiments et des composants nutritionnels. Laissés à l'état de nature, les marais sont rapidement colonisés par une végétation constituée essentiellement de roseaux, de rhizomes à développement rapide envahissant le moindre espace vide. Ceux-ci retiennent à leur base une grande quantité de débris : tiges, feuilles séchées, qui se décomposent et rehaussent ainsi rapidement le niveau du sol. À long terme, le risque de stabilisation puis de transformation du milieu en bois humide avec un peuplement souvent dense de saules et d'aulnes existe réellement, d'autant plus que les marais sont généralement marqués par une topographie sous-marine peu élevée. Dans le pays guérandais, ces milieux se retrouvent par exemple au pied du coteau et constituent une sorte de zone tampon entre le coteau/plateau et les éventuelles pollutions qui peuvent en provenir et les marais salants eux-

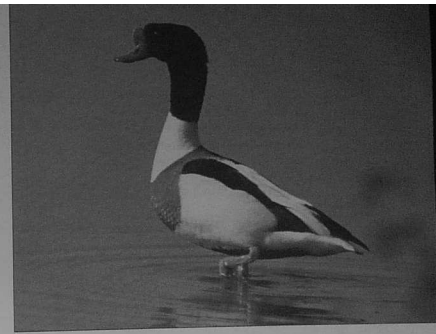
mêmes. C'est donc une zone qui joue un rôle important, bien que fréquemment négligée.

La richesse végétale se traduit aussi par la présence de roseaux à massette, de joncs qui se développent sur la vase. Les carex, quant à eux, sont présents sur les parties exondées des marais car leur amplitude écologique est considérable. De nombreux organismes microscopiques et des vertébrés aquatiques vivent dans les zones d'eau libre. La végétation se répartit donc en fonction de la profondeur et de l'apport éventuel d'eau salée. L'absence de sel crée une succession visible sur le plan paysager : on passe des carex aux grands roseaux, puis des renoucles aux nénuphars. Cette unité végétale marque l'unité animale par l'abondance d'insectes, de grenouilles, de poissons.

La typologie des marais dans le pays guérandais est, comme c'est souvent le cas, fonction du degré de liaison avec l'eau de mer. Ce sont des marais plus ou moins hermétiques à l'action de la mer, avec par conséquent, une faune et une flore se développant grâce à leur aptitude à capter des taux de salinité variables. Leur proximité avec la vasière, l'apport plus ou moins intense et répété, tour à tour d'eau douce ou salée, confèrent à ces marais une production primaire très importante.

Les prairies humides

La prairie humide se trouve en bordure des marais. Elle est le premier ou le dernier contact physique mer/marais/terre. Morphologiquement, elle constitue les rives des marais et hydrologiquement, c'est une zone d'expansion des crues. La prairie humide est souvent consacrée à une activité agricole unique, l'élevage extensif. Parfois, elle peut être « maraîchée » ou servir de site de loisirs, comme les terrains de polo à Congor, sur lesquels il est souvent possible d'observer des vanneaux huppés. La végétation des prairies est donc souvent rase, car piétinée en permanence, et accueille une avifaune abondante. On y trouve surtout des limicoles comme le courlis cendré, le vanneau huppé, qui se nourrissent d'insectes, de larves et de vers sur une strate herbacée dépassant rarement 10 cm de hauteur (prairies humides pâturées), ainsi que des bernaches cravants qui peuvent brouter des puccinellies pendant la journée. Les tamaris, les aubépines, les prunelliers parsèment l'espace et sont utilisés comme refuges par les passereaux, tout comme le baccharis, plante invasive devenant incontrôlable. L'avifaune fréquente ce type de milieu en hiver, notamment les canards colverts et les sarcelles d'été ; au printemps, on y observe des limicoles, comme la barge à queue noire. La reproduction y est favorable pour le canard colvert, le vanneau huppé.



En automne, ce type de site est peu fréquenté par l'avifaune. Sur les prairies humides, l'inondation est de faible amplitude et a une durée très limitée, ce qui en fait de bons refuges pour les oiseaux.

Le tadorne de Belon, un consommateur de crustacés.

La spécificité de chacune de ces zones permet de déterminer des lieux privilégiés pour certains oiseaux. Quelques anatidés sont, par exemple, strictement inféodés à l'estran, comme les bernaches – du moins, c'est ce que les biologistes ont longtemps cru, car on les voit fréquenter, de plus en plus, au cours d'une même période d'hivernage des prairies, qu'elles broient, comme les oies –, le canard siffleur, le tadorne de Belon. D'autres oiseaux préfèrent les marais saumâtres ou d'eau douce : la sarcelle d'hiver, le canard pilet. Enfin, les limicoles se partagent toutes ces zones, selon les espèces. Pourtant, certains oiseaux, comme les avocettes élégantes ne se localisent que dans des sites très spécifiques, les marais salants en l'occurrence, pendant la période de reproduction profitant de niveaux d'eau favorables à la hauteur de leurs pattes ; mais en hiver, on peut aussi observer d'importants groupes de cette espèce sur les Traicts du Croisic. Elle montre une sorte d'exclusivité quant aux sites qu'elle choisit, en fonction de la période analysée. D'autres oiseaux sont plus éclectiques et peuvent se retrouver indifféremment dans plusieurs milieux.

Tous ces facteurs favorisent la présence d'une avifaune diversifiée. Le marais accueille de nombreux hivernants, les chevaliers occupant les zones peu profondes alors que les canards sont présents dans les eaux libres. D'autres oiseaux, comme le râle d'eau, la poule d'eau, utilisent l'abondante végétation pour y établir leur nid, alors que d'autres les suspendent, comme le bruant des roseaux ou la phragmite des joncs. Cependant, le marais colonisé par les roseaux s'appauvrit sur le



Spatule blanche présente lors des haltes migratoires de printemps et d'automne.

plan avien. La diversité devient moindre et les oiseaux d'eau typiques du littoral désertent ces lieux, devenus souvent trop fermés. De même, le marais saumâtre, riche en éléments organiques et minéraux privilégie ces mêmes espèces, alors que le marais d'eau douce les "fait fuir".

L'espace de vie des oiseaux : un espace à plusieurs dimensions

Les zones humides, aussi productives soient-elles, doivent, pour jouer leur rôle dans l'alimentation et le refuge (hivernage ou reproduction) des oiseaux, répondre à deux critères : la taille du lieu et la présence de plusieurs zones humides dans un périmètre relativement restreint - qui peut néanmoins mesurer plusieurs dizaines de kilomètres selon l'espèce. C'est seulement lorsque ces deux conditions sont réunies, qu'il est possible de parler d'une relative richesse de la zone humide comme lieu de vie des oiseaux d'eau. Or, les marais guérandais, aussi vastes soient-ils, ne peuvent répondre à tous les besoins de l'oiseau. La présence de zones complémentaires autour d'une zone principale est déterminante dans la fréquentation des oiseaux d'eau. En effet, la zone humide ne se suffit pas à elle-même, il faut qu'elle soit accompagnée d'autres zones humides, de taille plus modeste souvent et qui vont permettre une complémentarité avec la zone principale. Les fonctions assurées par ces lieux (nourrissage, repos), varient suivant les heures de la journée et également suivant les lieux fréquentés par l'oiseau. De nombreux biologistes ont travaillé sur cette notion et ils nomment unité fonctionnelle l'ensemble formé par la zone humide principale. Ce sont des espaces suffisamment grands pour accueillir d'importantes concentrations d'oiseaux en hiver mais aussi pour répondre à leurs différents besoins.

Une zone humide principale ne fonctionne donc pas seule, elle est dépendante d'autres zones plus petites, "secondaires", pourrait-on dire, correspondant par exemple à la structure des lieux - comme avec la marée et la désaffection échelonnée des vasières en fonction de l'arrivée ou du retrait progressif de l'eau de mer ce qu'il est

possible d'observer dans le Traict du Croisic par exemple. Ainsi tous ces milieux profitent-ils d'un vaste réseau de structures plus petites, complémentaires, sur lesquelles les oiseaux vont pouvoir se réfugier momentanément, en cas de froid, de surpopulation provisoire ou simplement parce qu'une espèce a des besoins spatiaux plus importants. Le fait d'étudier un espace, en l'occurrence ici celui des oiseaux d'eau littoraux que constituent les marais guérandais, montre combien il est nécessaire de prendre en compte les variations d'échelles. Les marais guérandais font partie d'un système, en terme d'avifaune, qui peut aller de la Sibérie, pour certaines oies comme la bernache cravant, dont une partie de la population passe l'hiver ici, jusqu'à l'Afrique, pour des oiseaux comme la spatule blanche qui fréquente les marais au moment de haltes migratoires printanières et automnales. On voit donc déjà la difficulté de mettre en place une politique cohérente de gestion de ces espèces, transcontinentales.

Les marais périphériques, qu'ils soient salés, saumâtres ou doux, jouent un rôle primordial dans le cycle biologique des oiseaux d'eau. Ces milieux sont en effet indissociables du système formé par les marais salants. Celui-ci n'existe pour les oiseaux et n'a une cohérence pour eux uniquement en liaison avec ces autres marais (mais aussi des bois, des prairies, éloignés de quelques mètres à plusieurs dizaines de kilomètres. L'ensemble forme une unité fonctionnelle, celle liée aux marais guérandais est précisée par la figure 2.

Sur cette figure, les déplacements se font indifféremment dans les deux sens : vers les zones de gagnage et de repos. Certains oiseaux, pour diverses raisons, peuvent modifier leur stationnement dans telle ou telle zone. Par exemple, les chevaliers ou bécasseaux qu'il est possible d'observer le long des plages lorsque la mer se retire, retournent progressivement, au fur et à mesure de la remontée de la mer, vers les Traicts du Croisic, zone où la mer arrive plus tardivement, utilisant ainsi au maximum l'alimentation qui leur est offerte. Les déplacements peuvent aussi s'effectuer à plusieurs échelles : au sein d'un même espace, dans les marais salants, ou de manière beaucoup plus vaste, pour certains anatidés ou grands échassiers, entre différentes zones : marais salants/estuaire de la Loire/Brière...

On observe ainsi une grande interdépendance entre toutes ces zones, que ce soit l'hiver mais également pendant la période de reproduction, avec une dispersion alimentaire forte. On comprend alors, la nécessité, dans le cadre d'une gestion effective de l'avifaune, de la prise en compte de cette dimension.

La gestion de l'avifaune dans les marais guérandais

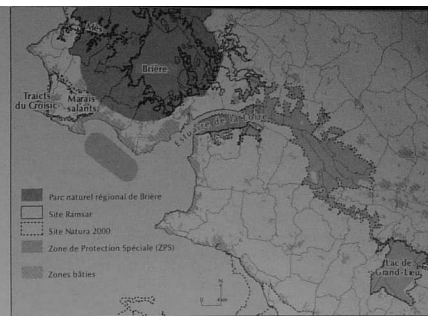
Le vaste mouvement de restauration des marais salants, avec pour objectif la reprise salicole ou la protection de la nature par la création d'espaces protégés, sur l'ensemble de la façade atlantique française, puisqu'il est difficile de raisonner uniquement sur le site des marais de Guérande, a bénéficié à certaines populations d'oiseaux, tels que les échasses blanches, les avocettes élégantes, les spatules blanches... En effet, ces espèces ont des besoins spécifiques et les bassins des marais salants, dont les niveaux d'eau sont quotidiennement contrôlés, leur procurent un espace de vie presque idéal.

Or, par quels moyens peut-on s'assurer que cette gestion se fait de manière cohérente avec la biologie des oiseaux, notamment dans le cas où une déprise salicole se produit ? Pour cela, des outils existent permettant de protéger ces espaces afin d'assurer leur biodiversité.

Un marais protégé ?

La figure 3 présente les principaux zonages de protection : Ramsar, Natura 2000, ZPS (zone de protection spéciale). D'autres existent comme le Site classé de 1996, la réserve de chasse maritime, les espaces de la Loi Littoral... Pour comprendre dans quel contexte se situent les marais guérandais, il convient d'envisager un espace englobant les principaux milieux nécessaires à l'avifaune plutôt que les marais seuls.

Ainsi, les marais guérandais s'inscrivent-ils dans un contexte de prise en compte de leur grande valeur biologique, comme les marais de Brière, le lac de Grand-Lieu, les marais du Més. Cette protection montre également une certaine cohérence, puisqu'elle correspond, du point de vue de l'avifaune, aux différents milieux proposés dans la figure 2 sur les unités fonctionnelles. Mais cette protection n'est pas non plus le fruit du hasard. À la fin des années 1970, suivant plus ou moins de près ses voisins européens, la France a mis en place des outils pour favoriser la protection de la nature. Parmi eux, la Loi sur la protection de la nature de 1976 dont l'un des articles précisait que la meilleure prise en compte de l'environnement doit obligatoirement passer par une meilleure connaissance de la richesse naturelle de la France. Ainsi, au début des années 1980, elle met en place les ZNIEFF (zone naturelle d'inventaire et d'évaluation de la faune et de la flore). Ils constituent une base primordiale à laquelle tous les zonages de protection se réfèrent (leurs zonages ne sont pas indiqués sur la figure 3, pour éviter une surcharge cartographique).

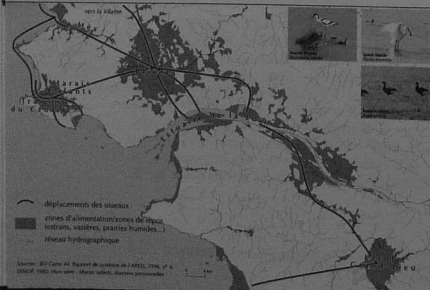


À partir de ces inventaires, les zonages de protection de la nature sont bien souvent le fruit de nombreux compromis entre les acteurs sur le terrain. La constitution du réseau Natura 2000 en est un exemple. Elle est le résultat de la directive Habitats de 1992 visant la protection des "Habitats" de la faune et la flore. Pour autant, les mentalités ont évolué depuis les années 1970 et il n'est plus question de mettre "sous cloche" des espaces, en y interdisant toute activité. Le message de Natura 2000, souvent diabolisé par des "leaders" mal intentionnés (cherchant ainsi la rupture plus que le dialogue), est tout autre. Le but est de reconnaître la valeur d'un site, mais celle-ci n'est pas seulement biologique, elle est plus globale que cela et intègre la dimension humaine d'un espace : culturelle, sociologique... La gestion des sites Natura 2000 doit donc se faire en concertation avec les différents acteurs, en fonction de la valeur du site. Elle n'interdit donc rien, elle favorise au contraire le dialogue et la concertation. D'ailleurs, le manque de concertation dans la mise en place d'un zonage de protection de la nature peut être à l'origine d'une annulation : c'est le cas de la ZPS sur les marais salants.

Le site Ramsar est indiqué sur la figure 3 car il montre également à quel point la protection peut ne pas être suivie d'effet. Au cours des années 1960-1970, de nombreuses ONG (organisations non gouvernementales) se réunissent afin de mettre en place une convention capable de sauvegarder durablement les habitats des oiseaux sauvages, vingt ans avant la directive européenne "Habitats". Le 2 février 1971, plusieurs années de travail aboutissent ainsi à la signature d'une convention internationale, à Ramsar, ville d'Iran. La Convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le

Figure 3 : Quelques zonages de protection de la nature dans l'unité fonctionnelle autour des marais guérandais. Conception : C. CHADENAS. Réalisation : A. DURON.

Figure 2 : l'unité fonctionnelle autour des marais guérandais. Conception / Réalisation : C. CHADENAS.



monde entier ». La Convention est entrée en vigueur en 1975. Au 1^{er} août 2003, elle comptait 137 parties contractantes et beaucoup d'autres pays s'approprièrent à y adhérer ; ce qui signifie 1 288 sites protégés couvrant 108 967 948 ha. Ramsar est le seul traité sur l'environnement de portée mondiale consacré à un écosystème particulier. Un site Ramsar offre donc, en quelque sorte, la reconnaissance de sa valeur à un site. La désignation repose en effet sur les critères "oiseaux d'eau", puisque ce sont les zones humides d'importance internationale comme habitats des oiseaux d'eau qui sont protégées. En effet, dès les premières lignes de la Convention, les oiseaux d'eau ont été placés au cœur du problème du maintien des zones humides l'insistance a été mise sur la question des oiseaux d'eau, « en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau » ("préambule" à la Convention de Ramsar). La Convention n'appelle pas à proprement parler à la gestion des oiseaux mais, en classant des zones humides d'importance internationale, elle a fait émerger, progressivement, à travers le monde, la notion d'espèces sauvages migratrices, jugée comme un "patrimoine universel".

Toutefois, ce texte ne donne lieu à aucune contrainte. Le classement en site Ramsar d'un lieu n'implique donc aucune protection spécifique, faute souvent de moyens financiers. Le principal objectif du texte est de mettre en place, à travers le monde, une liste de zones humides d'importance internationale, un réseau mais pour protéger ces espaces, les États doivent mettre en place des réserves naturelles ou les systèmes de l'arsenal réglementaire propre à chaque pays. En France, cela peut être aussi un arrêté de protection de biotope (cas de la héronnière de Villeeneuve).

La protection des marais guérandais, comme de nombreux autres espaces, pose la question de la gestion et du devenir de ses périphéries. La protection d'un tel site, comme l'obtention du statut de Site classé en 1996, le met à l'abri, a priori, de projets d'aménagement. Ce qui est donc presque assuré pour le bâti, ne l'est pas pour autant, par exemple, des pollutions provenant du bassin versant, qui n'est pas, lui, protégé dans son ensemble, comme on peut le constater sur la figure 3. Là encore, c'est un paradoxe : la protection vise souvent à mettre "sous cloche" un espace précis, dont on ne contrôle absolument pas le pourtour. Or, si l'on veut protéger, c'est souvent par là qu'il faut commencer : en l'occurrence, l'espace effectivement protégé n'aurait en ce sens, plus besoin de l'être. Le problème est donc toujours pris à l'envers, en tous cas, à contre sens de l'écoulement de l'eau, du sens de la pente...

Quelle gestion de l'avifaune ?

La protection de la zone des marais salants s'appuyant sur la valeur patrimoniale du site, celle-ci diffère bien entendu entre les acteurs : paludiers et protecteurs de la nature. Si les premiers "protègent" leur marais, c'est dans un objectif avant tout économique, même si en arrière-plan, subsiste toujours la qualité du milieu, nécessaire à la production de sel. Pour les seconds, le patrimoine n'est pas le même. Sur la question des niveaux d'eau par exemple, chacun souhaite privilégier son intérêt : sel ou oiseau. Pourtant, l'expérience montre que les deux ne sont pas incompatibles, au contraire. La question est désormais de savoir jusqu'où il est possible d'aller dans la production de sel : en effet, aujourd'hui, certains s'inquiètent du mouvement de reprise salicole qui pourrait être une gêne pour les populations d'oiseaux, dans la mesure où le dérangement humain (travail salicole, tourisme...) est à son paroxysme pendant la période la plus cruciale pour elles, celle où elles sont le plus sensibles, la nidification. Sur la question prospective de la "reconquête" de la totalité des bassins, il est très difficile de se prononcer, d'autant plus que, du côté de nombreux paludiers guérandais, la gêne semble très limitée.

Sur ce point aussi, le paradoxe est de mise : le réseau Natura 2000 offre la possibilité aux paludiers de mettre en place une gestion raisonnée de l'espace, en contractant des CAD (contrat d'agriculture durable, qui prennent la suite des OIAE, des ACNAT). Celui-ci comprend un contrôle des niveaux d'eau pour l'accueil d'espèces aviennes particulières sur les salines incultes ou/et abandonnées. En allant plus loin, le paludier peut également aménager ou restaurer sur ses bassins, des îlots pour la nidification des sternes par exemple. Or, Natura 2000 est mené en concertation avec des naturalistes, des paludiers, des chasseurs (associations des chasseurs du pays blanc) ... : il est donc implicitement reconnu tout l'intérêt que constitue cette activité pour le milieu naturel. Pourtant, l'oiseau a besoin de tranquillité... C'est toute la contradiction de la gestion de l'avifaune. L'évolution des populations d'oiseaux est un sujet très délicat, pour ne pas dire épineux, dans la mesure où les chiffres avancés dictent bien souvent les mesures de protection, les arrêtés concernant les interdits de chasse... On le voit, la réponse à ce sujet est loin d'être manichéenne et ne peut pas non plus s'arrêter à savoir qui était là le premier, du paludier ou de l'oiseau.

En France, la gestion de l'avifaune a souvent tendance à s'arrêter à un concept ou à des textes de lois, souvent peu appliqués : classification des

espèces protégées/espèces non protégées... Mais il n'existe pas réellement de gestion programmée, construite, cohérente des espèces protégées par exemple. L'intervention est plutôt le fait d'associations de protection de la nature (LPO, SEPNB-Bretagne vivante) qui mènent à la fois une action dans les sites dont elles ont la propriété ou qu'elles louent, et le suivi plus global des populations d'oiseaux. C'est donc une gestion ponctuelle, localisée dans l'espace et concernant certaines espèces. Or, parfois, le milieu se trouve confronté à des espèces singulières. Comment réagir, que mettre en place dans ce cas ?

Dans les marais guérandais, ce type de situation se produit actuellement avec des espèces floristiques, comme le baccharis, et du point de vue faunistique avec la population d'ibis sacré qui fréquente le site depuis une quinzaine d'années. Cet oiseau, originaire d'Afrique, s'est échappé d'un parc zoologique et s'est acclimaté à l'Ouest français. Il pose des problèmes de compétition alimentaire allant même, dans de rares cas, jusqu'à attaquer des juvéniles d'espèces patrimoniales pour s'en nourrir. Quelle gestion mettre en place dans ce type de situation ? Comment l'État peut-il réagir ?

D'autres pays d'Europe sont très radicaux par rapport à la politique à mener face aux espèces introduites – cas du Royaume-Uni face à l'érismaire à tête rousse – et n'hésitent pas à mettre en place des moyens très importants pour lutter contre elles. Par ailleurs, l'ibis sacré contribue à modifier la notion d'unité fonctionnelle "naturelle" – zone de repos vers zone d'alimentation – en intégrant dans le schéma classique zone humide/bois pour le repos, une déchetterie à ciel ouvert pour l'alimentation. Le cas de l'ibis sacré remet donc en cause la pertinence de la gestion ordinaire de l'avifaune : si avant l'ibis, elle existait de manière très localisée, fragmentaire, rendue pourtant nécessaire en raison du déclin démographique de nombreuses populations, le manque de cohérence nationale pour traiter ce type de cas démontre que beaucoup reste à faire.

Par ailleurs, le pays guérandais a été investi de manière relativement tardive par le milieu de la protection, tel qu'il est possible de l'observer sur d'autres milieux similaires de la façade atlantique française : golfe du Morbihan avec la SEPNB-Bretagne vivante ou les marais charentais avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). S'il y a une "originalité guérandaise" dans la gestion de l'avifaune, au sens très large du terme, elle est peut-être là : dans l'implication très tardive des associations de protection de la nature et la valorisation des marais à cette fin. Pourquoi ce désintérêt, involontaire,



Gorge bleue,
Sissable,
Guérande.

inconscient, peut-être pour ces milieux si riches et si propices à la mise en place de réserves naturelles, alors même que le marais était lui-même déserté par la profession paludière ? Alors même que dans de nombreux autres endroits (golfe du Morbihan par exemple), depuis les années 1970, la SEPNB-Bretagne vivante, la LPO achetaient ou tentaient d'acheter des marais salants à l'abandon pour les réhabiliter, pour en faire de véritables réserves d'oiseaux, progressivement devenues, d'ailleurs, les vitrines de leurs actions en faveur de la protection de la nature (CHADENAS, 2003) ? Alors, pourquoi ce désintérêt ? La réponse est peut-être à trouver au niveau politique. Les marais guérandais ont été le théâtre de nombreux projets immobiliers au cours des trente dernières années. Du coup, la préoccupation majeure des opposants à ce mouvement s'est surtout concentrée sur la sauvegarde de l'espace en empêchant l'aboutissement de tout projet... Mais en attendant de savoir ce qu'il fallait faire de cet espace, sans aucune protection, le site a été "protégé", maintenu en l'état de marais salant, prêt pour une nouvelle phase d'activité.

Les marais guérandais apportent ainsi la preuve qu'il est possible et même favorable pour la biodiversité de maintenir une activité humaine dans ce paysage largement anthropisé. Ce qui correspond aux préoccupations d'une géographie à l'interface entre la nature et la société, une biogéographie moderne, ayant pour base l'étude du milieu et des hommes qui y vivent. Enfin, cette problématique convient tout à fait au site en lui-même dont l'image a considérablement évolué. Il n'y a plus l'homme d'un côté, évoluant sur un espace que certains disent naturel mais qui est en réalité profondément modifié par lui ; et, de l'autre, la nature.

Aujourd'hui, la zone humide n'est plus le symbole d'un lieu qu'il faut fuir, mais au contraire il est devenu un territoire qu'il faut valoriser, dans tous les sens du terme. « Plus que l'histoire du paysage et des hommes, c'est la conscience singulièrement aiguë par tous les accidents écologiques de ces dernières décennies et les dérives d'une agriculture extensive qui déterminent réflexions et actions. On n'invoque aujourd'hui plus les risques de paludisme et d'insalubrité liée à l'abandon des marais salants, mais les bienfaits du microclimat que favorise leur exploitation, et leur intérêt dans la chaîne alimentaire. [...] Les nuisances spécifiques de l'avifaune – dégradations de surfaces par les garéots et autres tourne-ponts (tourne-pierres), plumes et déjections – sont estompées pour magnifier l'interaction des activités de l'Homme sur le milieu, sources de richesses naturelles exceptionnelles. Au total, une nouvelle image du paludier et des marais salants se dessine, plus que jamais redevable de l'évolution des préoccupations de la Société dans son ensemble » (BURON, 2000).

Bibliographie

BOREAU (Nicolas), PRICHON (Aurélien), « Écologie et choix des sites alimentaires chez la Spatule blanche *Platalea leucorodia* en halte migratoire », *Alauda*, 2002, p. 363-376.

BURON (Gildas), *Bretagne des marais salants*, t. II, *Hommes du sel*, Morlaix, Skol Vreizh, 2000, 175 p.
- « Regards sur les marais salants du sud Bretagne (XIX-XV siècles) », *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentation des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions d'Art Sonogy, 2002, p. 210-218.

CHADENAS (Céline), *L'Homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale. Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux : vers une gestion durable*, Thèse de géographie, dactyl., Nantes, 2003, 341 p.

CORLAY (Jean-Pierre), « Les zones humides littorales : analyse géographique et réflexions pour l'aménagement », *Revue juridique de l'environnement*, 4, 1990, p. 135-163.

Rapport de synthèse de l'association pour la protection de l'environnement de l'estuaire de la Loire (APEL), *Zones humides*, 4, 1996, 68 p.

Marais salants. *Connaissance des richesses naturelles de la Loire-Atlantique : contribution à l'étude écologique de la presqu'île guérandaise*, dir. Jeanne POSEAU-HEMERY, Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 1^{er} supplément, hors série du bulletin trimestriel, 1980.

VERGER (Fernand), *Marais et wadden du littoral français*, Caen, Paradigme, Terres et Sociétés, 1983, 549 p.
- *Marais et estuaires du littoral français*, Belin, Paris, 2005, 335 p.

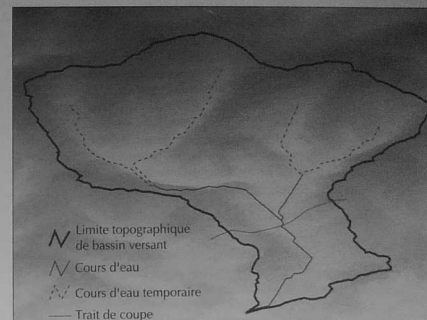
Céline CHADENAS
Docteur en géographie,
postdoctorante à Géolittomer,
LETG UMR 6554-CNRS,
chargée de cours à l'université de Nantes.

Vanneau huppé,
dans une prairie
en bordure du
marais salant.



CONNAÎTRE LES BASSINS VERSANTS DE LA PRESQU'ÎLE GUÉRANDAISE POUR FAIRE FACE À LA POLLUTION

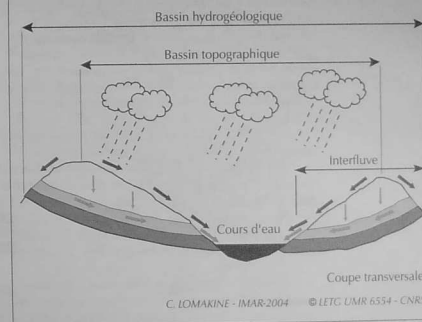
Une partie de l'eau issue des précipitations s'écoule sur les bassins versants et rejoint les cours d'eau avant d'atteindre la mer. Sur la presqu'île guérandaise, aux exutoires des bassins versants, les écoulements d'eau douce sont, pour la plupart, canalisés par les étiers des marais salants, où ils sont rapidement dilués avec les eaux salines. Par la suite, ces écoulements transitent, dans les Traits et rejoignent enfin la mer côtière pour être mélangés avec la masse d'eau marine. Cet article s'intéresse essentiellement aux processus continentaux, c'est-à-dire aux écoulements se produisant sur les bassins versants, sur l'espace géographique localisé en amont des marais maritimes. Qu'est-ce qu'un bassin versant ? Quelles sont les principales caractéristiques des bassins versants de la presqu'île guérandaise ? Comment fonctionnent-ils ? Quelles sont les conséquences possibles des apports en eau douce sur les marais maritimes ?



Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant se définit comme un espace géographique collectant les précipitations et les acheminant vers le même exutoire (CALOZ et PUECH, 1996). Les processus d'écoulement de l'eau vers la rivière sont divers (ruissellement de surface, écoulement dans le sol...). La figure 1 décrit les diverses limites permettant de définir les bassins versants (BONN, 2004). On distingue :

- La limite hydrogéologique qui représente la limite de la portion de l'espace géographique dont les eaux sont drainées vers un même cours d'eau. Cette limite englobe l'espace superficiel et souterrain. Sur les sous-sols calcaires ou les substrats perméables, les écoulements qui alimentent les cours d'eau peuvent prendre naissance en dehors de la limite topographique. On peut également parler de l'aire de drainage réel du bassin versant (BRAVARD et PETIT, 2000).
- La limite du bassin topographique qui se définit comme la portion de l'espace géographique dont les pentes convergent vers un même cours d'eau. La délimitation du bassin correspond dans ce cas aux lignes de crêtes. Elle peut être identique au bassin hydrogéologique ou différente selon la géologie ou la perméabilité du terrain.
- Les lits fluviaux représentent la portion de l'espace géographique occupée par les cours d'eau. Ils



C. LOMAKINE - IMAR-2004 © LETG UMR 6554 - CNRS

forment habituellement un réseau dendritique hiérarchisé et ont une surface relativement petite par rapport à celle du bassin topographique, sauf dans le cas où ils incluent des lacs. Ce réseau hydrographique permet l'évacuation des précipitations vers l'exutoire.

- Les interfluves correspondent à la portion de l'espace géographique située entre les lits fluviaux. Ils sont le siège du ruissellement diffus, de l'infiltration et de l'évaporation. Les états de surface des interfluves (occupation du sol, nature

Figure 1 : description d'un bassin versant (modifiée d'après CHANORLAT, 2003).

des terrains conditionnent le comportement hydrologique du bassin versant.

L'étude des bassins versants nécessite d'effectuer des campagnes de terrains (mesure de débits, inventaire des cours d'eau...) pour permettre l'acquisition de données afin de faire fonctionner un logiciel hydrologique. Dans notre étude, le logiciel utilisé pour l'étude des bassins versants est AVSWAT® 2000. Le logiciel AVSWAT est développé par l'Agricultural Research Service (ARS) de l'USDA (United State Department of Agriculture). Il permet d'étudier les caractéristiques physiques des bassins versants, les impacts des pratiques de l'occupation du sol sur l'eau, les sédiments et les rendements des

apports agricoles sur les bassins versants (NEITSCH et al., 2002).

Les principales caractéristiques des bassins versants de la presqu'île guérandaise

Les bassins versants de la presqu'île guérandaise sont localisés sur le littoral de la Loire-Atlantique entre l'estuaire de la Loire au sud et de la Vilaine au nord et sont limités à l'est par le marais de la Brière et à l'ouest par l'océan Atlantique. La combinaison de la mer, des eaux saumâtres, d'un paysage agricole traditionnel, de ports de pêche et de marais salants fait de ce secteur aux multiples activités l'un des plus typés de l'Ouest français (GRAS, 1980).

Les ensembles de bassins versants de la presqu'île guérandaise

On distingue quatre ensembles de système de bassins versants (figure 2). Ces ensembles sont constitués de nombreux petits bassins versants élémentaires qui une fois regroupés et définis un exutoire commun forment un bassin versant unique. Les limites et les caractéristiques des bassins versants ont été élaborées à l'aide du logiciel AVSWAT.

Au nord, l'ensemble de bassins versants des Traits de Pen-Bé a une dimension de 130 km². C'est l'ensemble le plus vaste de la presqu'île guérandaise. De manière simplifiée, les eaux du bassin versant, en provenance du versant du coteau de Guérande au sud ou du relief d'Herbignac au nord, circulent en bas fond dans une zone de prairies humides et de prairies halophiles (marais de Mézérac), puis transitent par des marais salants de Mesquer et enfin rejoignent le marais des Traits de Pen-Bé occupé à 35 % par la conchyliculture.

Au sud, l'ensemble de bassins versants des Traits du Croisic est de petite dimension (20 km²), et se subdivise en deux parties distinctes. Au nord des Traits du Croisic, la partie de la zone du coteau de Guérande (14 km²) alimente le Petit-Trait via les marais salants de Guérande. Au sud des Traits du Croisic, avec une superficie de 5,8 km², le bassin versant du Grand-Trait est en contact direct avec l'estran quand il ne l'est pas avec les marais salants. La conchyliculture occupe 30 % de la surface des Traits.

Au sud-est, les eaux du bassin versant de la baie du Pouliguen (23 km²) sont récoltées par une partie des marais salants de Guérande. La baie n'est pas occupée par des concessions conchylicoles, mais c'est un secteur possédant une forte potentialité accueillant régulièrement professionnels et amateurs de pêche à pied.

Les données climatiques de la presqu'île guérandaise

Pour étudier les bassins versants et leurs écoulements, il est nécessaire de disposer des informations climatiques. En effet, le régime des cours d'eau varie selon les saisons hydrologiques. D'une manière générale, en hiver les débits des cours d'eau sont plus élevés du fait d'une faible évapotranspiration et de précipitations élevées ; alors qu'en été, le débit des cours d'eau est plus faible du fait d'une forte évapotranspiration et des précipitations plus faibles.

La presqu'île guérandaise s'inscrit dans un climat océanique, doux l'hiver et relativement frais l'été. La

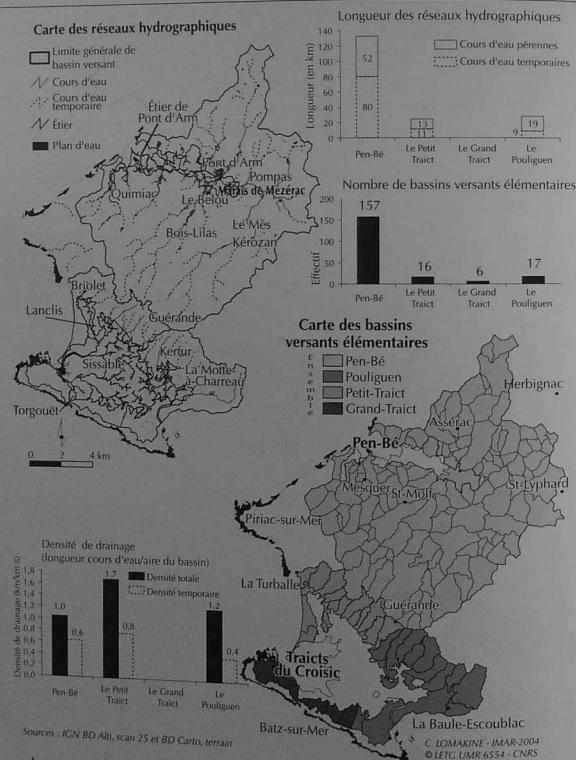
pluviométrie est faible et varie entre 700 et 800 mm/an en moyenne (580 mm en 2003) impliquant des étés où on frôle le seuil d'aridité (GRAS, 1980). D'après les données de Météo France sur la station de Saint-Nazaire, la pluviométrie maximale s'observe d'octobre à janvier et la pluviométrie minimale d'avril à juillet. La température annuelle moyenne est de 11,7°C. En été, en juillet et août, les plus hautes températures avoisinent les 20°C en moyenne et en hiver les températures minimales s'observent de décembre à février. En ce qui concerne les vents, ils sont fréquents et les plus forts sont de secteur sud-ouest et ouest. Ces vents correspondent aux perturbations pluvieuses.

La topographie de la presqu'île guérandaise

Le coteau de Guérande, culminant entre 40 m et 60 m, est la caractéristique topographique de ce territoire. Ce relief est en majeure partie à l'origine du partage des eaux entre les deux marais maritimes (Croisic et Pen-Bé). Le coteau orienté nord-ouest/sud-est se caractérise par un profil convexo-concave et par un versant présentant en général un profil en pente douce (LOMAKINE, 2001). Il est entaillé par de nombreux vallons rectilignes. Les vallons sont larges en amont avec des pentes douces (< 3 %) et se resserrent en forme de goulet sur la pente convexe du coteau se traduisant par des pentes plus fortes, pouvant être supérieures à 10 %, mais plus fréquemment, elles varient entre 3 % et 5 %. Ensuite, en aval, ces vallons disparaissent à l'approche des marais salants. Au sud, la côte de Batz-sur-Mer est un escarpement de faille identique au coteau de Guérande, mais en beaucoup moins prononcé. L'altitude moyenne varie aux alentours de 6 m contre 18 m pour le coteau de Guérande et les pentes sont rarement supérieures à 3 %.

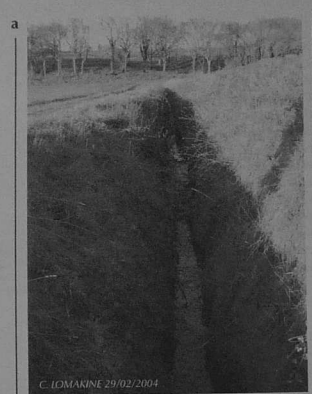
Le sud du bassin versant de Pen-Bé présente en apparence un profil général en pente douce avec des pentes très faibles (< 3 %) sur les crêtes des vallons. En revanche, les versants de ces vallons larges ont des pentes fortes qui varient entre 3 % et 17 %. La partie nord de ce bassin versant dispose d'un relief important (sillon d'Herbignac) et des pentes également élevées. En aval du bassin versant, la grande étendue plane en amont des marais salants profite à la mise en place de zones marécageuses et à l'inondation des prairies sur une étendue approximative de 400 ha. De manière générale, le bassin versant de Pen-Bé sous son allure générale de profil en pente douce dispose de 45 % de pentes supérieures à 3 %.

Figure 2 : caractéristiques des réseaux hydrographiques.

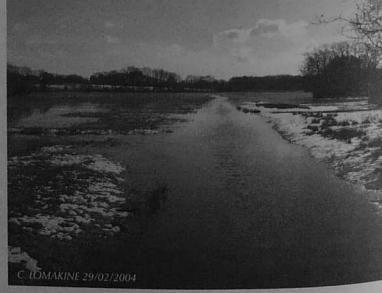
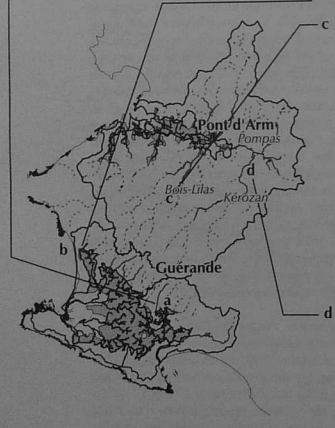


Sources : IGN BD ALU, scan 25 et BD CARTO, terrain

© LOMAKINE - IMAR-2004
© LETC UMR 6554 - CNRS



a. Exemple de cours d'eau en bas pente du coteau de Guérande
 b. Exemple d'exutoire de cours d'eau à l'entrée d'un étier de marais salant de Guérande



c. Exemple de cours d'eau dans un vallon du bassin versant de Pen-Bé
 d. Exemple de cours d'eau en aval du bassin versant de Pen-Bé dans le secteur des prairies humides

La géologie de la presqu'île guérandaise

Le pays guérandais est constitué en grande partie de roches cristallines (COGNÉ, HASSENFORDER, 1973) et d'une couverture sédimentaire récente déposée dans les zones basses. Le relief de la région est sous la dépendance de fractures. Le Sillon de Guérande (coteau de Guérande) et la Grande-Côte de Batz sont des escarpements de failles limitant des blocs basculés en direction du nord-nord-est (GRAS, 1980).

Les terrains cristallins (PRIGENT, BIDEAU, GALLAIS, 1975) de la presqu'île guérandaise se répartissent en trois domaines distincts. Au nord, on observe des micaschistes précambriens (600 M.A.). Dans la région de Piriac et de Saint-Molf, apparaissent des schistes satinés. Au nord et au sud-est, s'étend la zone des micaschistes à minéraux (grenat, staurolite et andalousite). Au centre, on observe des leucogranites syntectoniques hercyniens de Guérande-Le Croisic (320 M.A.). C'est un granite clair à deux micas, grossièrement feuilleté. Au sud, les migmatites de Basse-Loire (360-370 M.A.) sont représentées par des gneiss lités, ocellés et des gneiss particuliers riches en sillimanite.

Les terrains sédimentaires et les formations superficielles sont surtout des dépôts quaternaires. On observe des alluvions anciennes de basses terrasses, des dépôts de versant, des colluvions, des formations de solifluxion et des alluvions modernes de caractères sablo-vaseux.

Le bassin versant de Pen-Bé est celui qui dispose de la plus grande hétérogénéité géologique. On y rencontre des formations de type sédimentaire, de type granitique et de type schisteux. Les autres bassins versants comprennent essentiellement des formations sédimentaires (sables anciens, alluvions et colluvions) et des formations granitiques. Ces critères permettent de supposer que le bassin versant de Pen-Bé doit être plus propice aux écoulements superficiels du fait d'une part importante de terrain favorisant le ruissellement (47 %) et les bassins versants des Traicts du Croisic et du Pouliguen peuvent être sujets à l'infiltration, du fait de la nature granitique du sous-sol (44 % à 86 %) lorsque la surface est dégradée (arénisée). La présence d'une nappe sur le coteau de Guérande confirme cette hypothèse.

Un réseau hydrographique dense, mais de nature temporaire

Sur le coteau de Guérande (figure 2), du fait de sa faible largeur (2 km), les cours d'eau sont de petites dimensions, rectilignes, peu ou pas hiérarchisés et

leurs écoulements sont généralement temporaires à partir d'avril ou mai, lorsque les pluies se font moins fréquentes. Par contre, ces cours d'eau sont en nombre important ce qui implique la présence de nombreux bassins versants élémentaires (une vingtaine) sur une surface de 30 km².

Les deux premières photographies (a et b) de la figure 3 sont des exemples de cours d'eau du coteau de Guérande. La photographie "a" est un ruisseau typique du bassin versant. Dans le cas présenté ici, l'entaille provoquée par l'écoulement dans le sol reste assez exceptionnelle. Le cours d'eau mesure 1 mètre de large et la hauteur de la tranche d'eau varie aux alentours de 10 à 20 cm. La photographie "b" permet de montrer qu'il existe dans quelques secteurs des cours d'eau pouvant être busés et également de mettre l'accent sur les influences urbaines existant sur cette partie du coteau.

Les bassins versants élémentaires du coteau de Guérande alimentent chacun généralement un début d'étier des marais salants. Ensuite ces étiers se réunissent en de plus importants avant de se jeter dans les Traicts. Le réseau hydrographique complexe des marais salants a un double rôle. La fonctionnalité première des étiers est de permettre d'alimenter les salines en eau de mer; la seconde est d'évacuer le plus rapidement possible les eaux douces en provenance des bassins versants.

Au sud, dans le secteur du Croisic et Batz-sur-Mer, le réseau hydrographique est quasi inexistant et les écoulements s'effectuent généralement par le réseau d'évacuation d'eau pluviale imposé par les infrastructures. Le cours d'eau le plus important à signaler est celui localisé au sud-est, traversant la Baulle-Escoublac et dont l'exutoire est celui du Pouliguen. Ce cours d'eau est busé (disparition sous la chaussée) à plusieurs endroits et sur plusieurs centaines de mètres.

Le réseau du bassin versant de Pen-Bé est beaucoup plus hiérarchisé que celui du Croisic ou du Pouliguen (figure 2). Comme le montre la photographie "c" (figure 3), la dimension du cours d'eau à mi-parcours est de 3 mètres de large avec une profondeur variant autour de 50 cm de lame d'eau après des précipitations. Plus en aval, dans la zone de bas-fond, les cours d'eau prennent de l'importance (photographie "d") et sont fréquemment influencés par les phénomènes de marées à partir du marais de Mézérac. En effet, les forts courants liés à la marée permettent la remontée des eaux marines, comme en témoigne la végétation halophile dans ce secteur, preuve d'une submersion intermittente par des eaux saumâtres (LEFFRET, 2004). Cette influence fait qu'une pluie de 10 mm peut

Figure 3 - Exemples de cours d'eau sur la presqu'île guérandaise.

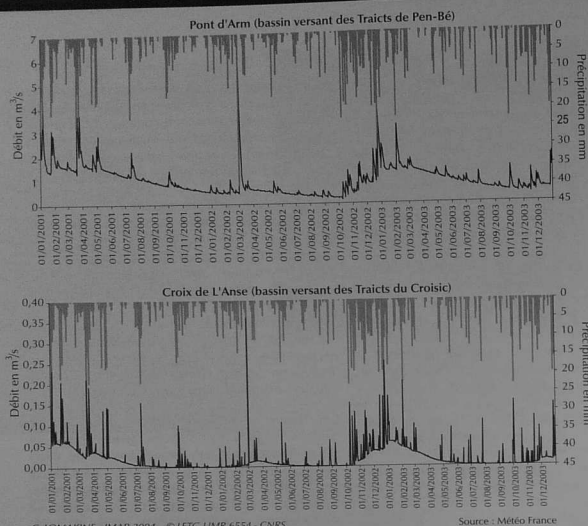


Figure 4 : Simulation des débits sur deux bassins versants de la presqu'île guérandaise.

produire au jusan un débit de 1,3 m³ d'eau douce à Pont-d'Arm sur un débit total de 3,3 m³/s (GAULTIER, 1996).

Ce secteur pose actuellement quelques problèmes en raison du comblement progressif des fossés et du cours d'eau du Mès (LEPETIT, 2004). L'ensablement des canaux et du réseau de drainage rend *a priori* difficile l'évacuation des eaux accumulées pendant la saison hivernale entraînant un retard sur les pratiques agricoles (fauchage des prairies, pâturage). Une évacuation plus rapide des eaux profiterait aux conchyliculteurs et aux paludiers notamment en permettant aux eaux marines de remonter plus loin en amont afin de disposer d'une eau salée moins influencée par les eaux douces (LEPETIT, 2004).

La densité de drainage représentée sur la figure 2 permet de comparer les bassins versants entre eux. Il en ressort que le bassin versant de Pen-Bé est le mieux drainé alors que le drainage du bassin versant du Grand-Traict est totalement nul du fait de l'occultation du réseau naturel par les infrastructures urbaines. Cette situation ne prend pas en compte les réseaux de petits canaux pour le drainage des parcelles humides. On notera qu'en prenant en compte les cours d'eau identifiés, le bassin versant de Pen-Bé comprend près de 160 bassins versants élémentaires suivant les exutoires choisis. Ce type de

découpage permet de connaître le bassin versant élémentaire le plus contributif en terme de flux.

Fonctionnement des bassins versants

Les cours d'eau de la presqu'île guérandaise sont très sensibles à la pluviométrie. Les pics de crue sur le coteau de Guérande peuvent être atteints en quelques heures après une pluie et pour le bassin versant de Pen-Bé le pic de crue, à Pont-d'Arm peut s'observer un ou deux jour plus tard. Ces variations de débit dépendent également des conditions de l'état du sol qui favorise ou non l'infiltration ou le ruissellement de surface.

Le régime des bassins versants du Croisic différent de celui des bassins versants de Pen-Bé

Les données de terrains recueillies ont permis de montrer que les cours d'eau des bassins versants des Traits du Croisic et du Pouliguen ont des débits faibles et des écoulements temporaires du fait de leurs dimensions. Hors pic de crue, les débits varient entre 0,004 m³/s (4 l/s) en période de petite pluie de mi-avril à 0,02 m³/s pour une pluie de 20 mm tombée pendant trois jours consécutifs au mois de mars. En amont des marais salants de Pen-Bé, l'étier de Pont-d'Arm qui reçoit les différents cours d'eau du versant du coteau de Guérande et du sillon d'Herbignac peut connaître davantage de fort débit

en dépassant le m³ seconde (3,3 m³/s) après une pluie de 10 mm) et atteindre 10 m³/s en période de très fortes précipitations (PERDIGÃO VASCONCELOS, 1992). Le temps de réponse sur ce bassin versant aux précipitations (pour le cours d'eau du Mès) serait de une à deux journées (GAULTIER, 1996). Les mesures effectuées pour cette étude montrent fin mai des débits variant entre 0,5 m³/s, après une semaine sans pluie, à 3 m³/s fin avril, après une pluie successive de 20 mm sur trois jours précédant la mesure.

À l'aide d'un modèle hydrologique, il est possible d'étudier le régime des cours d'eau sur une plus longue période en utilisant les données recueillies sur le terrain. La figure 4 présente la simulation des débits de l'étier de Pont-d'Arm sur le bassin versant de Pen-Bé et de l'exutoire situé à la Croix-de-l'Anse sur le coteau de Guérande. Les résultats montrent une nette différence de comportement hydrologique entre ces deux exutoires qui s'explique par la dimension de leur bassin versant drainant.

Les débits du bassin versant de Pont-d'Arm (106 km²) drainant les Traits de Pen-Bé dépassent fréquemment le m³/s et peuvent atteindre des forts débits supérieurs à 3 m³/s. Le 2 mars 2002, après une pluviométrie exceptionnelle de 40 mm, la modélisation montre un débit de près de 6 m³/s. Cependant, cette modélisation ne tient pas compte des flots de marée fortement présents dans ce secteur qui accentuent l'intensité des débits composés d'eau douce et d'eau marine. Les débits présentés par la modélisation sont donc plus faibles qu'en réalité. En revanche, les débits d'eau douce modélisés sont proches des mesures d'observations qui ont été réalisées par d'autres études (= 1 m³/s après une pluie de 10 mm). On notera que l'année 2002 se caractérise par des débits plus faibles que les autres années. De manière générale, les flux hydrologiques provenant de ce bassin versant sont élevés, sensibles aux variations saisonnières et ont une réponse relativement rapide face à la pluviométrie (retard d'une à deux journées).

Les débits du bassin versant de la Croix-de-l'Anse (2,25 km², bassin versant des Traits du Croisic) sont faibles (0,02 m³/s en moyenne) et pratiquement interrompus en période estivale. En été, pour de nombreux bassins du coteau de Guérande, les débits sont nuls. Durant cette période, selon l'intensité, quelques journées de pluie permettent la reprise des écoulements, mais ceci est insuffisant pour rétablir un débit permanent. On notera, comme précédemment, que l'année 2002 se caractérise par des débits plus faibles que les autres années. Sur un tel bassin versant, les principaux apports continus interviennent durant les saisons à pluviométrie importante (automne et hiver).

En résumé, on distingue une nette différence de comportement entre les bassins versants. Ceux du Croisic, favorisant l'infiltration, ont des débits plutôt faibles et interrompus en été. Ces bassins versants sont de petites dimensions. Les bassins versants de Pen-Bé, recouvrant un plus large territoire, ont des débits plus élevés que ceux du Croisic. Mais ceci ne signifie pas que les cours d'eau de Pen-Bé sont synonymes de plus d'apports en terme de concentration en éléments. Des rejets polluants provoqués par le milieu urbain ou agricole dans un petit cours du bassin versant des Traits du Croisic peuvent avoir autant de conséquences néfastes qu'un rejet dans les cours d'eau des bassins versants de Pen-Bé.

Les conséquences possibles des apports sur les marais maritimes

Les conséquences des apports en eau douce en presqu'île guérandaise peuvent gêner certaines activités situées en aval, utilisant uniquement l'eau de mer. Pour la récolte de sel l'arrivée d'eau douce n'est pas intéressante. Pour le milieu conchylicole l'arrivée brutale d'eau douce à la suite d'un orage peut fragiliser les espèces dans les parcs. Mais les bassins versants sont de petites dimensions et les apports sont restreints. C'est pourquoi activités salicole et conchylicole fonctionnent sans souci majeur.

La figure 5 présente les flux de sédiments transportés à la surface des bassins versants. Ces sédiments peuvent se retrouver ensuite dans les cours d'eau sous forme de matières en suspension (MES). Les matières en suspension correspondent aux particules organiques et minérales (en provenance du bassin versant ou présent dans la rivière) transportées par la colonne d'eau. Ce paramètre est intéressant pour plusieurs raisons (GEMS/EAU, 2002). Tout d'abord, il permet de donner un état de la turbidité de l'eau. Ensuite, il est un indicateur de l'érosion dans les bassins versants. Enfin, il est étroitement lié au transport par le réseau fluvial d'éléments nutritifs (plus particulièrement le phosphore), de métaux et d'un large éventail de produits chimiques industriels et agricoles. En clair, les particules en suspension permettent aux divers polluants d'être transportés et donc plus l'eau est turbide plus les concentrations en divers éléments risquent d'être élevées.

La figure 5 montre de janvier à juin 2001, la contribution des bassins versants aux transports des sédiments. Le mois de janvier et de mars correspondent à la période où le départ des sédiments est le plus important. Ce phénomène décroît ensuite jusqu'en été en parallèle aux précipitations qui diminuent.

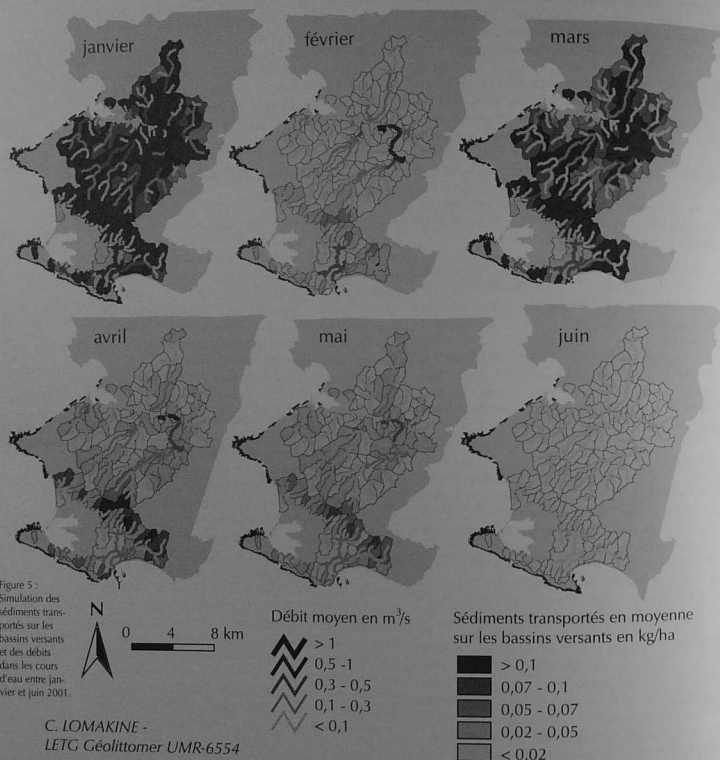


Figure 5 : Simulation des sédiments transportés sur les bassins versants et des débits dans les cours d'eau entre janvier et juin 2001.

C. LOMAKINE -
LETG-Géolittomer UMR-6554

Ce type de simulation permet de connaître les périodes sensibles et les bassins versants élémentaires (à contribution forte) où il faut éviter des pratiques à risques.

En presqu'île guérandaise, on n'observe pas de pics de pollutions en phosphore. Seules quelques concentrations plus élevées en phosphates s'observent de temps à autre sur le bassin de Pen-Bé. La dilution marine étant importante, on n'observe pas de dysfonctionnement majeur de la part du phosphore dans les marais maritimes qui est d'ailleurs probablement consommé de surcroît par le phytoplancton.

L'étude permet encore de distinguer des bassins versants élémentaires susceptibles de polluer dans le cas d'un rejet par le milieu agricole ou urbain. On peut ainsi élaborer des cartes à risques et des scénarios de pollutions. Grâce à la visualisation cartographique, il est possible d'aménager les bassins versants de façon raisonnée pour éviter ces risques.

Conclusion

Les bassins versants élémentaires de la presqu'île guérandaise sont nombreux. Les débits ne sont pas très importants et en modélisant les flux sédimentaires qui témoignent de l'érosion des bassins versants, on peut se rendre compte que des apports divers peuvent arriver des bassins versants. La proximité du littoral fait qu'il faut surveiller et préserver l'environnement de la presqu'île guérandaise pour sauvegarder le milieu marin. Des pollutions venant de la mer comme celle de l'Érika - pollution accidentelle -, ont montré que le milieu des marais maritimes était sensible. Une pollution venant du continent est toujours possible même si les apports sont faibles. La malveillance sur certains bassins versants élémentaires peut créer une pollution si une précipitation élevée suit un rejet. Des arrivées répétées et des eaux douces contaminées en polluants seraient une catastrophe pour les activités salicoles et conchylicoles. Il faut donc préserver la qualité de l'environnement de la presqu'île guérandaise. L'utilisation de l'outil informatique conjuguée avec l'intervention de scientifiques (recherche en université) et des acteurs du territoire (conchyliculteurs, administrateurs...) peut permettre de réaliser une gestion raisonnée des bassins versants. La modélisation permet de distinguer les bassins versants où le risque d'apport est le plus important. L'utilisation de ce type de modèle dans les administrations littorales sera dans le futur d'une grande utilité car elle permettra d'effectuer le bilan de l'état des bassins versants,

de distinguer les bassins versants à risques et de prévenir des risques d'apports pouvant avoir des conséquences dans l'environnement.

Cédric LOMAKINE,
Docteur en Géographie,
LETG-Géolittomer UMR-6554

Note

1 - Arc View Soil and Water Assessment Tool, <http://www.brc.tamus.edu/swat/index.html>.

Bibliographie

- F. BONN, *Écologie physique des bassins versants*. Document Internet : <http://www.callisto.usherb.ca/~ibonn/PageFB/>, 2004.
- J.-P. BRAVARD, F. PETIT, *Les cours d'eau. Dynamique du système fluvial*, Paris, Armand Colin, 2000, 222 p.
- R. CALOZ, C. PUECH, « Hydrologie et imagerie satellitaire », dans *Précis de télédétection*, vol. 2, Application thématique Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec/ALPÉ, 1996, p. 159-196.
- K. CHANCIBAUT, *Les processus hydrologiques*. École d'été AMMA, documents, Internet : http://osug.obs.ujf-grenoble.fr/enseignement/dds/doc_pedago/tue364-040324/tue364_5.pdf, 2003.
- J. COGNÉ, H. HASENFORDER, « Socle métamorphique et cristallin », dans *Notice explicative de la feuille de Saint-Nazaire au 1/50 000*, édition du BRGM, 1973, p. 2-12.
- S. GAUTHIER, *Étude du bassin versant du Més*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Nantes, 1996, 224 p.
- GEMS/EAU, *Matières en suspension et qualité de l'eau*. Programme GEMS/EAU, document Internet : <http://www.gemswater.org/atlas-gwq/solids-f.html>, 2002.
- J. GRAS, « Les bas Pays Guérandais et leur environnement géographique », dans *Marais salants. Connaissance des richesses naturelles de la Loire-Atlantique : contribution à l'étude écologique de la presqu'île guérandaise*, dir. Joanne PERRAUD-HUMERY, Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 1^{er} supplément, hors série du bulletin trimestriel de la SNOF, 1980, Nantes, p. 19-29.
- Y. LEFFETI, *Activité agricole*. Document de travail CAP Atlantique, 2004, 11 p.
- S. L. NETTICH, J. G. ARNOLD, J. R. KENNY, J. R. WILLIAMS, K. W. KING, *Soil and Water Assessment Tool, Theoretical document*, version 2000, Grassland (Texas), Soil & Water Research Laboratory/Blackland Research and Extension Center, 2002, 506 p.
- PÉRIDIAO VASCONTELOS, *Dynamique de la matière organique et des métaux dans les sédiments de l'estuaire-estran de Pen-Bé (Loire-Atlantique, France)*, thèse des Sciences de la Terre, Université de Nantes, 1992, 313 p.



Actualités du patrimoine

Catherine Gentric

Un visiteur rare à Guérande

Fañch Postic

Théodore Hersart de La Villemarqué élève au petit séminaire de Guérande (1828-1830)

Jean-Pierre Nennig

Du nouveau sur Marie Antoine de La Perrière, l'ingénieur qui a construit la voie ferrée de Saint-Nazaire au Croisic

Gildas Buron

À propos du père Budoc



UN VISITEUR RARE À GUÉRANDE

p. 36, 37,
hibou
moyen-duc

Les marais de Guérande sont de grande renommée dans le monde ornithologique, apportant, au-delà de leur richesse biologique, la démonstration que certaines activités économiques peuvent permettre la conservation du patrimoine naturel, lui-même gage de notre survie. Mais une récente visite reçue par les plus hauts bâtiments de Guérande a rappelé que le patrimoine architectural pouvait aussi être considéré comme un patrimoine naturel. La vie est aussi dans la ville.

Le frais soleil de la mi-mars réchauffait les premiers touristes de la cité guérandaise. Mais à y bien regarder, on pouvait voir à cette période déambuler autour des remparts ou de la collégiale des visiteurs plus encombrés qu'à l'habitude : jumelles, longues-vues solidement plantées sur de lourds pieds métalliques, objectifs photos en tout genre. Et ils se promenaient tous les yeux en l'air, examinant chacun des moellons des remparts, scrutant chaque pinacle ou chaque arc-boutant de la collégiale. Certains étaient purement guérandais, d'autres venaient de toute la presqu'île, d'autres encore, avertis par courriels et autres listes de diffusion de l'Internet, arrivaient des contrées les plus lointaines.

Quel était donc l'objet de cette quête ? Rien qu'un petit oiseau, pas plus gros qu'un moineau, tout gris, et qui passe son temps sur des rochers tout aussi gris que lui.

Il faut dire que peu de temps auparavant, devant la porte de Saillé, un Guérandais à l'œil affûté, avait saisi tout à coup un éclair constitué de points rouges

et blancs qui s'était évanoui aussitôt sur le gris de la paroi. Car le tichodrome échelette se dissimule derrière une livrée gris souris mais trahit sa présence dès qu'il écarte ses ailes en un mouvement papillonnant quasi spasmodique, mettant en valeur ses plumes rouge carmin ponctuées de taches blanches. Mais quoi d'étonnant à voir un oiseau dénommé coureur des murailles – le mot tichodrome associe les mots grecs *teichos*, murailles, et *dromas*, qui court rapidement – qualifié qui plus est d'échelette – c'est-à-dire celui qui escalade – précisément en pleine action sur les remparts de Guérande ? C'est que ses murailles préférées sont habituellement à plusieurs centaines de kilomètres de là, bien plus élevées et totalement naturelles !

Tous les guides ornithologiques vous le diront, c'est « un habitant des gorges, des falaises et des parois escarpées en montagne entre 400 et 2 500 m d'altitude ». Mais ils ajoutent aussi que « le tichodrome échelette peut être observé en hiver à des altitudes plus faibles sur de vieux édifices ou des rochers dans les plaines ». La preuve est faite que la dispersion hivernale habituelle à cet amateur de falaises vertigineuses (chez les oiseaux aussi les voyages forment la jeunesse...) peut le mener jusqu'au bord de la mer, à quatre-vingts mètres d'altitude au maximum... D'ailleurs l'avifaune *Les oiseaux de Loire-Atlantique* mentionne dix observations depuis 1957, sur le château des Ducs de Bretagne et la place Louis XVI à Nantes, le château de Clisson, les falaises de Préfailles, et la tour dernière à Saint-Nazaire en février 1991.

Il faut habituellement effectuer de longues randonnées pour le voir sur les parois abruptes des massifs alpins, pyrénéens ou jurassiens où il niche. Et avoir beaucoup de chance, car non seulement il affectionne des endroits inaccessibles mais, de plus, sa population est estimée au maximum à 1 200 couples dans l'ensemble des montagnes françaises. C'est d'ailleurs pourquoi il est inscrit sur la *Liste rouge des espèces protégées de France*, qui répertorie les oiseaux menacés et à surveiller dans notre pays. Des trois catégories de cette liste (en danger, vulnérable, rare), il appartient à la dernière, à cause précisément de la faiblesse de son effectif, la France étant à la limite de son aire de répartition. Un autre danger se profile, qui ne menace pas que cet oiseau. Les rédacteurs de cette liste apportent cette précision : « à long terme, le réchauffement climatique lié à l'effet de serre pourrait causer un grave préjudice en réduisant la distribution et donc les effectifs de cet oiseau d'altitude ».



Une première donc à Guérande, et qui explique l'afflux (tout relatif, certes) d'ornithologues alléchés, pas tous récompensés de leurs efforts, car si ce tichodrome a séjourné une petite semaine du mois de mars 2005, il s'est beaucoup promené, déjouant bien involontairement les poursuites dont il était l'objet, guidé seulement par la recherche d'insectes ou de leurs larves, d'araignées, de cloportes et de mille-pattes que son long bec fin et arqué lui permettait d'extraire des interstices entre les pierres.

Son séjour à Guérande est en tout cas un indice des capacités d'accueil de la faune sauvage qu'offrent les édifices patrimoniaux. Dans la conservation de ces ouvrages, sans doute faut-il aussi réfléchir à cette dimension.

Catherine GÉTRIC
LPO Presqu'île

Pour en savoir plus

GÉROUDET (Paul), *Les Passereaux d'Europe*, t. II, Des mésanges aux fauvettes, 4^e ed. entièrement revue et augmentée, Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, 1984.

MULLARNEY (Killian), SVENSSON (Lars), ZETTERSTRÖM (Dan), GRANT (Peter J.), *Le guide ornitho*, Lausanne/Paris, Delachaux et Niestlé, 1999.

RECORDET (Bernard, dir.), *Les Oiseaux de Loire-Atlantique du XIX^e siècle à nos jours*, Nantes, Groupe ornithologique de Loire-Atlantique, 1992.

ROCAMORA (Gérard), YEATMAN-BERTHELOT (Dorothée), *Oiseaux menacés et à surveiller en France*, SIOF-LPO, 1999.

Tichodrome
échelette,
2005.



Tichodrome
échelette,
dessin,
Philippe
VANARDOS.

Le maître du pauvre l'entend à son passage :

Il s'émeut, il s'approche, ouvre la triste cage,
laisse envoler l'oiseau qui, par son doux ramage,
Célèbre la bonté de son libérateur !

Si tel était mon sort, quel serait mon bonheur.

C'est encore L'épître à mon ami sur l'absence qu'il adresse en mai 1830 à son camarade Camille de Fresne, au collège royal de Lorient¹¹, et dont voici les premiers vers :

Depuis qu'un destin rigoureux
M'éloigna des rives d'Elle
M'éloigna de ces bords heureux,
Séjour d'amour et d'hyménée,
Loin de moi s'enfuit le bonheur...

En définitive, comme le souligne à juste titre Pierre Hersart de La Villemarqué dans la biographie qu'il consacre à son père en 1908, « ce n'était certes pas un mauvais élève, mais la grande liberté dont il avait joui à la campagne ne l'avait pas beaucoup préparé à sérieux de l'interna¹² ». Son caractère se plie évidemment mal aux exigences rigoureuses de la vie de collégien et à une rude discipline.

Mais ces contraintes semblent toutefois porter leurs fruits, car le bulletin du 3^e trimestre 1830, le seul qui nous ait été conservé, montre des résultats nettement supérieurs à ceux de l'année précédente : « Il ne cultive pas assez sa mémoire¹³. Il s'applique d'une manière satisfaisante à ses autres devoirs », commente simplement l'abbé Litoust qui note même quelques progrès en arithmétique¹⁴. De fait, à la distribution des prix du 5 août 1830¹⁵, La Villemarqué reçoit plusieurs récompenses : le troisième accessit d'excellence, le second accessit de version latine, le premier prix de vers latins, le second prix de version grecque.

À la rentrée suivante, La Villemarqué et son frère sont inscrits au séminaire de Nantes. Alexandre Litoust aurait certainement souhaité conserver dans son collège Cyrien et Théodore de La Villemarqué. En marge du bulletin du second trimestre de l'année scolaire 1828-1829, il écrivait en effet : « J'ai l'honneur d'annoncer à monsieur de La Villemarqué que nous aurons la seconde l'an prochain ». Mais les deux années passées au petit séminaire de Guérande n'ont sans doute été envisagées que comme des parenthèses, en attendant de pouvoir entrer à Nantes. On ne voit pas très bien les raisons qui ont pu pousser les de La Villemarqué à mettre leurs enfants en pension à Guérande. N'est-ce pas finalement par défaut qu'ils ont choisi un collège qui

apparaît en quelque sorte comme une "succursale" de celui de Nantes ? C'est en tous les cas avec le représentant nantais du collège, un pharmacien de l'île Feydeau, M. Danet, que Pierre Hersart de La Villemarqué traite les questions matérielles de la pension de ses fils à Guérande. À Nantes les La Villemarqué ont en outre des attaches familiales. Les Hersart du Buron y résident et Théodore, comme son frère, rendra de fréquentes visites à son grand-oncle Charles et à sa grand-tante et marraine, Sophie de Breil du Buron avec laquelle il est très lié. Au séminaire de Nantes, Cyrien et Théodore retrouveront par ailleurs leurs "cousins" qui y sont eux-aussi élèves.

Fañch POSTIC
CNRS,
Centre de recherche et
de documentation sur la littérature orale

Notes

- 1 - Et non 1829 comme l'écrit Pierre HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, Vannes, 1908, p. 23.
- 2 - Lettre du 25 octobre 1828, Archives La Villemarqué. Je tiens à remercier Madame de La Villemarqué qui m'a autorisé à utiliser divers documents conservés dans les archives familiales. Cette lettre a été partiellement publiée par P. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, dans *La Villemarqué...*, p. 23-24. Par piété filiale, il en a corrigé les nombreuses fautes d'orthographe.
- 3 - FALGERAS (Marius), *Le diocèse de Nantes sous la Monarchie constante (1813-1822-1849)*, Fontenay-Le-Comte, 1964, t. 1, p. 89.
- 3 - *Ibid.*, t. II, p. 87-92.
- 4 - Lettre du 28 février 1832, Archives La Villemarqué.
- 5 - Né en 1795, Jean-René CHOTARD, *Séminaristes... une espèce disparue ? Histoire et structure d'un petit séminaire. Guérande (1822-1966)*, Québec, Édition Naaman, 1968, p. 20.
- 6 - Note trimestrielle portant le cachet postal du 19 mai 1829, Archives La Villemarqué.
- 7 - F. GOURVIL, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barzaz Breiz (1839-1845-1867)*, origines, éditions, sources, critiques, influences, Rennes, Oberthur, 1960, p. 9.
- 8 - « La poésie populaire dans la Haute-Bretagne », *Mémoires de l'Association Bretonne*, 1887, p. 206-207.
- 9 - Publié par P. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *La Villemarqué...*, p. 25, Archives La Villemarqué.
- 10 - Partiellement cité par P. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *ibid.*, p. 25-26, Archives La Villemarqué.
- 11 - *Ibid.*, p. 21.
- 12 - Il est 12^e sur 12.
- 13 - Note trimestrielle portant le cachet postal du 23 juillet 1830, Archives La Villemarqué.
- 14 - *Distribution des prix*, Nantes, Mellinet-Malassis, 1830, Archives La Villemarqué.



Distribution des Prix.

DU NOUVEAU SUR MARIE ANTOINE DE LA PERRIÈRE, L'INGÉNIEUR QUI A CONSTRUIT LA VOIE FERRÉE DE SAINT-NAZAIRE AU CROISIC

Les La Perrière appartiennent à une famille qui se rattache à une lignée ancienne, remontant au XIII^e siècle et spécialement à un chevalier connu dans la région de Roanne (42)¹.

Marie Antoine de La Perrière naît, le 20 décembre 1836, à Clermont-Ferrand (63), il est le fils de Jean François Thomas Napoléon de La Perrière et de Marie Adélaïde Bordaz. Il est tenu sur les fonds baptismaux, dès le lendemain, par un oncle et par sa grand-mère. Il a deux frères : Alphonse Eugène (1802-1903), qui sera intendant général aux armées, et Charles (1835-1870).

Il obtient le titre de bachelier ès sciences de l'académie de Paris le 21 juillet 1855. En sa qualité de conscrit, il participe, le 18 août 1857 à Clermont-Ferrand (63), au tirage au sort de la classe 56. Il est exempté de service militaire parce que son frère est militaire de carrière et est ravé du corps d'active le 31 décembre 1876. Il poursuit ses études, et sort de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, le 20 août 1859, avec le diplôme d'ingénieur constructeur. Le 1^{er} janvier 1860, il commence son stage pratique à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans. Il participe comme piqueur² à la construction de la voie ferrée d'Arvant (43) à Massiac (15). Tout de suite, il supplée le chef de section et dirige l'exécution de nombreux ponts et souterrains.

De juin 1860 à juin 1863, il est envoyé au Portugal travailler à la réalisation de la ligne reliant Lisbonne à Badajoz, et est chargé de la construction du chemin de fer entre le Tage et le village de Torres – soit une section de 60 km. Le 15 décembre 1862, le consulat de France à Lisbonne lui délivre un passeport. Ce document indique son signalement : âge 26 ans ; cheveux et barbe châtain ; yeux bleus ; visage mat ; front haut ; menton rond. Malade et affaibli par des fièvres, il revient en France.

Après cet épisode, il retourne en Espagne où il reste quatre ans et demi. Il est alors adjoint de l'ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer andalous. De juillet 1863 à juin 1867, il est à Saragosse. Il œuvre à la difficile traversée de la Sierra Morena sur la ligne de chemin de fer reliant Madrid à Cordoue.

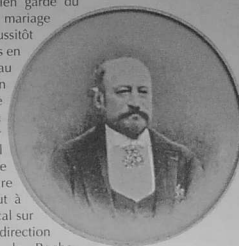
En 1867, Marie Antoine de La Perrière dirige des chantiers ferroviaires en Algérie. Il est employé par l'entreprise Dessoliers. Cette dernière a en charge la

construction du lot de l'oued Souffray – entre Alger et Oran. Le P.M., section chemins algériens, est le concessionnaire de la ligne. Là, il se fait remarquer par l'ingénieur en chef du P.M. Son savoir-faire est manifeste. Il le prouve lors de la construction de deux grands viaducs enjambant l'oued Souffray et du souterrain d'Afréville, long de 600 m. Pour la même entreprise, Marie Antoine de La Perrière dirige la construction d'une route entre Orléanville et Relizane.

Il rentre à Paris pour épouser Marie Cheyrier de Noblens (1844-1935). La cérémonie a lieu le 1^{er} février 1869 à l'église Saint-Augustin. Son épouse est la fille d'un ancien garde du corps du roi Charles X. Le mariage célébré, le couple rejoint aussitôt l'Algérie. Il est de retour à Paris en septembre 1869, et s'installe au 45, rue Miromesnil à Paris. En juin 1870, Marie-Antoine de La Perrière entre à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic. Il a 34 ans. Son travail consiste non seulement à construire cette voie ferrée mais surtout à étudier un réseau d'intérêt local sur la rive droite de la Loire en direction de Châteaubriant, Redon, la Roche-Bernard et Rennes par Beslé. Le 30 juin 1870, Pierre de Ridder – ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic – adresse un courrier au maire du Croisic dans lequel il présente Marie Antoine de La Perrière comme l'ingénieur chargé des études de la ligne. Ce dernier s'installe à l'Hôtel de France situé rue de la Paix à Saint-Nazaire. Depuis cette date jusqu'à son départ fin mai 1878, son salaire annuel est de 7 200 F.

Dès le 1^{er} juillet 1870, Marie Antoine de La Perrière tient le livre de caisse de la Compagnie dans lequel il inscrit pour ce mois de juillet :

- frais de route de Paris à Saint-Nazaire et au Croisic..... 191 F
- traitement de Pierre de Ridder..... 250 F
- traitement de Marie Antoine de La Perrière... 600 F
- location de voitures (hippomobiles)..... 98 F
- location du bureau..... 100 F
- salaires d'un piqueur, d'un opérateur et quelques ouvriers.



Marie Antoine de La Perrière.

Il mettra en exploitation ces mêmes tramways à Nogent-sur-Marne (94). À partir de 1880, Marie Antoine de La Perrière participe à la construction de la voie ferrée joignant Fontenay-le-Comte (85) à La Rochelle (17). Les frais fixes qui lui sont alors alloués s'élevaient à 3 500 F. Le 31 mars 1883, les Ponts et Chaussées le nomment ingénieur la première classe. Il s'occupe alors plus particulièrement des sections : de Fontenay-le-Comte à Benet, de Fontenay-le-Comte à Cholet et de l'embranchement du port de Luçon (85).

Il demande un congé sans solde pour travailler dans le privé. Sa position de cadre auxiliaire des travaux de l'État lui interdit cette solution. Il doit démissionner. Le ministre des Travaux publics confirme sa démission par arrêté du 20 juin 1884. Le 9 octobre 1884, il rejoint, en Espagne, la Compagnie des chemins de fer andalous au titre d'ingénieur conseil. Il est appointé 14 000 F par an. De plus, il a la possibilité de pouvoir faire des expertises industrielles pour d'autres compagnies. À dater du 5 décembre 1888, son salaire est porté à 15 000 F par an. Sa résidence est alors à Paris au 16 de la rue du Colisée. Il participe à de nombreux Conseils d'administration, tels ceux de la Compagnie des tramways de Nantes en 1884, de la Compagnie générale des Omnibus de Paris en 1893, de la Société des Établissements Decauville à Corbeil (78) en 1895.

Le 19 mai 1884, le roi d'Espagne l'éleve au titre de commandeur de l'Ordre de Charles III. Le 15 novembre 1886, il est fait grand officier d'Isabelle la

Catholique. Mais ce qui le touche le plus, c'est de recevoir de la France, le 1^{er} janvier 1890, le titre de chevalier de la Légion d'honneur.

L'état civil de la période post-révolutionnaire de 1789 avait transformé le nom de de La Perrière en Delaperrière. En 1890, Marie Antoine de La Perrière obtient l'autorisation de revenir à l'écriture dégroupée de son nom. Malade, il démissionne de toutes ses fonctions. Il se retire dans sa maison des dunes de Pornichet où il décède 28 juillet 1902. Sa femme lui survit et s'éteint le 17 août 1935. Ses époux eurent cinq enfants : Adrien Léon Eugène né à Paris en 1870 ; Jeanne Irène Pauline née à Pornichet en 1872 ; Hélène Eugénie née à Saint-Nazaire en 1876 ; Paul Adrien Henri né à Saint-Nazaire en 1878, décédé en 1880 ; Henri Marie Anatole né à Fontenay-le-Comte en 1881.

Aujourd'hui, la place située devant la gare de La Baule-les-Pins porte le nom Antoine-de-La-Perrière. Sa maison n'existe plus, elle était localisée à l'angle des avenues Porcon et de la Plage à Pornichet.

Jean-Pierre NENNIG
e-mail : jeanpierre.nennig@free.fr

Notes

- 1 - J.-P. NENNIG, *Les chemins de fer de Nantes et Châteaubriant à Saint-Nazaire. Deux siècles d'histoire ferroviaire*, Guérande, JPN éditions (coll. « Archéologie ferroviaire »), 2005.
- 2 - Ces ouvriers alignent des piquets plantés dans le sol pour matérialiser l'axe de la voie ferrée.
- 3 - Il est rémunéré également par d'autres compagnies ferroviaires.

À PROPOS DU PÈRE BUDOC

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, archéologues et érudits qui arpentent le coteau de Guérande à la recherche de vestiges gallo-romains signalent l'existence d'une figure de pierre insolite aux Maisons-Brûlées.

S'ils ne s'accordent pas sur la nature de la représentation – certains y voient un sphinx ou un animal griffu, d'autres un guerrier en armes derrière un bouclier –, tous rappellent que les gens du pays lui donnent le nom de père Budoc ou de père Bezoc. En outre, ils rapportent de manière unanime que cette grossière figure de pierre est l'objet de lapidations régulières. En revenant sur le témoignage de ces auteurs, nous nous proposons d'éclairer l'origine et le sens des dénominations Budoc ou Bezoc données à l'effigie de granit.

Sauf erreur le plus ancien témoignage concernant le père Budoc est celui de Léon Maître. En 1889, l'archiviste du département déclare avoir trouvé « à la porte d'une auberge [la tête de sphinx qui serait sortie des alentours de Clis]. Il ajoute « j'ai pu la regarder tout à mon aise et m'assurer par moi-même qu'il s'agit tout simplement d'une représentation grotesque d'un personnage quelconque, grandeur minuscule (0,48 m), dont la tête défigurée est presque aussi forte que le reste du corps. C'est une sculpture grossière sur granit qui rappelle plutôt les œuvres du Moyen Âge que l'art antique, elle provient du logis de Griguenic, où elle faisait sans doute l'office de corbeau ou de modillon. Les paludiers ont si bien compris sa place qu'ils l'ont remis dans un mur en saillie à 3 mètres de hauteur. On nomme ce grotesque le père Budoc depuis qu'il est aux Maisons-Brûlées. Il est lapidé par les gamins quand les paludiers désirent la pluie ». (MAÎTRE, 1889, 450-451). Le second témoignage est celui d'Henri Quilgars. En 1901, l'érudit guérandais livre d'autres précisions sur la lapidation dont la statue est victime. « Quand le mauvais temps persiste, écrit-il, pendant la saison du sel, il est d'usage de jeter des pierres au père Budoc (statue de granit, sise aux Maisons-Brûlées), pour avoir du beau temps. Ce bonhomme de pierre, trouvée dans le Marais, passe pour attirer la pluie ». (QUILGARS, 1901, 389, IV). Enfin quelques années plus tard, dans une lettre en date du 25 mai 1905, l'archéologue Arthur Martin qui a fouillé ou décrit plusieurs sites de la commune de Guérande, demande au notaire Paulin Benoist (1857-1917) de faire photographier cette relique archéologique dont, au passage, il indique l'avoir signalée le premier à l'attention des archéologues. Nous produisons ci-après un large extrait de la lettre :

« Lorient, 25 mai 1905,

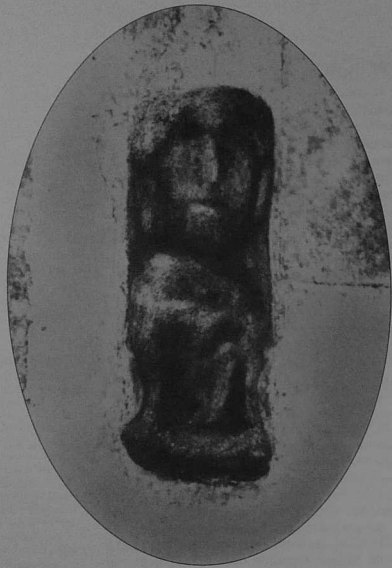
Mon cher notaire, [...] Ma lettre a pour but de vous demander au nom de mon ami Kerviler, un service. Il y a quelque 30 ans, j'avais trouvé, au-dessus de la porte d'une auberge des Maisons brûlées, au bas de Clis, et encastrée dans le mur, une grossière sculpture représentant vaguement un sphinx ; on l'appelait le père Bezoc et on l'arçait quand la pluie venait empêcher la récolte du sel dans les marais. Vous seriez tout à fait aimable de vouloir bien aller aux Maisons-Brûlées et de vous assurer si le dit père Bezoc est encore là auquel cas, vous le feriez photographier de face et de profil et cela le plus tôt possible, car Kerviler voudrait le mettre dans le 1^{er} volume de son Histoire de Bretagne dont des dessins et photographies sont déjà aux mains de l'éditeur. Si la vieille sculpture est à son ancienne place, il est certain que les conditions ne seront pas très favorables à la photographie, à cause de sa hauteur au-dessus de la route où sera l'appareil, mais je crois qu'il sera cependant possible d'obtenir quelque chose de pas mauvais, surtout si on pose l'appareil sur une table par exemple pour l'enhausser. C'est affaire de photographie. Il est entendu que son déplacement sera aux frais de Kerviler. C'est une pierre de granit, d'environ 0,50 à 0,60 de hauteur encastrée dans le mur dont elle déborde de quelque 20 ou 25 cm. Il y a une tête fruste et deux pattes de devant. Vous la reconnaîtrez facilement si elle existe encore. Je l'avais dessinée, mais tout mon bazar est en caisse, au garde-meuble... Bien à vous A. Martin. »

Depuis le début du XX^e siècle, le père Budoc ou Bezoc a disparu des Maisons-Brûlées. Fernand Guériff qui s'est intéressé à la sculpture, a tenté de la retrouver, mais en vain. Cependant, lors de son enquête, il a entendu dire qu'un notaire de Guérande – ou de Nantes ? – acheta [...], le père Budoc pour en orner son jardin. » (GUÉRIF, 1986, 7). Nous avons été plus chanceux que Fernand Guériff. En effet, en 1990, par le plus grand des hasards, nous avons localisé cette statue et pu en réaliser un moulage pour le Musée des Marais Salants à Batz-sur-Mer. Alors, le père Budoc se trouvait conservé au Câvre, dans l'ancienne maison du notaire Paulin Benoist, grand collectionneur et bibliophile dépositaire d'une partie des archives de la sénéchaussée de Guérande.

Ainsi, la mémoire collective avait raison, c'est bien un notaire qui s'est porté acquéreur du père Budoc ou père Buzoc selon la variante du nom entendue et consignée par Fernand Guériff (*ibidem*, 7).

Madame de La Perrière et sa famille. Photo prise à Pornichet entre 1906 et 1908. De gauche à droite : Marie Cheymier, veuve de Marie Antoine de La Perrière ; Madeleine Gillard ; Raoul Gillard, conservateur des hypothèques à Rennes ; Suzanne Gillard ; Irène Jeanne de La Perrière, épouse de Raoul Gillard ; Raoul Gillard.





Le Père Budoc, vue de face.

Des témoignages précités, retenons que le père Bezoc aurait été découvert dans une vasière (QUILGARS, 1900, 546, v. 2). Sitôt exhumé, le corbelet provenant probablement d'une demeure proche des Maisons-Brûlées, est intégré dans la façade de l'auberge-buvette du village. Il devient d'usage que les paludiers y jettent des pierres au cours de l'été si le mauvais temps persiste. *A contrario*, si la récolte s'éternise, ils se plaisent à lapider la sculpture pour faire pleuvoir. Léon Maître et Henri Quilgars donnent à cette figure le nom de père Budoc, alors qu'Arthur Martin lui assigne celui de père Bezoc.

Depuis son apparition dans la littérature historique locale, le nom Budoc a fait l'objet d'un seul commentaire. On le doit à Fernand Guériff. L'érudite le rapproche de l'hagionyme celtique Budoc, forme hypocoristique de Budmael, composé de *bud*, "profit", "victoire" et *mael*, "prince" (DESHAYES, 2000, 38-39). Saint Budoc a été le maître de Gwenolé à l'ermitage de l'île Lavret, non loin de Bréhat. Budoc est le saint éponyme de Beuzec en Plomeur (29), de Beuzec-Cap-Sizun (29), et de Beuzec-Conq, quartier de Concarneau (29). En Angleterre, la forme savante Budoc est à l'origine

de Saint-Budeaux sur la Tamar dans le Devon (DESHAYES, 2000, 39). Au regard de l'évolution Budoc dans le département du Finistère, il y a peu de chance que le nom de la sculpture guérandaise soit tiré de l'hagionyme breton. Que saint Budoc ait été connu dans le pays de Guérande est probable, mais il n'y a aucune raison pour que la finale *-oc* se soit conservée dans la langue populaire une fois passée du breton au gallo. Au surplus, on voit mal pourquoi les habitants de Clis auraient baptisé d'un nom breton, de surcroît archaïque, une pièce archéologique découverte au beau milieu du XIX^e siècle, alors même que la campagne guérandaise avait cessé de parler breton depuis longtemps. Aussi l'étymologie du père Budoc *alias* Bezoc, Buzoc doit être recherchée ailleurs.

À Budoc, Bezoc se rattache le nom des terres dites du Budeau sur Batz. En 1811, elles sont distinguées en Pré-Budeaux et en Grand et Petit-Budeau². Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le nom est indistinctement noté Budo ou Budoc³. À la fin du XVIII^e siècle, les textes mentionnent le Pré-Budodo, la Pièce-du-Budodo, les Terres-du-Budo et « la pièce appelée Le Budo, autrefois soubz pré et à présent rempli(e) de pierres et rochers »⁴. En 1628, une source fait référence à une Isle-du-Budo⁵. Et, en 1622, une autre mentionne le Pré du Petit-Budor⁶. Nous ne connaissons pas d'anthroponyme Budoc, *Budec, *Budor sur la paroisse de Batz permettant d'expliquer ce microtoponyme. En l'état du corpus des occurrences anciennes, la finale *-oc* paraît davantage une notation liée à une prononciation régressive ou analogique, plutôt que bretonne ou authentiquement étymologique.

Nous sommes tentés de rapprocher le nom du père Budoc ou Bezoc du substantif masculin beuzogue employé à La Madeleine au sens de "balourd" (*La Madeleine*, 132). Le terme semble aujourd'hui à peu près obsolète dans le reste du pays de Guérande. Cependant, retenons qu'à Saint-Joachim, un buza est un "sot" (*Mots briérons d'antan*, 21) et un beussou quelqu'un de "renfermé", d'"un peu sauvage" (*Ibidem*, 15). Les parlers du domaine d'oil semblent offrir des éléments de comparaison comme le gallo zog, "imbécile", « relevé à Rennes par Adolphe Orain » (LÉCUYER, 2004, vol. 2, 57). Il est également possible que le gallo buzet, "toton" et surtout le verbe buzoter, "ne pas avancer dans un travail par agitation stérile, en étant brouillon" (DEGUILLAUME, 1998, 243) se rattachent à la même famille de mots.

Un point de comparaison pour beuzogue est le vannetais *beuzeg*, "maladroit", "nigaud" (ÉRNAULT, 1904, 22, col. a), *beuzeg*, dans le reste du domaine bretonnant (FAVEREAU, 1992, 65).

L'étymologie de *beuzeg*, *beulzeg* est bien établie. Il s'agit d'une bretonnisation par adjonction du suffixe qualificatif *-eg*, du français buse, issu du latin *buteo*, *butionis*, qui désigne un rapace. Le sens d'"imbécile", d'"homme stupide", "bête", qui est aussi conservé en breton et dans les vocables guérandais beuzogue et buza (de busard ?), est attesté dès XIII^e siècle. On stigmatise ainsi une « personne sotte et ignorante » par référence « à la tête figée de l'animal en train de guetter sa proie » (REY, 1992, 310). C'est aussi le cas du français butor tiré du latin *buteo* qui désigne une variété de héron et par métaphore une personne grossière, indélicate (REY, 1992, 311). Lourdeur, immobilité et passivité du père Bezoc ou Budoc, Buzoc, bouc émissaire météorologique, sont comparées aux attitudes typiquement aviennes, d'un "nigaud" ou d'un "balourd" placé devant une situation inattendue.

Le parallèle de beuzogue (d'où Bezoc) avec le breton *beuzeg* pourrait laisser croire que le vocable guérandais emprunte au celtique. En l'état actuel du dossier, somme toute assez mince, mieux vaut ne pas tirer de conclusion hâtive. Au vrai, le fait que zog – probable aphérèse de beuzogue ou d'une forme voisine –, s'employait aux portes de Rennes ne plaide pas dans le sens d'un emprunt au breton mais d'un mot gallo. Quant à la forme Budoc, elle ne doit certainement rien au nom du saint. Elle paraît davantage résulter de l'alternance d/z observée dans barzin, barzun, dénomination locale de *Ruppia maritima*, à côté de bardun, "débris de roseaux accumulés par le vent et la vague" (RASSEUR, 1988, 38 et ARLEO, 1979, 31).

En résumé, le nom Bezoc, Budoc attribué à une sculpture apposée jadis en façade d'une buvette du marais à proximité de Clis n'emprunte pas son nom au saint celtique Budoc. Il paraît beaucoup plus vraisemblable que le nom représente le gallo local beuzogue, "balourd". Comme son équivalent vannetais *beuzeg*, beuzogue dérive du nom de la buse ou du butor (>budor>budoc). En l'espèce la figure grossière figée dans le granite a été comparé à l'un de ces oiseaux. Dans la tradition, rapace et butor sont considérés comme des symboles d'imbécillité et de lourdeur en raison de leurs longs et immobiles et souvent vains aguets.

Gildas BURON
Musée des Marais Salants
Batz-sur-Mer

Tous mes remerciements à Jean-Paul Chauveau (CNRS-Atilf, Nancy), qui a eu la gentillesse d'éclairer nos intuitions.

Notes

1 - Archives départementales de la Loire-Atlantique (ADLA), fonds Benoist, 47 J 105.

2 - Archives municipales de Batz, G 3, 1811, section D 901, 915-941.

3 - Le Budo, Pré-Budoc, Pré-Budoc et Pré-Budoc, le pent (*Ibidem*, G 1), ca 1791, n° 3, 70, 124 et 301; « une pièce de terre dans Le Budo près le moulin Courtes » ADLA, E dépôt 38, cc 10, 1760, p. 50, art. 180; « une portion dans Le Pré Budoc près Rervalec » (*Ibidem*, p. 51, art. 185); « le pré appelé le Pré du Budoc » (ADLA, G 632, F 5 v°, 17 août 1704, copie vers 1775).

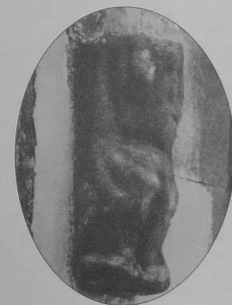
4 - ADLA, B 1514, respectivement, F 1330 v°, 13 janvier 1679; F 1837 r°, 3 décembre 1678; F 1309 v°, 18 novembre 1678; F 1411 r°, 11 juillet 1679 et B 1444, 11 novembre 1668.

5 - ADLA, B 1448, 16 mai 1628.

6 - ADLA, B 1443, 11 novembre 1668.

Bibliographie

- ARLEO (Andy), *Les parlers de la Brière. Une étude du vocabulaire*, Nantes, Université de Nantes, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – dactyl., 1979, iv + 96 p.
- BRASSEUR (Patrice), *Dictionnaire patois du canton de Blain de Louis Bizeul*, Nantes, Université de Nantes, 1988, 173 p.
- BURON (Gildas), *La langue bretonne au pays de Guérande* (à paraître).
- DEGUILLAUME (Robert), *Dictionnaire de français-gallo, gallo-français*, Dinan, Éditions Deguillaume, 1998, lxxv + 415 p.
- DISHAYES (Albert), *Dictionnaire des prénoms celtiques*, Douarnenez, Le Chasse-Maré/ArMen, 2000, 207 p.
- ÉRNAULT (Émile), *Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes*, Vannes, Lallouy, 1904, 239 p.
- FAVEREAU (Francis), *Genitaur ar brezhoneg a-vremañ. Dictionnaire du breton contemporain*, Morlaix, Skol Vreizh, 1992, xv + 1 357 p.
- GUÉRIFF (Fernand), *Étranges sculptures et demeures philosophales au pays de Guérande*, Saint-Nazaire-Ansis, 1986, 35 p.
- La Madeleine. Un petit pays, une longue histoire*, Guérande, Association La Madeleine d'hier et d'aujourd'hui, 2000, 175 p.
- LÉCUYER (Fabien), *Bondilaz e abominacions. Petit répertoire des meilleurs jurons et insultes en gallo*, Janzé, Les émouliery en Sôrgar, 2004, 2 volumes.
- MAÎTRE (Léon), « Questions de géographie ancienne. De l'emplacement du port de Corbilon et des origines de Saint-Nazaire », *Annales de Bretagne*, 1890, tome 4, 1889, p. 420-451.
- Mots briérons d'antan à Saint-Joachim*, Saint-Joachim, Association La Pierre Chaude, 1997, 77 p.
- QUILGARS (Henri), « Traditions et superstitions du Guérandais », *Revue des traditions populaires*, Paris, Société des Traditions Populaires, 1901, tome 15, 15^e année, 1900, p. 543-548.
- « Folklore guérandais », *Ibidem*, tome 16, 16^e année, 1901, p. 387-391.
- REY (Alain), TOMI (Marianne), HORDE (Tristan), TANET (Chantal) et alii, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires LE ROBERT, 1992, 2 volumes.



Le père Budoc, vue de profil.



Études et documents sur le pays de Guérande

Joël Yviquel

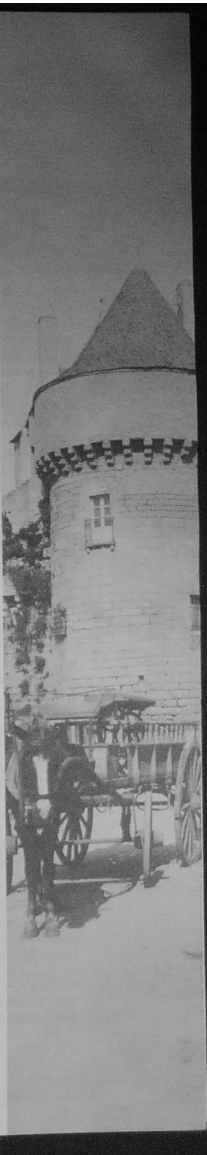
Entretien : être agriculteur aujourd'hui en pays guérandais

Josick Lancien

De l'occupation du sol dans la ville close de Guérande de la fin du XVIII^e siècle à nos jours

Gildas Buron

*Le logis du gouverneur de Guérande en 1692
(2^e partie)*



ÊTRE AGRICULTEUR AUJOURD'HUI EN PAYS GUÉRANDAIS

Entretien avec Joël Yviquel, 43 ans, marié, trois enfants, exploitant agricole installé à La Fougère.

L'évolution de l'exploitation

Quel est votre parcours personnel ?

Je suis allé au collège jusqu'en 5^e puis j'ai suivi, pendant trois ans, une formation de mécanicien au lycée professionnel expérimental de Guérande. Après être resté un an, de 17 à 18 ans, sur l'exploitation paternelle, comme aide familiale, j'ai gagné Angers pour passer un brevet professionnel agricole dans le cadre d'une formation pour adulte : c'était le statut demandé afin de pouvoir bénéficier de la dotation jeune agriculteur (DJA), c'est-à-dire d'aides et d'emprunts à taux bonifié pour s'installer. De 1980 à la fin de l'année 1986, j'ai travaillé avec mes parents sur l'exploitation comme aide familiale. Puis, le 1^{er} janvier 1987, je me suis installé en créant un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) avec mon père et ma mère, qui ont ensuite pris leur retraite respectivement en 1992 et 1996. À cette date, j'ai créé, en association avec mon épouse une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL).

Quelle est la différence entre GAEC et EARL ?

Un GAEC peut regrouper des personnes n'ayant aucun lien de parenté, mais souvent ce sont des parents, par exemple un père et son fils ou ses fils ou des parents plus éloignés. Dans une EARL, c'est plutôt un couple – on ne peut créer de GAEC avec son épouse –, mais il peut exister des EARL unipersonnelles. Le choix se fait sur des bases fiscales et juridiques. En regroupant des exploitants, le GAEC, permet d'aménager le temps de travail, et de se libérer ne serait-ce que l'espace d'un week-end. Il nécessite une bonne entente entre ses membres, certains ont été dissous pour cause d'incompatibilité.

Vous avez repris l'exploitation de vos parents et vous l'avez développée.

Mes parents avaient au début cinq à six vaches. En 1968, ils ont réalisé des investissements et ont fait construire une étable, un hangar à fourrage, ce qui a été une étape importante dans l'évolution de l'exploitation.

En 1981, ils se sont dotés d'une salle de traite, et ont opté pour la stabulation des vaches. Les animaux étaient regroupés dans un bâtiment pendant une

période de l'année de trois à quatre mois, de décembre à mars, suivant l'état du sol. Le reste de l'année, de mars-avril à novembre, les bêtes étaient en permanence sur les prés, et ramenées chaque jour à l'étable pour la traite. Nous avons pu commencer à augmenter le cheptel qui est passé à 35 vaches, l'exploitation comprenant alors 45 ha répartis en 40 parcelles. C'est là, une grosse évolution car les vaches n'étaient plus attachées, elles étaient dans un bâtiment, c'était plus facile pour les nourrir. Aussi les conditions de travail étaient-elles améliorées.

En 1985, la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Océane fondée en 1979, à laquelle j'ai adhéré, achète un premier tracteur. L'association a permis ensuite l'achat de matériels modernes, variés et capables d'un niveau de performances qu'un exploitant seul n'aurait pas pu se procurer.

L'année 1986 a vu la réalisation du remembrement. C'est une autre étape importante. Auparavant, nous avions des terres dispersées en une quarantaine de parcelles dont certaines étaient très éloignées de l'exploitation. Le remembrement a permis de regrouper l'ensemble des terres en une dizaine de parcelles et de les rapprocher du siège d'exploitation. Le changement est considérable, par exemple, une des parcelles actuelles d'une étendue de 5 ha était auparavant divisée en neuf parcelles. Outre la diminution du temps passé en déplacements, pour les hommes et le bétail, l'agrandissement des parcelles a permis de tirer un meilleur parti des machines que la CUMA mettait à la disposition de ses adhérents.

Le remembrement a restructuré le parcellaire, il a également transformé le paysage agraire...

Le remembrement s'est accompagné de la disparition de haies et de talus. L'agrandissement des parcelles l'exigeait, ainsi que la volonté de tirer le meilleur parti des machines : les grandes parcelles sont plus pratiques à travailler. À cet égard, CUMA et remembrement s'inscrivent dans une même logique. Cependant, nous avons vite remarqué qu'il manquait quelque chose au visuel, dans l'aspect esthétique du paysage. Les animaux également, eux qui aiment se protéger. Nous l'avons bien constaté en 1992, lorsque nous avons replanté des haies autour des bâtiments de l'exploitation. Depuis, nous avons le souci de planter, pour les générations futures, des haies brise-vent, des haies bocagères. Il n'y a pas d'obligation bien qu'on touche une aide à la plantation des haies, à hauteur de 75 % du coût.

La haie est de retour. Autrefois elles étaient faites de talus et d'arbustes. Qu'en est-il aujourd'hui ?

À l'époque du remembrement, nous avons creusé des ruisseaux pour l'écoulement des eaux. Il nous arrive de planter d'un côté de ces ruisseaux des haies. L'autre côté n'est pas planté pour conserver un accès au ruisseau. Il restait aussi des portions de talus, qui sont aujourd'hui complétées. Nous plantons aussi au bord des chemins d'exploitation. Un technicien spécialiste en boisement de la chambre d'agriculture vient nous conseiller sur les espèces les mieux adaptées au sol. Nous plantons des chênes têtards, des charmes, des hêtres, des acacias, des châtaigniers, des cornouillers sanguins, des érables champêtres. Il y a six à huit variétés proposées. Nous recevons également des conseils de la chambre d'agriculture en taillage. Un an après la plantation, il faut tailler la haie. Ça s'entretient comme une culture. Il y a aussi du désherbage à faire. C'est un travail technique au début, mais au bout de cinq ans, la haie a pris forme et modifie le paysage.

Le remembrement a fait disparaître des haies pour faciliter l'exploitation, ces nouvelles haies ne sont-elles pas une gêne ?

Les premières haies replantées ont une dizaine d'années. Elles ne sont pas encore suffisamment développées pour gêner la culture. Le fait d'amener les engins près de la haie oblige les racines à pousser en profondeur, ce qui permet de travailler à proximité de la haie.

Revenons à l'évolution de l'exploitation.

En 1993, il a fallu se mettre aux normes concernant l'élevage des vaches laitières et des génisses. Selon ces normes, nous devions stocker le maïs l'hiver, et pendant toute l'année les fumiers et les lisiers ainsi que les eaux de lavage de la salle de traite. Pour être en conformité, nous avons établi la stabulation des génisses. Au bout du compte, il y a eu un gain de productivité et moins de pénibilité. Depuis la fin de l'année 2003, nous avons un salarié à quart temps. Un exploitant voisin est engagé dans un groupement d'employeurs et il avait un salarié à mi-temps. Nous avons complété son emploi avec un autre exploitant en lui offrant chacun un quart temps. Ce salarié vient un jour par semaine sur l'exploitation, ce qui me permet d'être plus disponible.

Les productions

Que produisez-vous ?

Que du lait avec des animaux de race Prim Holstein. Les génisses sont élevées sur l'exploitation et sont vendues amouillantes, c'est-à-dire à 26 mois à un



groupement, et elles partent souvent à l'étranger. Les mâles sont vendus à huit jours ou gardés sur l'exploitation pour faire du veau de lait et être vendus à trois mois. C'est ce qui se passera sur l'exploitation pour tous les mâles à partir de l'année prochaine, une partie étant gardée pour faire du veau de lait et le reste pour faire du bœuf.

Joël Yviquel et son cheptel, 2 décembre 2003.

Que veut dire amouillante ?

La génisse est inséminée à 17-20 mois, quand elle fait 400 kg. Elle est dite amouillante quand elle est prête à vêler. Après la gestation de 9 mois, à 26 mois, on l'appelle vache et elle donne du lait. Pour l'insémination, on fait venir un insémineur qui fait payer chaque acte 38,76 euros. Après son vêlage, la vache est ré-inséminée au bout de deux mois. On essaie une ou deux fois, voire jusqu'à quatre fois et si l'insémination ne marche pas, c'est l'abattoir pour l'animal.

Le veau quant à lui profite du lait de la mère pendant 48 h car il bénéficie du colostrum. Nous essayons de le laisser sous la mère pendant une semaine, puis il reçoit un mélange de laits provenant des deux traites du jour. Si nous laissons le veau plus d'une semaine, il y a des risques de mammitte – inflammation du pis – pour la vache qui d'autre part donne plus difficilement son lait à la trayeuse. Le veau, qui a tété une semaine, accepte aussi plus difficilement le lait mélangé après. Cependant, un veau qui tète profite mieux car il ne boit que ce dont il a besoin.

À quelle période de l'année le vêlage a-t-il lieu ?

Le vêlage est décalé, à cause de problèmes de reproduction. Cette année, novembre a été la pleine période d'insémination car je souhaite regrouper les vêlages des vaches Montbéliard, nouvellement acquises, pour obtenir 30 à 35 vêlages du 15 août au 30 septembre. Les laiteries nous reprochent cette méthode qui amène moins de vaches à traire en juillet et août, ce qui produit un creux dans leur activité. Les exploitants "bio" préfèrent quant à eux un vêlage en février-mars pour avoir du lait de

printemps, au coût de production moins élevé, les vaches étant à l'herbe. L'intérêt d'un vêlage d'été est d'obtenir des veaux moins sujets aux maladies en raison d'un temps plus sain.

Et pour ces vaches, au niveau sanitaire ?

Il n'y a plus de vaccins en France et même en Europe. Autrefois, on vaccinait contre la tuberculose, la fièvre aphteuse mais ces maladies sont éradiquées. Cependant, avec l'entrée des nouveaux pays européens, les bêtes voyagent plus et les maladies pourraient se propager. Quand nous vendons une génisse amouillante, nous faisons faire des prises de sang afin de rechercher une éventuelle présence de maladies, telles leucose, brucellose ou tuberculose. Si on trouve quelque chose, nous devons faire une prise de sang sur l'ensemble du troupeau pour vérifier s'il y a propagation ou non. Sinon, il nous est délivré un "passaport" pour l'animal, l'équivalent d'une carte d'identité, qui le suivra toute sa vie. Cela permet la traçabilité, un bien grand mot !

Avez-vous des taureaux ?

Nous n'en avons jamais eu, même si cela peut permettre d'inséminer certaines génisses récalcitrantes. Le problème du taureau est qu'il y a tous les ans des accidents. Avec les enfants, c'est trop dangereux. Surtout, à partir de la mise en place de la sélection par insémination, le taureau n'a plus eu sa place. Tous les ans, nous faisons un planning d'accouplement. Chaque vache ou génisse a un index, suivant ses ascendantes, et qui indique ses performances ou ses faiblesses. Nous essayons toujours d'améliorer la qualité des mamelles, des pattes ou du lait en choisissant la bonne semence,

pour cela nous sommes en relation avec le centre de sélection de Loire-Atlantique, installé à Blain. Ce centre échange avec les centres des autres régions les semences des meilleurs taureaux nationaux. On utilise même de la semence du Canada ou d'Amérique. L'inséminateur choisit une variété de semences en paillettes en fonction de la race sur laquelle il intervient.

Pouvez-vous présenter les résultats de l'exploitation ?

Actuellement, l'exploitation, qui comprend 70 ha, dispose d'un quota de production laitière de 283 000 litres pour 45 vaches laitières et autant de génisses, soit 90 animaux.

Des quotas de production laitière...

Jusqu'en 1987, les exploitants agricoles pouvaient produire autant de litres de lait qu'ils le souhaitaient. Nous étions encore dans le cadre du développement de l'agriculture impulsé dans les années 1950. Il s'agissait de produire toujours plus. On parle d'agriculture productiviste et intensive. Elle était encouragée par des aides nationales puis européennes avec la mise en place de la politique agricole commune, la PAC. Les débouchés avec la construction de la Communauté économique européenne étaient assurés. Et puis, nous nous sommes trouvés en surproduction. On parlait de « fleuve de lait », de « montagne de beurre », tant les stocks s'accumulaient. Et ces stocks coûtaient cher !

En 1986, les instances européennes ont décidé de limiter la production en établissant pour chaque exploitation un quota de production, une quantité de litres de lait que la laiterie prend à un prix garanti au producteur grâce aux aides européennes. Au-delà de ce quota, le lait est également acheté par la laiterie, mais il peut donner lieu à des pénalités individuelles si le quota global de la laiterie est dépassé. Aussi les exploitants ont-ils limité leurs productions.

Votre quota de production s'élève à combien ?

En 1986, mes parents ont eu reçu un quota de 234 000 l. En m'installant en 1987, j'ai reçu 73 000 l. Cela aurait dû faire, 300 000 l. En fait au 1^{er} janvier 1987, l'exploitation disposait d'un droit de production de 273 000 l. Les quotas avaient été revus à la baisse ! Et la tendance a continué, avec une diminution certaines années de l'ordre de 2 à 3 %. Mais comme les droits de production sont affectés à des terres, celles que nous avons reprises nous ont apporté des droits. Aujourd'hui, nous disposons d'un quota de 283 000 l.

La mise en place des quotas a permis d'organiser la production et d'éviter les excédents. Le système est complexe. Il existe un quota national avec une redistribution au niveau local si ce quota n'est pas atteint. D'autre part, au niveau européen, certains pays, comme l'Espagne ou la Pologne, font des demandes afin que leur quota national soit augmenté. Pour les exploitants, cela interroge, et nous posons des questions à propos de ces pays et maintenant à propos des dix nouveaux pays de l'Union européenne.

Vous parlez de la PAC, quelle est son intervention sur le prix du lait ?

La PAC ne décide pas du prix du lait. Par son intermédiaire, nous touchons des aides afin de compenser l'ajustement du prix du lait sur le cours mondial du produit, sachant qu'on n'a pas les mêmes coûts de production que dans les pays de l'Est, et que le prix mondial est inférieur à celui de notre coût de production. D'autre part, les prix étant variables, il est nécessaire de les ajuster régulièrement, ce qui signifie pour nous des versements de compensation laitière d'un montant variable, en particulier, en novembre 2004, elles seront plus élevées puisque le prix du lait au niveau mondial a baissé depuis le début de l'année.

Comment le prix du lait est-il déterminé au niveau de la France ?

Il est décidé au niveau national par l'interprofession laitière qui réunit des transformateurs laitiers de la grande distribution et des producteurs de lait. Jusqu'à l'année dernière, elle fixait le prix par trimestre. Actuellement, il y a un désaccord, d'où la baisse constatée, et celle-ci ne sera pas entièrement compensée. Pour nous, c'est une baisse de revenus qu'il nous faudra assumer.

Il vous a fallu vous adapter. Vous devez être, comme une entreprise, réactif. Pouvez-vous nous préciser cela ?

Nous avons toujours joué sur les productions. En 1993, la PAC donnait des aides aux productions de céréales et de maïs, ce qui a permis de profiter d'une hausse de revenus, et de pouvoir engager des investissements plus individuels et plus spécialisés sur l'exploitation. À cette époque, les aides ne portaient pas ou peu sur les prairies, ce qui veut dire que le système le moins polluant, le plus économe était le moins favorisé. La tendance était encore au productivisme. C'était toujours les systèmes intensifs qui bénéficiaient du maximum d'aides.

Depuis 2000, nous avons décidé de renouveler le



Herse étrille dans un champ de maïs.

cheptel. Jusqu'en l'année 2000, nous avions des vaches Prim Holstein, une race laitière réputée et productive. En 2000-2003, nous avons acheté des génisses de race Montbéliard, d'abord des petites génisses pour qu'elles aient le temps de s'adapter au climat et à la nourriture. Cette race est originaire du Jura, du Doubs plus exactement. Ce sont des vaches de montagne mais qui s'adaptent très bien à nos régions. Leur lait est utilisé pour la production du fromage de Comté qui bénéficie de nos jours d'une appellation d'origine contrôlée. Leur lait a un taux de matières grasses, un taux protéique, plus élevé que celui de la Prim Holstein. Nous ne cherchons à faire pas du fromage. Le lait sera toujours vendu à la laiterie.

Alors pourquoi ce choix ?

Le lait des vaches de race Montbéliard ayant un taux protéique plus important que celui de la Prim Holstein, le prix du lait est plus élevé.

À terme, nous visons également un autre objectif : celui d'avoir, grâce à cette race mixte – elle produit du lait et de la viande –, la possibilité de valoriser la réforme, en disposant de carcasses plus lourdes et d'une viande de meilleure qualité. D'autre part, nous envisageons de garder les veaux, génisses ou mâles, et de les élever trois mois avec du lait de l'exploitation. Le but est faire du veau de boucherie qui sera vendu à trois mois. Il s'agit de valoriser le veau en se tournant vers la production de viande avec un animal que les consommateurs reconnaissent comme « un animal à viande », ce qui n'est pas le cas des veaux Prim Holstein. La commercialisation de la viande pourrait passer par la vente directe. Bien entendu, l'abattage se fera à l'abattoir selon les normes sanitaires édictées et un cahier des charges précis et conforme à la réglementation en vigueur.

La désherbeuse de la CUMA.



La tendance est donc à la diversité des activités ?

Le but est d'améliorer notre revenu car le prix du lait a tendance à baisser et on ne sait pas ce que sera l'évolution de son prix dans les années à venir. Nous tentons une diversification.

Est-ce suffisant pour assurer dans l'avenir la bonne marche de l'exploitation ?

Non. Nous avons cherché à réduire nos charges d'exploitation. Pour cela, nous avons diminué nos coûts de matériel. Tout le matériel est en CUMA, à part celui dont nous avons besoin pour les travaux journaliers.

Afin de réduire les charges d'exploitation, nous avons également réfléchi sur la façon de conduire l'élevage, sur la façon la plus avantageuse de nourrir les animaux. En 1981, nous produisons du maïs comme tous les agriculteurs du coin, du raygrass d'Italie et des céréales. Tous les ans, nous mettions la même chose, et lorsque nous avions plus de vaches sur l'exploitation, nous semions plus de maïs. En 1987-1988, nous avons commencé à changer le système de production. Les objectifs étaient : d'abord de réduire les surfaces en maïs qui coûtaient chers. Pour le maïs, il faut beaucoup de fumier, beaucoup d'engrais et aussi de produits phytosanitaires ; puis de réduire les surfaces en céréales ; et enfin d'augmenter nos surfaces en prairie afin de produire du foin et de l'herbe en utilisant la technique de l'ensilage.

Réduire les surfaces en maïs...

En 1990, avec un groupe de réflexion composé de techniciens de la chambre d'agriculture, nous avons recherché des méthodes afin de diminuer les quantités d'engrais, de fumier et de produits phytosanitaires utilisés pour produire le maïs. La CUMA a investi dans du matériel technique, et s'est équipé d'une herse étrille et d'une desherbineuse. Nous avons réussi à diminuer les doses d'engrais, ainsi que les quantités utilisées pour nos traitements phytosanitaires – de deux tiers –, et même, en 2000-2002, nous avons supprimé l'emploi de fumier. Sur le sol, les mauvaises herbes poussent toujours, mais elles ne nuisent pas à la production de maïs.

Actuellement, nous semons du maïs sur une parcelle cultivée en raygrass anglais durant six à huit années, c'est-à-dire sur un sol bien reposé. Le maïs peut alors se développer dans de très bonnes conditions.

Les "intensifs" mettent moins de raygrass et font une rotation plus rapide sur 2 à 3 ans. Certes, ils

produisent du maïs et des céréales à vendre, mais, avec plus d'engrais, de produits phytosanitaires et donc d'investissements. Mon père mettait une tonne d'engrais, comme tout le monde, et le jour où j'ai décidé d'en mettre moins, je me suis fait "engueuler" : cela m'a marqué. Nous, les jeunes, voulions diminuer les engrais. Une fois, nous avons fait un essai en ne mettant pas d'engrais sur une bande : lorsque nous avons fait la récolte on ne voyait pas la différence. C'était une bonne démonstration. Il y a eu du gaspillage, cela a profité aux multinationales ! Il n'avait pas d'aides spécifiques pour utiliser les engrais. C'était la pratique, on faisait comme ça. À la sortie de la guerre, dans les années 1950, il fallait produire. On n'a pas regardé les inconvénients. C'était le productivisme à outrance sans idée du long terme. C'était le discours dominant, les fabricants d'engrais conseillaient d'en mettre, ils étaient relayés par les conseillers agricoles, les banques. Notre but est d'être plus économe. Nous avons une réflexion sur les coûts pour diminuer les charges mais le but est aussi de protéger l'environnement.

Aujourd'hui, quelle est la place du maïs dans l'exploitation ?

Nous avons 10 ha en deux parcelles, auparavant nous avions 12 à 14 ha de maïs pour une surface totale d'exploitation moindre.

Toujours à propos de cette question du maïs, vous gagnez sur le coût des produits utilisés, mais vous avez besoin de machine et de plus de main d'œuvre ?

Effectivement, le binage nécessite deux à trois passages, alors que le desherbage se faisait en une fois quatre à cinq semaines après les semailles. D'autre part, le binage exige du matériel. Cette année, dans le cadre de la CUMA, nous avons investi, cette année dans une desherbineuse à 6 rangs adaptée à la largeur du semoir à maïs en complément de la desherbineuse à 4 rangs. Là encore, nous avons réfléchi en terme de rentabilité et de protection de l'environnement. Lors de l'achat de la première desherbineuse, peu de personnes s'y intéressaient. La première année, elle a été utilisée sur seulement 130 ha. Puis, le succès a fait que d'autres exploitants ont repris la méthode. Certains exploitants sont allés même plus loin dans la démarche, et n'utilisent plus de produits phytosanitaires. D'autres associent la méthode mécanique, la bineuse, à l'emploi de produits chimiques mais en quantité limitée – deux tiers en moins par rapport à avant –, alors que d'autres

restent fidèles aux seuls désherbants. Notre méthode n'est pas encore la plus utilisée : l'agriculture intensive a encore ses adeptes parce que le binage représente beaucoup de travail.

Pour réduire les coûts, vous avez également réduit les surfaces en céréales...

Les céréales étaient vendues à la coopérative. Dans les années 1990, nous étions quelques-uns à se dire que vendre nos céréales et acheter des aliments était un non-sens. Nous avons acheté dans le cadre de la CUMA une machine à broyer les céréales. Actuellement, nous gardons toutes nos céréales, nous les broyons à la récolte puis le produit est conservé sous bâche. Nous n'achetons plus de farines. Nous semons du tritical, un croisement de blé et de seigle. Nous le semons avec du pois et de l'avoine. Le pois se sert du tritical et de l'avoine comme tuteur. Il apporte des protéines, ce qui améliore la valeur alimentaire du produit récolté.

Plus de place à l'herbe donc, mais là encore vous avez dû faire évoluer la production...

Dans un souci de mieux valoriser l'herbe, une association communale de drainage et d'irrigation, ou ACDI, s'est constituée sur le canton. Je trouvais que c'était un investissement onéreux, mais à voir le résultat de ceux qui ont fait cette démarche, j'ai changé d'avis, et sur les 70 ha de l'exploitation, 33 sont drainés. Grâce au drainage, l'eau s'infiltre plus vite dans le sol, les parcelles sont moins humides. Nous pouvons mettre plus vite les vaches dans les champs au printemps et les y garder plus tard à l'automne. Plus les vaches sont longtemps dehors et mangent de l'herbe, moins elles ont besoin de correcteur azoté et de maïs pour produire du lait, surtout entre septembre et novembre. En effet, elles trouvent la matière azotée nécessaire en pâturant des prés semés en raygrass anglais et en trèfle.

Le trèfle existait jadis dans les exploitations, avait-il été abandonné ?

Oui. Le trèfle est difficile à garder longtemps sur les prés. Sans engrais, il disparaît en quatre ans car il est gourmand en potasse. Il avait été remplacé par du raygrass d'Italie. Le problème est que le raygrass d'Italie meurt l'été dès qu'il fait chaud à 25°. Ce n'est pas le cas du raygrass anglais qui est très peu productif l'été mais repart à l'automne, aussi peut-il être gardé six à huit ans.

En 1987-1988, nous avons mis quelques parcelles en trèfle au moment où nous semions du raygrass anglais. Actuellement, nous avons 10,5 ha de maïs,

7 ha de céréales, le reste est en raygrass anglais-trèfle. Les trois quarts de l'exploitation sont en trèfle et comme les vaches passent d'une parcelle à l'autre, elles mangent du trèfle en graine et sèment les graines avec leurs bouses, ce qui permet une repousse du trèfle dans les parcelles.

En terme d'assolement, de rotation des cultures, quels sont les résultats ?

Une année du maïs, une autre du tritical, et six à huit ans en raygrass anglais et trèfle.

Plus d'herbe, mais les bêtes ne sont pas seulement alimentées à partir de l'herbe des prés...

Comme nous récoltons beaucoup de raygrass, nous stockons pour l'hiver, voire l'été. En effet, comme nous sommes au bord de mer, nous connaissons une période critique d'environ deux mois, entre la fin juin et la mi-septembre, à cause de la chaleur et de l'air salin. Il nous faut des stocks pour les animaux, d'où l'ensilage de maïs et d'herbe.

Qu'est-ce que l'ensilage ?

L'herbe, ramassée par une ensileuse, tombe dans une remorque. Puis, elle est déposée sur une plateforme, à même le sol, tassée et recouverte d'une bâche. L'herbe est stérilisée comme dans une boîte de conserve ! La qualité du produit est déterminée par la date de fauche de cette herbe. Actuellement, on fait plus d'ensilage de maïs que d'herbe. La technique est apparue dans les années 1970-1972. Les "bio", qui ne faisaient pas d'ensilage, peuvent le faire désormais.

Surtout, depuis deux à trois ans, nous faisons de l'enrubannage : nous coupons de l'herbe jeune que nous faisons sécher à 60 %, nous la roulons pour en faire une botte que nous mettons sous plastique. La valeur nutritive du produit est meilleure et cela sent meilleur ! Ce n'est pas exactement du foin. Cela permet d'utiliser l'herbe du mois de mai à un moment où l'ensilage est trop faible pour faire du foin. Nous préférons actuellement donner du foin aux génisses au lieu de l'ensilage de maïs.

La nécessité de la mise en commun

Vous avez parlé de la CUMA, des avantages pour les exploitants de se regrouper...

J'ai été président de la CUMA de 1993 à 2003. En 1979, à l'origine de la CUMA, il y a une démarche syndicale conduite par la fédération départementale du syndicat des exploitants agricoles (FDSEA).

Ensuite, l'aspect syndical a été mis de côté car il scindait le monde agricole en deux groupes (syndiqués et non-syndiqués).

Nous avons gardé le terme CUMA dans un esprit fédérateur. C'est un groupement à caractère économique. Elle permet l'achat de matériel en groupe, sur plusieurs exploitations. L'intérêt est évident, la CUMA permet de passer de l'investissement individuel à l'investissement collectif.

À Guérande, la CUMA Océane rayonne sur plusieurs communes : Guérande, La Turballe, Saint-Lyphard. Elle regroupe une cinquantaine d'adhérents. Seuls participent au choix et à la décision ceux qui sont intéressés par le matériel dont l'achat est envisagé. Par exemple, si dix exploitants sont favorables à l'achat d'une bineuse six rangs. Nous montons un dossier de financement avec ces dix : les coûts, l'achat, l'amortissement du matériel et les charges, sont ramenés au prix de l'hectare.

Une personne peut rentrer à tout moment à la CUMA, payer du capital social et utiliser le matériel. Le coût sera le même que celui des investisseurs du départ. On paie une fois par an, à la clôture de la comptabilité, les investissements et le fonctionnement. Le matériel est gardé 5 ans pour être amorti. Il est stocké dans un hangar. Les adhérents gèrent la répartition de l'usage du matériel. Nous avons aussi un salarié embauché à plein temps.

Parlez-nous du syndicalisme...

Juste après la guerre, a été fondée la fédération nationale du syndicat des exploitations agricoles (FNSEA), structure représentée dans chaque département par une fédération départementale (FDSEA). Dans certains départements, ce fut le cas en Loire-Atlantique, certains adhérents contestant leur direction départementale firent scission et créèrent de nouveaux organismes. De ceux-ci est sorti, d'une part, en 1974, le mouvement paysan, et d'autre part, en 1982, une organisation constituée à l'échelle nationale, la fédération nationale des syndicats paysans (FNsp). En 1997, ces deux organisations se sont regroupées pour former la confédération paysanne. L'essor de cette dernière est lié à la personnalité médiatique de José Bové. Au niveau de la Loire-Atlantique, la confédération paysanne est majoritaire à la chambre d'agriculture. Les prochaines élections sont prévues dans deux ans.

Actuellement, la moitié des agriculteurs n'est plus syndiquée. Il y a une forte démobilitation car les manifestations ne pèsent plus lourd sur les décisions.

Autrefois, le syndicat a aidé à défendre le statut du fermage de manière active. Je pense que le syndicat a toujours lieu d'être, c'est pourquoi je reste un militant.

La prise en compte de l'environnement

Les exploitants agricoles sont acteurs dans le développement économique, et face à l'environnement...

Les exploitants agricoles se sentent tous concernés et responsables, même si les "intensifs" le sont moins.

La question de l'environnement pour les gens de la ville, c'est l'emploi des engrais, des nitrates et des phosphates, des produits chimiques de toutes sortes, dont vous nous avez dit que vous en consommez moins. C'est encore la question du fumier et du lisier.

Nous produisons du fumier et du lisier. Le lisier, c'est le produit de l'urine et des bouses des vaches mis en fosse. Notre fosse étant à ciel ouvert, elle reçoit de l'eau de pluie, aussi le lisier est-il peu riche. Il est épandu sur les prairies. Tous les ans, nous faisons une analyse, ce qui permet, selon les années d'en mettre 20, 30 à 40 m³.

Le fumier, c'est la litière des vaches, un mélange de bouse et de paille. Il est sorti de la stabulation au mois de décembre-janvier. Il est mis en cordon. Il est monté en température par deux fois pour qu'il se travaille. En se décomposant, il forme un compost riche en azote, en acide phosphorique et en potasse. Il est épandu sur prairies à l'automne. Là encore, nous faisons des analyses afin d'en déterminer la valeur. On a adhéré au contrat territorial d'exploitation (CTE) en 2001. L'adhésion ouvre la possibilité d'obtenir des aides si l'on s'engage à mettre moins de produits de traitement, moins d'engrais. En contrepartie on est tenu de faire ces analyses.

Parlez-nous des boues de station d'épuration...

L'utilisation des boues de la station d'épuration de Livery remonte à 1987-1988. Elles étaient fournies gratuitement aux exploitants, y compris le transport. Elles étaient étendues avant de retourner le sol sur les champs, mais pas sur des pâtures. Nous avons épandu, comme tout le monde, jusqu'en 1993. À cette date, nous avons eu un problème sanitaire dans le troupeau : la salmonellose. Il n'a pas été possible de déterminer l'origine de cette maladie, mais on a accusé les boues et nous n'en épandons plus, comme d'autres, depuis. Certes, les modes de traitement ont été changés : l'apport de chaux vive désinfecte et durcit des boues jusque-là semi-liquides.

Autres évolutions, les boues sont désormais gérées par le cabinet agrodéveloppement qui s'occupe d'apporter les boues sur le terrain, c'est une société qui les épand, et il est conseillé de limiter la quantité de boues épandues à 10 à 15 t à l'ha. Mais l'analyse annuelle de ces boues donne toujours les mêmes chiffres et références.

Nous avons penser un moment mêler les boues avec des déchets végétaux, pour faire du compost. Or il y a déjà d'autres débouchés pour les déchets végétaux : ils partent dans le Maine-et-Loire pour revenir en sac de 25 kg pour particuliers. Cependant, une partie est traitée près de la station de Livery, où il y a un stockage de déchets végétaux. Ils sont ensuite broyés puis triés et peuvent être épandus sur le sol. Nous en avons pris une année, mais le trieur est trop grossier : il laisse passer de trop gros morceaux.

Ce souci de l'environnement, vous a conduit à intervenir lors de la dernière marée noire ?

Lors du naufrage de l'*Erika*, le préfet nous a réquisitionné pour récupérer, sur les sites pollués, le pétrole et le stocker avant son traitement à Donges. Le monde agricole s'est fortement mobilisé sur Guérande, Mesquer, Saint-Molf, Piriac, La Turballe. Tous les samedi matin, au sein de la CUMA, nous faisons un planning de la semaine pour savoir qui irait aider à tour de rôle. Nous intervenions au départ sur Mesquer, puis surtout sur Batz-sur-Mer. Cette organisation a duré du 27 décembre 1999 à la fin février 2000. Le matériel utilisé, tracteurs et remorques, était celui de la CUMA mais aussi du matériel privé appartenant à des exploitants. La CUMA a été indemnisée pour les heures fournies par les exploitants adhérents. Ceux-ci ont agi en cette circonstance par esprit de solidarité et non par intérêt financier. L'indemnité perçue a d'ailleurs été investie, dans le cadre de la CUMA, dans du matériel innovant (desherbineuse, herse étrille).

L'avenir

Votre avenir est conditionné par la PAC.

De nos jours, la PAC ne donne pas plus d'aides aux gens qui font des efforts pour faire plus d'herbe, comme notre exploitation qui est aux trois quarts en herbe. Je me sens plus proche de l'agriculture biologique que des productivistes. Le "bio" représente de fortes contraintes à cause d'un cahier des charges plus lourd, aussi doit-il être rémunéré à sa juste valeur. Il doit être aidé, d'autant plus que le "bio" des pays de l'Est n'a pas les mêmes contraintes que dans notre pays. Malheureusement, certaines

personnes s'engagent dans le "bio" dans un but purement économique. Elles s'arrêteront de faire du "bio" quand les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) cesseront. Je ne pense pas que le "bio" soit amené à se développer énormément, à moins, bien sûr, que le consommateur soit prêt à y mettre le prix.

Autre sujet d'interrogation, on reste dans l'incertitude tant que la nouvelle PAC ne sera pas mise en place, et ce dans un cadre européen comprenant maintenant vingt-cinq états.

Vous réfléchissez sur votre outil de travail tandis que les productivistes réfléchissent sur la production obtenue. Vous réintroduisez la notion de respect de l'outil de travail.

J'aime ce métier car il permet une certaine liberté et un contact avec la nature. Je l'ai choisi par tradition familiale et par goût propre. Mais je n'encouragerai pas mes enfants à le pratiquer.

Quelles perspectives voyez-vous pour votre métier ?

Actuellement, les aides et subventions conditionnent les trois quarts de notre revenu : aides sur le lait, compensation de baisse du revenu, prime à l'abattage, prime sur les veaux mâles, sur le maïs et sur les céréales. Nous ne pouvons pas augmenter notre revenu en produisant plus, à cause des quotas, donc le revenu tient aux subventions. Aussi la part administrative est-elle de plus en plus importante dans notre métier !

Il y a vingt exploitations laitières sur Guérande, il y a aussi quelques maraîchers, des producteurs de charolaises, des horticulteurs. Le recensement des exploitations agricoles (REA) réalisé tous les quatre ans montre une baisse des exploitants. Dans l'avenir, notre type d'exploitation ne pourra plus subsister car il faut des structures de plus en plus grandes. Mais pour agrandir l'exploitation, il faut s'associer. C'est une nécessité parce qu'il faut avancer d'énormes capitaux pour mettre en culture des terres et puis, parfois, pour s'agrandir, il faut racheter une exploitation. Les exploitations se concentrent, et le nombre d'agriculteurs baisse. Le problème est qu'une très grande exploitation est loin d'être toujours économiquement viable.

Propos recueillis par Aurélie BOURSE,
Louis YVIQUEL et Alain GALLICÉ,
octobre 2004-avril 2005.

DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA VILLE CLOSE DE GUÉRANDE DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE À NOS JOURS



Extrait du cadastre de Guérande, 1819.

L'évolution de l'occupation au sol dans la ville close, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, peut être retracée à partir de diverses sources. Au plus ancien rentier connu, tableau du fief des régaires dressé le 3 septembre 1778, document publié dans le numéro 41 des Cahiers du Pays de Guérande, s'ajoutent les manuscrits liés à la réalisation du pré cadastre (des 1794), du cadastre napoléon (1819), et divers documents fiscaux, comme la matrice des portes et fenêtres (1826). Notre enquête se limite à ce qui est dénommé, en 1778, la sixième isote à prendre depuis la porte Vannetaise jusqu'à la chapelle Sainte-Anne.

En 1778, près de la porte Vannetaise, se trouvent une maison et un jardin. Elles sont en possession depuis 1692, selon un contrat d'acquêt passé à cette date, de Gilles Jagorel à charge pour lui de payer diverses rentes féodales et foncières. Gilles Jagorel est membre d'une famille de la bourgeoisie locale : Guillaume, son fils, figure

parmi les cent plus forts contribuables domiciliés dans la paroisse. Des membres de cette famille sont connus comme bouchers – l'un d'entre eux tient boutique rue Saint-Michel, d'autres sont installés au Guiseny ou dans les faubourgs Bizienne et Saint-Michel –, un est fabricant de bourses et escarcelles en cuir fin, un autre encore, est mégissier. Il tient boutique au bas de la rue Saint-Michel.

À une date indéterminée, Guillaume Jagorel vend ce bien à François Le Texier de La Ville-au-Feuvre. Au début du XIX^e siècle, ce dernier est propriétaire d'une maison percée de huit ouvertures. À la fin du XIX^e siècle, par héritage provenant de la famille Dubois – dont un des représentants, Jean-Baptiste Dubois, est maire de Guérande de 1889 à 1892 –, l'immeuble passe à la famille Fagault, puis au XIX^e siècle, au docteur André Rousseau, président de la Société des Amis de Guérande de 1962 à 1980. Cette maison, date pour les parties les plus anciennes du XVIII^e siècle et présente deux niveaux et des combles. Elle vient d'être réhabilitée et a retrouvé ses dispositions d'origine.

Faisant suite à ce premier immeuble, sont mentionnés, en 1778, les maison et jardin faisant le presbytère du vicaire perpétuel de Guérande [c'est-à-dire du curé de la paroisse], vendus aux paroissiens de Guérande le 27 mars 1701 par les Guilloré. Ces derniers sont représentés, au 24 janvier 1686, par l'abbé Guilloré et son frère, Étienne Guilloré, époux de Marie Préveret. L'abbé Guilloré est chanoine de la collégiale Saint-Aubin. Il occupe la fonction de théologal et a en charge la cure de Saint-Aubin de Guérande. Il décède en 1744.

Cette localisation proche de la porte Vannetaise fait qu'à la fin de l'Ancien Régime les partisans de sa



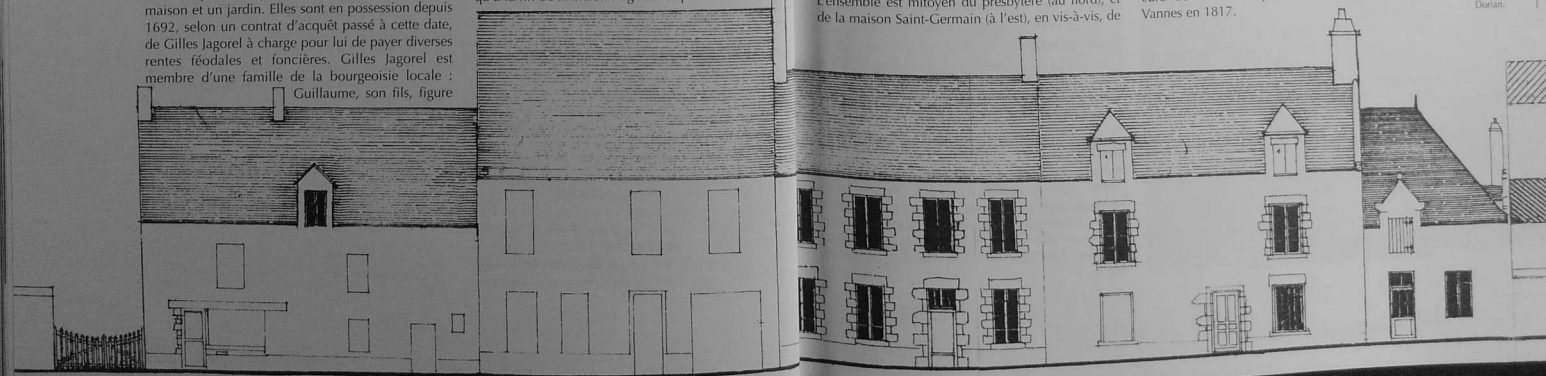
réouverture soulignent l'avantage pour le clergé d'emprunter l'issue et gagner ainsi plus rapidement la campagne environnante pour se porter au chevet des malades.

La maison est séquestrée puis vendue comme bien national. Au début du XIX^e siècle, elle appartient à maître Jean-Auguste Larrey, notaire à Guérande. Puis, la propriété est acquise par la famille Dubois, et passe par legs à la famille Rousseau et enfin, après vente, à un groupe d'assurances. La construction actuelle date du milieu du XIX^e siècle.

En 1778, à suivre cette propriété se placent maison et jardin affectés au sous-doyen des chanoines. L'ensemble est mitoyen du presbytère (au nord), et de la maison Saint-Germain (à l'est), en vis-à-vis, de

l'autre côté de la rue Vannetaise, se situe la souchantrenne, maison réservée au chanoine responsable de la musique liturgique. Au passage, notons que la rue Vannetaise est aussi appelée rue de l'Évêché en raison du manoir épiscopal disparu à la fin du XVI^e siècle de la rue du Château-Gaillard. L'immeuble a été acquis en 1696 par la famille Tresle de Kerbernard, puis légué par testament au chapitre qui en est possesseur en mars 1753. Le sous-doyen est un dignitaire de la collégiale Saint-Aubin qui se place immédiatement après le prévôt du chapitre. En 1776, Henri de Bruc de Montplaisir est nommé chanoine, vice-official de la collégiale et dispose du sous-doyenné. Après la Révolution, il est curé de Guérande puis est nommé évêque de Vannes en 1817.

Relevé Charles Dorian.





Pierre d'évier, jardin de la maison du sous-doyen.

En 1778, la maison comporte au rez de chaussée, cuisine salon, caveau et buanderie, au premier étage, chambre et cabinet à côté, deux greniers au-dessus du tout, jardin et petite écurie dans le bout du midi. Devenue bien national, elle est achetée pour 5 000 livres le 30 mars 1791, par Augustin Vaillant, capitaine de navire, demeurant à Saint-Nazaire. Il la revend en 1810 au notaire Jean Augustin Larrey, également propriétaire de l'immeuble précité. Il regroupe ainsi un bel ensemble, qui, dans la matrice des portes et des fenêtres de 1826, est déclaré doté de 42 ouvertures et soumis à une imposition 120 F, le positionnant au quatrième rang des impositions de la ville close.

Actuellement, se distinguent deux corps de bâtiment, datés du XVIII^e siècle. Ils comportent deux niveaux et des combles. Deux lucarnes à frontons triangulaires en granit animent la façade, alors qu'un acrotère terminé par la sculpture d'une tête de bélier orne le rampant du pignon et bloque la corniche. À cette tête de bélier se rapporte une tradition : elle aurait décoré la porte de l'atelier monétaire de Guérande en activité entre 1342 et 1365 à l'époque de la guerre de Succession de Bretagne, atelier qu'il convient de localiser à l'intérieur de la porte Vannetaise.

Au rentier de 1778, sont encore mentionnés les maison et jardin aux pauvres honteux appelée la maison de Saint-Germain. Appartenant au seigneur de Cadouzan, la propriété est acquise, en 1698, par le chanoine Guillorel. Ce dernier, outre diverses fondations en faveur de l'hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jean, cède cette maison afin qu'il soit venu en aide aux pauvres honteux. Le qualificatif désigne des

pauvres conjoncturels, bien qu'ils le soient souvent d'une manière récurrente, faute d'emploi. Cette maison allait devenir le siège d'un bureau de bienfaisance. Dans un premier temps, il est tenu par des paroissiennes soucieuses de porter secours aux plus démunis. Elles assurent des distributions de pain, d'aliments, de linge, et prodiguent des soins aux malades isolés. Puis, les bénévoles sont remplacées par deux sœurs de la Sagesse. Elles assurent la gestion de l'établissement, mènent une action charitable et ouvre une sorte de pharmacie délivrant des remèdes et des médicaments à bas prix. Ce bureau de charité est, ensuite, rattaché et regroupé avec l'hôpital général du faubourg Saint-Michel. Cependant, le souvenir de la présence des deux religieuses allait se perpétuer : cette rue se nomme rue des Sœurs-Grises, autre nom donné aux sœurs de la Sagesse. L'immeuble passe ensuite à Louis Marchand puis Daniel Favreau, traiteur à Guérande.

Datée de 1770, la bâtisse actuelle, parfois appelée maison de Lamballe, est construite selon un plan en L. La partie du bâtiment perpendiculaire à la rue présente un pignon aveugle, alors que les façades, construite en moellons de granit apparents, sont animées de fenêtres, de lucarnes et de portes, dont les encadrements sont soulignés de pierres de tuffeau.

Au-delà, vers l'est s'étendent le cimetière Saint-Anne, une chapelle funéraire placée sous l'invocation de Sainte-Anne – qui seule appartient à la sixième îsote –, et un bâtiment de desserte. Sous la poussée du courant hygiéniste, la question du maintien d'un cimetière dans l'espace urbain est posée.

Et en 1821, le conseil municipal de Guérande crée une commission chargée de rechercher un terrain propice à l'établissement d'un nouveau cimetière. Puis, en 1826 le même conseil autorise l'acquisition du jardin et dépendances de la Maison-Rouge, situé hors de la ville close, et les travaux destinés à l'établissement d'un nouveau cimetière. Le cimetière Saint-Anne est alors désaffecté. Quant à la chapelle Sainte-Anne, vendue comme bien national en 1795, elle est démolie en 1819. De cette occupation ancienne ne subsiste que le bâtiment de desserte, objet d'une récente restauration.

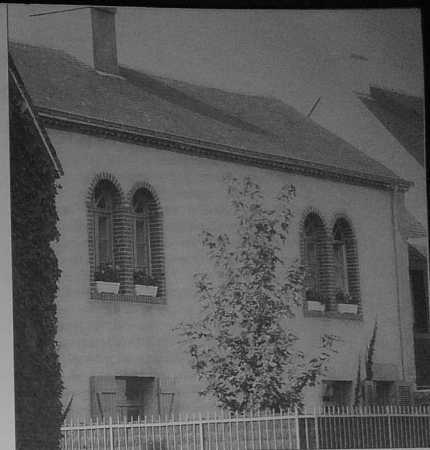
À la fin XIX^e siècle, en remplacement d'un grand cellier appartenant à Daniel Favreau est édifiée, à l'angle de la place Sainte-Anne, une maison. Celle-ci est remarquable par les éléments de décoration du style clissonnais avec usage de la brique au niveau de l'encadrement des fenêtres et de la corniche (frise de type génoise) ainsi que par ses fenêtres géminées et par sa charpente à faible pente justifiée par le recours à la tuile pour la couverture. Sans doute faut-il y voir la volonté du propriétaire d'adhérer au style italianisant en vogue à cette époque.

L'entrée de cette maison se faisait par la place Sainte-Anne, tandis que l'entrée actuelle, rue des Sœurs-Grises, desservait une minuscule bâtisse habitée par un menuisier. L'artisan assure la charge de bedeau et officie en robe, avec verge et toque (jusqu'à la guerre). Son épouse, Virginie, femme de ménage, était connue surtout pour ses fonctions de chaisière.

La fin du XX^e siècle voit la transformation de la partie occidentale du secteur étudié. En 1989-1990, une nouvelle perception est construite et une voie piétonnière dallée est aménagée. Ces réalisations s'incluent dans un programme immobilier de grande ampleur : la résidence Balzac. Cet ensemble résidentiel comprend 39 logements répartis en plusieurs petits collectifs dont les éléments du décor architectural font écho à celui du bâti de l'intramuros. Il répond à une volonté de réactiver la fonction résidentielle de la ville close, de promouvoir une construction contemporaine d'une certaine qualité en harmonie avec le reste de la ville-close.

Josick LANCEN

Remerciement à M. André Rousseau pour les informations aimablement transmises pour les deux premières propriétés.



Maison de maître Célestin Danto de style clissonnais.

Tête de bélier au bas du rempart de la maison du sous-doyen.



LE LOGIS DU GOUVERNEUR DE GUÉRANDÉ EN 1692 (2^e partie)

Inventaire après-décès de Pierre Bonnier

« Thomas Soreau, commis au greffe du siège royal de Guérande, rapporte à qu'il appartiendra, que ce jour mercredi dix-septiesme septembre mil six cents quatre-vingtz-douze, environ les neuf heures du matin, estant au tabllier du greffe, a comparu en personne maistre Pierre Soreau, procureur spécial de messire Salomon Bonnier, chevalier seigneur de la Chapelle-Cocquerie, héritier principal et noble sous bénéfice d'inventaire de feu messire Pierre Bonnier, chevalier, seigneur de Launay-Cocquerie, gouverneur pour le roy des villes et chasteau de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, suivant sa procuracion passée devant J. Jolly, notaire royal au travers de Pragela, le cinquiesme d'aoust dernier mil six cents quatre-vingtz-douze, signé Salomon Bonnier de Rosmadec, Guebriand, Pierre Le Courtois de Couesastel et dudit Jolly, notaire, lequel aux fins de ladite procure auroit fait sa déclaration en l'audiance publique de ce siège le vingt-troisiesme dudit mois d'aoust d'accepter au nom dudit seigneur de la Chapelle la succession dudit seigneur de Launay son frere sous bénéfice d'inventaire, et en conséquence luy auroit esté décerné commission pour appeller les créantiers à ban, ce qu'il auroit esté décerné commission pour appeller fait le vingt-quatriesme dudit mois d'aoust repetté au marché le vingt-septiesme dudit mois, lesdites deux assignations contrôllées à Guérande, ledit jour vingt-septiesme dudit mois, par Du Buys, plaidant sur lesdites assignations le treziesme de ce mois, à l'endroit intervenus maistres Thomas Jan, procureur des dames religieuses ursulines de Guérande, Jan Debrain, procureur de dame Louise de Kerpoisson, veuve dudit seigneur de Launay et Jan Le Palludier, procureurs des dames religieuses des Couëts, sur quoy il fut décerné acte de leurs interventions et ordonné qu'il seroit procédé à l'inventaire des meubles et effets despendants de ladite succession bénéficière à ce jour lequel jugement il auroit fait signifier le matin de ce dit jour ausdits Thomas Jan, Debrain et Palludier, procureurs pour assister sy bon leur semble audit inventaire. C'est pourquoy il m'a requis de descendre au chasteau de cette ville pour y procéder, à quoy inclinant, nous nous sommes de compagnie acheminé audit chasteau, ou estant avons fait rencontre de dame Anne Foucquau, veuve de messire François Bonnier, vivant chevalier, seigneur de la Chapelle-Cocquerie, renonsante à sa communauté et à la succession *ordine turbato* dudit seigneur de Launay-Cocquerie son fils et créantière en sa succession, de dame Louise-Agnès de Kerpoisson, veuve dudit seigneur de Launay et

renonsante à sa communauté assistée dudit Debrain son procureur, et de maistre Thomas Jan, ancien procureur en ladite succession bénéficière, et ayants monté tous ensemble dans le sallon donnant sur la rue, j'ay fait ouverture de la première et seconde porte de l'appartement dudit feu seigneur de Launay après avoir trouvé les sceaux y apposés bien caractérez, entiers et non viciez, et y ayant entré avons trouvé toutes les bandes de papier apposés sur les fermetures des meubles qui sont dans ledit appartement aussy entiers et non viciez conformément au procès-verbal d'aposition des sceaux du dix-septiesme juillet dernier et à ledit Soreau signé, ainsy signé Soreau procureur.

« Allendroit à comparu en personne ledit maistre Thomas Jan, ancien procureur lequel pour la conservation des droits de ses parties et clyants créantiers en ladite succession bénéficière déclaré assister au présent inventaire et à la continuation d'iceluy et a signé, ainsy signé Th. Jan, procureur.

« Par ladite dame de Launay-Coquerie assistée dudit De Brain, son procureur, a esté dit voulloir assister au présent inventaire pour la conservation de ses droits et sans y préjudicier, et demande à estre ressaisie des actes et titres qui conserve la propriété et possession de ses héritages, fiels & juridictions à mesure et proportion qu'on les trouvera, tant en ce chateau qu'ailleurs, lesquels titres n'ont rien de communs avec ladite succession bénéficière, déclarant au surplus que lors du procès-verbal de l'aposition de scellé à la maison de Launay proche Nantes, elle fut chargée(e) de quelques espèces de meubles qu'elle envoira chercher au couvent des dames religieuses ursulines où elle les a mis, et les représentera ce jour pour estre employez au présent inventaire ; et à l'égard du carosse et des deux chevaux d'iceluy, elle les a envoyé à Nantes pour le service de ladite dame de la Chapelle-Coquerie dans le mesme estat qu'elle les avoit eu, au moyen de quoy elle demande en estre deschargée, mesme d'un troisiemes cheval qui estoit mallade et qui l'est encore dans l'escurie de ce chateau, sauf audit seigneur de la Chapelle, héritier bénéficière, à les faire inventorier comme bon luy semblera, et à ladite dame signé sans préjudice de ses droits dans ladite succession bénéficière mesme ledit De Brain son procureur ; ainsy signé, Louise de Kerpoisson et J. De Brain, procureur.

« Et par ledit Soreau audit nom a esté dit qu'à l'esgard des titres concernant les biens de ladite dame de Launay desquels le feu seigneur de Launay a esté chargé par inventaire, il n'a à débattre que ladite dame en soit ressaisie ; mais au regard des

autres actes et titres que ledit feu seigneur de Launay a retiré de la Chambre des Comptes et d'ailleurs pour justifier les droits et seigneurie des terres de ladite dame de Launay sur le refus et defaict du seigneur D'Artois son tuteur, ladite dame de Launay ne peut quant à présent en demander le resaisissement jusques à ce que lesdits actes ayent entrés en la discharge du compte que luy doit ladite succession bénéficière, et s'il se trouve d'autres titres qui n'ont point esté inventoriez et dont ledit seigneur de Launay n'auroit pas esté chargé, il n'a pareillement à débattre que la délivrance en soit faite, le consentant au préalable les créantiers et a ledit Soreau signé, ainsy signé, Soreau, procureur.

« Par ladite dame de la Chapelle-Coquerie a esté dit qu'il est vray que la dame de Launay luy a envoyé le carosse avec les deux chevaux dont elle avoit esté chargée lors de l'aposition du scellé ; mais qu'un des chevaux est tombé mallade sur la route et est mort à la maison de Launay et au regard du carosse et de l'autre cheval, elle les représentera pour estre employez au présent inventaire et a signé, ainsy signé Anne Foucault.

« Et par ledit Thomas Jan audit nom a esté dit que la demande faite par la dame de Launay du resaisissement de ses actes et titres est trop vague et ainsy il faut attendre que l'on pocède à l'inventaire de ce qu'il y a en papiers, actes, titres et enseignements, elle pourra mestre sa requeste et spécifier les actes qui luy appartiennent et pour lors la justice luy fera droit ; quant à ce qui est des chevaux, l'un et l'autre desdites dames ont deub les faire soigner et conserver, et ainsy c'est à elles à justifier comme il en est mort un de cause naturelle, faute de quoy on proteste de les en rendre responsables et a signé ainsy signé Th. Jan, procureur.

« De tout quoy j'ay rapporté acte aux parties pour leur valloir & servir ainsy qu'il sera veu appartenir, et en leur présences, j'ay procédé audit inventaire ayant pour priseurs les personnes cy-après desnommés comme ensuit.
Meubles de boys prisez par Pierre Gicquel & Gilles Mouraud, maistres menuisiers.

« Dans ledit appartement dudit seigneur de Launay Un bois de lit de noyer à couronne torce prisé dix-huit livres avec ses vergettes, ferrures et paillasses, cy 18 L

Une table de bureau de boys de noyer avec ses trettes et claveures et un guéridon, prisé douze livres, cy 12 L

Une autre table carée de bois de noyer par dessoubz & de sap par dessus, garnie d'un tapy vert, prisé trante sols, cy 1 L 10 s

Une autre table foncée de bois de chesne sur laquelle il y a un petit tapy vert, prisée quatre livres, cy 4 L

Une petite table à la dauphine, prisée cent sols, cy 5 L

Une grande presse de bois de noyer à deux batans, prisez avec sa claveure, vingt livres, cy 20 L

Une ermoire dont les batans sont de fil d'archal servant de bibelotecq, prisée huit livres, cy 8 L

Une petite ermoire de bois de chesne n'ayant qu'un batant garnie d'estoife verte, prisée quatre livres, cy 4 L

Une vieille ermoire de bois de chesne à deux batans, prisée soixante sols, cy 3 L

Un coffre de bois de chesne avec sa claveure, prisé soixante sols, cy 3 L

Sept chaises de bois de noyer avec leurs garnitures de point de Hongry, prisé soixante sols la pièce, reviennent à vingt une livre, cy 21 L

Un grand fautueil de bois de noyer tourné et couvert de cuir rouge, prisé quatre livres, cy 4 L

Deux petits tabourets de bois de noyer tournés en cerne et couverts d'un ouvrage de point de Hongry, prisés quarante sols pièce, reviennent à quatre livres, 4 L

Un tritrac de bois de noyer, prisé cinquante sols, cy 2 L 10 s

Un cabaret pour boire du café, prisé vingt sols, cy 1 L

Une tablette, prisée quinze sols, cy 15 s

Un tableau représentant une vénus avec un cupidon estant au dessus de la cheminée, prisé dix livres, cy 10 L

Une autre tableau à bordure dorée représentant une bergerie, prisee dix livres, cy 10 L

Un autre tableau au dessus de la porte de la chambre de la tour qui représente un ravissement sans bordure, prisé soixante sols, cy 3 L

Un autre tableau au dessus de la porte d'un petit cabinet proche la cheminée qui représente une histoire sans bordure, prisé soixante sols, cy 3 L

Deux cartes géographiques sur papier, prisez quinze sols, cy 15 s

Un miroir à bordure noir d'hébaïne avec sa garniture de cuivre doré, prisé soixante livres, cy 60 L

Un petit soufflet avec une paire de brosse, prisé quinze sols, cy 15 s

Une chaise de commodité, prisee sept sols, cy 7 s

« Dans une petite chambre au costé gauche en entrant dudit département, y avons entré après avoir levé les deux bandes de papier apposés sur la première & seconde portes qui se sont trouvées entiers, bien caractérez & non viciez.

Un petit lit de repos de bois de noyer, un dossier de bois de chataigner chargé des armes du feu seigneur de Launay, prisé douze livres, cy 12 L



Un petit coffre de bureau, façon de Hollande, prisé dix livres, cy 10 L
 Un fauteuil couvert de cuire rouge, prisé quatre livres, cy 4 L
 Une grande chaise dont le dossier est cassé et garnie d'ouvrage point de Hongrie, prisé trente sols, cy 1 L 10 s
 Un miroir à douze careaux avec les chassits, prisé quinze livres, cy 15 L.

« Dans l'ambrasure de la fenestre de la tour dudit chateau, au bout de la petite chambre cy-dessus, après avoir levé le scel apposé sur la porte qui s'est trouvé entier et non vicié.
 Une table avec son dressouer au dessus et une tirette de chesne & sap, prisé en tout huit livres, cy 8 L
 Un petit coffre bahu, prisé trente sols, cy 1 L 10 s
 Une cassette peinte en vert, prisée dix sols, cy 10 s
 Un coffre de sapin, prisé vingt sols, cy 1 L
 Une petite ermoire de bois de chesne avec un chassit de toile, prisé quarante sols, cy 2 L
 Un tableau bordure noire d'esbaine représentant l'histoire de Pirame et Tishée, prisé soixante sols, cy 3 L
 Un petit tableau de Flandre, façon de Bacchanal, ayant sa bordure d'esbaine noire, prisé quarante cinq sols, 2 L 5 s
 Une paire de botine, prisée vingt sols, cy 1 L
 Deux petites figures de plastres, l'une représentant le meurtre d'Abel par Cain et l'autre une vénus, prisé ensemble quarante sols, 2 L.

« Et ayant monté dans l'appartement de madame la gouvernante, nous y avons entré après avoir levé le scellé de la porte de l'escalier qui ne ferme de clef, lequel scellé, nous avons trouvé entier et non vicié et celui apposé sur la porte dudit département qui s'est trouvé entier, caractéré et non vicié.
 Une table de noyer tournée en torce avec ses deux guéridons, prisé ensemble quinze livres, cy 15 L
 Une petite table de bois de noyer couverte de sarge verte, prisée trente sols, cy 1 L 10 s
 Une autre table de bois de chesne, prisée trente sols, cy 1 L 10 s
 Une douzaine de chaises y compris deux fauteuil(s) renverez, prisé ensemble soixante sols, cy 3 L
 Une paire de presse de bois de noyer et de chastaingnier à quatre batans, prisé douze livres, cy 12 L
 Un miroir cassé par le milieu bordé de bois de cèdre avec ses placques dorées, prisé et ses ferures, vingt-cinq livres, cy 25 L
 Un chaufat avec sa couverture brodée d'or et d'argent verte, et encore avec trois vieux careaux d'estoffe doré et le bois & ferure, prisé ensemble soixante-quinze livres, cy 75 L

Un escran de point turq avec sa ferure, prisé dix livres, cy 10 L
 La garniture de cheminée composée de neuf pièces de bois doré, prisé dix-huit livres, cy 18 L
 Trois portraits à bordure dorée, l'un qui représente le roy, un autre représentant le feu seigneur de la Chapelle et l'autre le feu seigneur de Launay, prisé ensemble douze livres, cy 12 L
 Le portrait de la dame de Launay sans bordure, prisé quarante sols, cy 2 L.

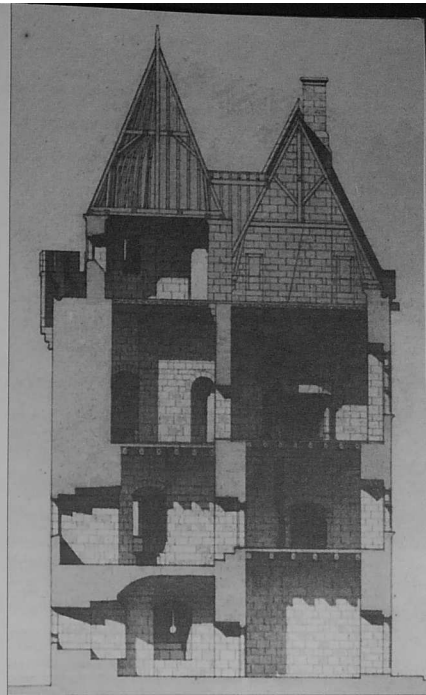
« Dans la chambre de madame la gouvernante dont j'ay ouvert la porte après avoir levé le scellé qui s'est trouvé entier, caractéré et non vicié.
 Une couchette de bois de noyer tournée en torce, prisée avec sa paillasse six livres, cy 6 L
 Une ermoire à deux batans de bois de fresne au joignant de la cheminée, prisée neuf livres cy 9 L
 Un soubassement d'une cassette, prisé dix sols, cy 10 s
 Une petite table carée de bois de chesne et sapin, prisée dix sols, cy 10 s
 Une petite table ronde plyante de bois de chesne, prisée quinze sols, 15 s
 Trois tabouretz de bois de noyer, deux couvertures de cuire rouge et l'autre de toile, prisé ensemble trente sols, cy 1 L 10 s
 Un petit meschant buffet prisé deux sols, cy 2 s
 Quatre petits chandeliers de fer tournez, prisé ensemble dix sols, cy 10 s
 Un tableau représentant la Vierge avec sa bordure en ovale, prisé huit livres, cy 8 L
 Un autre tableau représentant un crucifix sans cadre, prisé quatre livres, dix sols, cy 4 L 10 s
 Un tableau à bordure dorée représentant une bergère, prisé dix livres, cy 10 L
 Un autre tableau représentant l'histoire de l'ancien testament, prisé avec sa bordure dorée(e), quatre livres, cy 4 L
 Un autre tableau représentant un festin ayant son casdre doré, prisé cent sols, cy 5 L
 Un pesage sur bois avec son casdre doré, prisé quarante cinq sols, cy 2 L 5 s
 Un petit tableau, peinture de Flandre, représentant des gens à boire et fumer ayant son casdre doré, prisé cinquante sols, cy 2 L 10 s
 Une bacanalle sans bordure, prisée quarante cinq sols, cy 2 L 5 s
 Un autre tableau sans bordure dans lequel est représenté un vase, prisé quarante cinq sols, cy 2 L 5 s
 Un miroir de toilette, prisé quarante cinq sols, cy 2 L 5 s
 Deux chaises de bois foncée(z) de paille, prisé dix sols, cy 10 s.

« Dans la grande salle dont il n'y a point de clef à la

porte sur laquelle avons trouvé le scellé entier caractéré et non vicié que j'ay levé et y avons entré.
 Une grande table de buffet, prisé(e) quarante sols, cy 2 L
 Une autre pareille table, prisée quarante sols, cy 2 L
 Une grande table en ovale de sap sans carée et plyant, prisée soixante sols, cy 3 L
 Une petite table de bois de sap sans carée, prisée vingt sols, cy 1 L
 Une table de chesne et sap, prisée vingt sols, cy 1 L
 Une autre petite table plyante de chesne & sap, prisée quinze sols, cy 15 s
 Dix chaise(s) brodée(s) et une autre qui s'est trouvée dans une autre chambre au bout vers le midy, prisée trente sols pièce, reviennent à seize livres, dix sols, cy 16 L 10 s
 Six chaises garnies de Bergame, prisé vingt-cinq sols pièce font sept livres dix sols, cy 7 L 10 s
 Sept chaises garnies d'estoffe verte, prisé vingt sols pièces, cy 7 L
 Deux chaises garnies d'estoffes jaune, prisé(e)s quarante sols, cy 2 L
 Six chaises de paille, prisé cinq sols pièce font trente sols, cy 1 L 10 s
 Un seillot à mettre le vin à rafraichir, prisé cinq sols, cy 5 s
 Six tableaux ayant leurs cadres dorés(s) avec deux autres sans bordures dans lesquels sont représentez les fables d'Ovides, prisé ensemble soixante-quatre livres, cy 64 L
 Un grand tableau au-devant de la cheminée dans le haut duquel est le portrait du feu seigneur de Launay et au bas, ses armes, prisé huit livres, cy 8 L
 Un clavecin, prisé vingt-cinq livres, cy 25 L
 Neuf pièces façon de porcelaine servants à orner le devant de la cheminée, prisé ensemble trente sols, 1 L 10 s
 Un grand casdre doré où il y a quinze careaux de miroir, prisé quinze livres, cy 15 L.

« Dans l'antichambre du bout vers le midy.
 Un charlit de couchette de bois de noyer avec sa paillasse, prisé vingt sols, cy 1 L
 Une table de sapin sur caré, prisé dix sols, cy 10 s
 Une ermoire de bois de sap sans fond ayant deux chassits garnis de sarge verte, prisée soixante sols, cy 3 L
 Un tableau sans bordure représentant un vieillard amoureux avec une jeune personne, prisé trente sols, cy 1 L 10 s.

« Et six heures ayant frappé, nous avons remis à demain pour continuer au présent inventaire et ay remis en attendant le scellé sur la porte de la présente salle sur celle de la principale entrée de l'appartement de madame la Gouvernante et sur la porte de l'appartement de monsieur le Gouverneur,



Coupe de la porte Saint-Michel.

soubz les seingz desdites dames de Launay, de la Chapelle-Cocquerie desdits Soreau, Th. Jan & De Brain ausditz noms, ainsy signé Anne Foucault, Louise de Kerpoisson, Soreau & De Brain & Th. Jan, procureur et Th. Soreau, commis au greffe.

« Et le lendemain dix-huitiesme septembre mil six cents quatre-vingt-douze, nous avons procédé à la continuation du présent inventaire en présence dudit Soreau, procureur du seigneur de la Chapelle, héritier bénéficiaire du feu seigneur de Launay, de la dame de la Chapelle-Cocquerie, en la qualité cy-dessus dénommée, de la dame de Launay aussy en ladite qualité assistée dudit De Brain son procureur, et dudit Th. Jan audit nom comme ensuit.

« Dans l'office de la grande salle, nous avons entré après avoir levé le scellé qui s'est trouvé entier et non vicié.

Un bois de lit foncé haut et bas de noyer & fouteau feré par abas, prisé cent sols, cy 5 L
Une ermoire à deux batans de bois de fouteau avec sa claveure, prisé huit livres, cy 8 L
Une petite table carée de bois de chesne, prisé dix sols, cy 10 s
Une quaise de bois de sap, prisée dix sols, cy 10 s
Trois tableaux représentant des fables d'Ovide, prisés ensemble six livres, cy 6 L
Un panier de clisse, prisé trois sols, cy 3 s
Un panier de dessert, prisé cinq sols, cy 5 s.

« Dans une petite chambre entre le sallon de l'apartement de madame la gouvernante et cette grande salle après avoir levé le scellé qui estoit entier et non vicié.

Un lit de repos sans fond de bois de chesne et fouteau, prisé trente sols, cy 1 L 10 s
Une grande ermoire de sap à deux batans, prisée six livres, cy 6 L

Sept tableaux à bordure dorée qui se sont trouvez dans ladite ermoire sur laquelle il n'y a point eu de scellé, lesdits tableaux appellés mode prisés ensemble dix livres, dix sols, cy 10 L 10 s

Deux placques de bois dorés, prisés quarante sols, cy 2 L
Deux autres plaques de carton argenté, prisés vingt sols, cy 1 L.

« Et ayants montés sur la platte-forme et dans les greniers du chasteau après avoir levé le scellé aposé sur la claveure de la principale porte sans clef, lequel s'est trouvé entier et non vicié.

Un charlit de bois de noyer sans fond, ny haut et bas prisé quarante sols, cy 2 L

Un vieil méchant lit attaché avec des cloux, prisé vingt sols 1 L

Deux grands fautuelles renversés, couverts de toile avec des sangles, prisés ensemble trente sols, cy 1 L 10 s

Une mue à chapons avec ses creneaux, prisée vingt sols, cy 1 L

Un vieil banc servant de coffre de bois de chesne, prisé dix sols, cy 10 s

Un petit fautueil couvert de sangle, prisé dix sols, cy 10 s

Une vieille chaise de paille, prisée trois sols, cy 3 s

Une chaise garnie d'estoffe brodée, prisée vingt sols, cy 1 L

Trois coies de poulets d'aussier, prisés douze sols, cy 12 s

Un lit de repos de bois de noyer dans le dossier duquel sont les armes du feu seigneur de Launay, prisé onze livres, cy 11 L

Une branche de serf, prisée dix sols, cy 10 s

Une table de cuisine de méchant bois, prisé cinq sols, cy 5 s

Un méchant coffre de bois de sap, prisé dix sols, cy 10 s

Un autre méchant coffre de bois de sap, prisé dix sols, cy 10 s.

« Dans le sallon, entre l'apartement de monsieur le gouverneur et la cuisine.

Dix chaises vertes, foncées de paille, prisés cinq sols pièce, reviennent à cinquante sols, cy 2 L 10 s

Un grand tableau représentant la ville et isle du Croisic, prisée six livres, cy 6 L.

« Dans la cuisine.

Une vieille ermoire de sapin, prisé trente sols, cy 1 L 10 s

Une table de cuisine avec ses deux bancs, prisés quarante sols, cy 2 L

Une autre table plus petite de bois de chesne, prisée vingt sols, cy 1 L.

« Dans l'office.

Un lit de repos de bois de chesne, prisé trente sols, cy 1 L 10 s

Une table de bois de sap avec son plyant, prisée trente sols, cy 1 L 10 s

Une méchante table de sap sur carée, prisée quinze sols, cy 15 s

Une autre table de sap sur carée, prisée dix sols, cy 10 s

Une grande ermoire à trois batans de sap, prisée cent sols, cy 5 L

Une vieille met à poitrir de sap, prisée dix sols, cy 10 s

Un petit coffre bahut, prisé huit sols, cy 8 s

Un bahut de clisse couvert de cuirs, prisé quinze sols, cy 15 s

Un méchant manequin et un vieil panier, prisés ensemble sept sols, cy 7 s

Trois bouts de planches, un de chesne et les deux autres de sapin, prisés ensemble six sols, cy 6 s.

« Dans l'escurye.

Un méchant lit de sap & chesne, prisé dix sols, cy 10 s

Un méchant coffre de bois de chesne, prisé quatre sols, cy 4 s

Un autre chétif coffre effoncé de chesne, prisé trois sols 3 s.

« Dans le cabinet du jardin.

Une meschante ermoire à tirettes de sap, prisée soixante sols, cy 3 L

Un petit lit de repos de bois de chesne, prisé trente sols, cy 1 L 10 s

Deux méchants bancz, prisés cinq sols, cy 5 s

« Dans le jardin.

Trois bancz, prisés ensemble dix sols, cy 10 s

Trois bancz attachés avec la charpente où sont les potées de fleurs, prisés soixante sols, cy 3 L

« Et estants descendus dans les caves dudit chateau, nous avons remarqué dans la première quatre fustz de pippes vuides, une barique dans laquelle il y a un peu de vin de méchant goust aigre, lesquels fusts appartiennent aux particuliers qui ont vendus le vin pour quoy ils n'ont esté prisés.

Deux méchants garde manger, prisés ensemble dix sols, cy 10 s

Un coffre fort chétif de sap, prisé cinq sols, cy 5 s.

« Dans la seconde cave.

Une barique de vin de Grave plaine, prisée trente-six livres, cy 36 L

Deux pippes de vin de pays plaine, prisés trente-six livres la pipe, revient à soixante-douze livres, cy 72 L

Un fust de barique vide, prisé trente sols, cy 1 L 10 s

Vingt-quatre planches et une demie planche prisées huit sols la planche, reviennent à neuf livres seize sols, cy 9 L 16 s

Un dessous de table de bois de sap, prisé cinq sols, cy 5 s

Une pipe de vin de pays qui est en perce qu'on a laissé pour la boisson des domestiques et ainsy elle n'a esté prisée.

« Dans la fagoterye, il ne s'est trouvé que peu de bois à feu qui ne sera pas suffisant pour passer jusques à la fin de l'inventaire et vente des meubles dependants de la succession bénéficière en question et par conséquent on ne l'a point prisé.

« Dans ledit jardin.

Quarante potées de fayance, façon de porselaines, et deux cents quatre-vingt-sept potées de terre garnies d'œillets, oreilles dours, mirthes, animes, violiers, tubereuses et jasmin, prisés ensemble trente livres, cy 30 L
Vingt caisses où il y a des oranges et un allais, prisés ensemble soixante sols, cy 3 L.

« Et lecture faite audit Ciquel et Mouraud du prisage cy-devant et de l'autre part, ils ont juré qu'il contient vérité et pour ce qu'ils ont déclarés ne sçavoir signer, Jan Jan sur ce présent a signé à requeste dudit Ciquel et Jullien Nicol à requeste dudit Mouraud, ainsy signé Jan Jan et Jullien Nicol.

« Garnitures, courtepointes, mathelatz, tapisseries et habitz, linges, langes & poteries, prisés par Jan Guillaume et Noël Hervoche, marchandz et thailleurs d'habitaz, Marguerite Gascart et Catherine Aino, lingères.

« Dans la chambre du département de monsieur le gouverneur.

Une garniture de lit consistant en six pantes de camelot et broderie de laine et frange de fil, un

dossier de satinad pareil de la doubleur du mesme lit avec le ciel et fond dudit ciel garny de campanne de soye orore et blanc avec ses soubastements, couettes, matelats et traversiers, prisés le tout ensemble quatre-vingts-dix livres, compris la courtepointe de toile indienne et pour cy 90 L
Neuf aunes trois quarts de tapisserie de cuire doré fond rouge, prisé cinquante livres, cy 50 L
Une robbe de chambre de vieil brocard doublé d'indienne, prisée cinquante sols, cy 2 L 10 s.

« Dans la petite chambre à costé gauche.

Deux rideaux de port de Paris, prisé cinquante sols, cy 2 L 10 s

Sept pièces de tapisserie de haute lisse à personnages, prisés ensemble six cents livres dont il y en a deux dans la petite chambre et les cinq autres dans le sallon de l'apartement de la dame de Launay, cy 600 L.

« Dans la chambre de la dame de Launay.

Trois pièces de tapisserie, point de Hongrie en houde, prisées trente livres, cy 30 L

Une garniture de lit de futaine avec des rideaux de taifetas fort usés, prisés quatre livres, cy 4 L

Une courtépointe d'indienne, prisée six livres, cy 6 L

Une autre courtépointe de taifetas fort usée, prisée quarante sols, cy 2 L

Une couette avec son traversier de toile d'Aulonne, prisée seize livres, cy 16 L

Un petit tappy vert, prisé dix sols, cy 10 s.

« Dans la grande salle.

Six pièces de tapisserie vieilles de haute lisse à personnage, prisée cent soixante livres, cy 160 L

Une vieille tapisserie sur cuire doré qui s'est trouvée sur l'armoire. Dans la petite chambre entre le sallon de la dame de Launay et la grande salle consistante en six pièces, prisée quatre livres, cy 4 L

Deux tappys de table façon de point de Hongry, prisés quinze livres, cy 15 L

Deux morceaux de tapisserie semblable à celle qui est dans la chambre dudit seigneur de Launay, contenante une aune et demie, prisée quatre livres l'aune, font six livres, cy 6 L

Quatre morceaux de pante de lit d'estamine brune fort chétive, prisée soixante sols, cy 3 L

Deux morceaux d'estoffe de point de Paris, prisés ensemble, vingt-cinq sols, cy 1 L 5 s

Quatre morceaux de futaine de barre fort usée, prisés vingt-cinq sols, cy 1 L 5 s

Un morceau de Belgame, prisé quarante sols, cy 2 L

Une couverture blanche, prisée cinquante sols, cy 2 L 10 s

Deux morceaux de Belgame qui sont dans l'office, prisés quatre livres, cy 4 L



Un vieil rideau du port de Paris, prisé vingt sols, cy 1 L
 Un vieil morceau de tapisserie à personnage tout déchiré, prisé vingt sols lequel est dans la platte-forme au-devant des litz des lacquais, cy 1 L.

« Et ayant levé le scellé de dessus la claveure de la presse de bois de noyer estant dans la chambre dudit feu seigneur de Launay lequel s'est trouvé et non vicié, avons fait ouverture par abas sans avoir la clef, et inventoriéz les espèces qui ensuivent.

Un surtout de drap bleuif avec une cullotte et une vieille veste de brocard à demie mangée de rat, prisés le tout neuf livres, cy 9 L.

Un justacors de draps d'Espagne, une veste de ratine noire, prisés ensemble dix livres, cy 10 L.

Un justacors et une cullotte avec une veste de drap gris blanc, la cullotte de ratine, prisés ensemble et un morceau du même draps, treize livres, cy 13 L.
 Un surtout d'escharlate avec une cullotte de brocard, prisée onze livres, cy 11 L.

Deux chemisettes de basin baré sans manche, prisés quarante sols, cy 2 L.

Un baudrier couvert de droguet gris blanc avec des boucles couleur d'or, prisé vingt sols cy, 1 L.

Un autre baudrier de taffetat blanc découpé et brodé, prisé vingt sols, cy 1 L.

Quatre baudriers couverts de noir, prisés ensemble vingt sols, cy 1 L.

Un rideau, port de Paris, prisé vingt sols, cy 1 L.
 Un morceau de tapisserie sur cuire doré, fond rouge, prisé soixante sols, cy 3 L.

Deux chapeaux, prisés vingt-cinq sols, cy 1 L 5 s.

Un chapeau de castor gris bordé d'un gallon d'or, prisé trente sols, cy 1 L 10 s.

Un manchon de castor avec une boucle d'argent, prisé quinze sols, cy 15 s.

Un petit tappy de port de Paris avec un morceau de drap rouge, prisés ensemble huit sols, cy 3 s.

Une housse d'escarlatte garnie de vieille dentelle d'argent avec un [...] de pistolet brodé, prisé ensemble huit livres, cy 8 L.

Une vieille paire de bas de cuire, prisée trente sols, cy 1 L 10 s.

Une grande escritoire, prisée cinq sols, cy 5 s.

Une trousse de toilette garnie d'argent, prisée quinze sols, cy 15 s.

Deux neudz de ruban, un rouge et l'autre bleuif, prisé dix sols, cy 10 s.

Quatre nosudz de ruban noir, prisés trente sols, cy 1 L 10 s.

Deux douzaines et deux boutons garnies de fil d'argent, prisés ensemble douze sols, 12 s.

Trois cravattes à dentelles de Maligne et une autre façon de point d'Espagne, prisés ensemble sept livres, cy 7 L.

Trois cravattes et une paire de manchette de point de France, prisés ensemble cent sols, cy 5 L.

Trois coueffes de bonnet avec de la dentelle, une à point d'Angleterre, et les deux autres à point de Maligne, prisés ensemble quarante cinq sols, cy 2 L 5 s.

Quatre coueffes de bonnet de toile fine et un bonnet picquet, prisés ensemble quarante sols 2 L.

Deux chemises de toile blanche garnie de dentelle au poignet, prisés quarante sols ensemble, cy 2 L.

Dix paires de manchettes plaines(s), prisée(s) trois sols la paire font trente sols, cy 1 L 10 s.

Deux paires de batz de fil fort chétives, prisée(s) deux sols, cy 2 s.

Une cuvette de fayance façon de porcelaine, prisée trente sols, cy 1 L 10 s.

« Et six heures estants frapée avons remis à demain pour continuer au présent inventaire et le requérant les parties, j'ay remis le scellé sur ladite presse où l'on a mis des papiers qui s'y estoient trouvés sans avoir inventoriés quoy qu'elle ne soit pas clavée faute de la clef qu'on a pû trouver, et ensuite j'ay remis le scellé sur la principale porte de la salle d'ahault et sur celle de l'apartement de la dame de Launay et dudit seigneur de Launay, et ont lesdites parties et procureurs signés ; ainsi signe Anne Foucault, Louise de Kerpoisson, Th. Jan, P. Soreau, procureur ; De Brain et Soreau, commis au greffe.

« Du vandredy dix-neufiesme septembre mil six cents quatre-vingt-douze.
 Continuation d'inventaire fait en présence desdits Soreau audit nom dames de la Chapelle et de Launay, ausdites qualités, De Brain et Th. Jan procureurs, comme ensuit.

« Avons entrés dans l'office fait ouverture de la grande ermoire après avoir levé les deux bandes de papier y aposés qui se sont trouvés entiers, caractérés et non viciés, et procédé à l'inventaire des espèces qui ensuivent.

Trois douzaines de serviettes de brin à my usés, la douzaine prisée quarante sols, font six livres, cy 6 L.
 Une autre douzaine de serviette(s) toutes usées, prisées six sols, cy 6 s.

Huit nappes de brin plus que my usé(es) et partie mangé(es) des rats, prisées cinquante sols, cy 2 L 10 s.

Quatre serviettes neuves de toile de breton, prisée(s) trois sols pièces, font douze sols, cy 12 s.

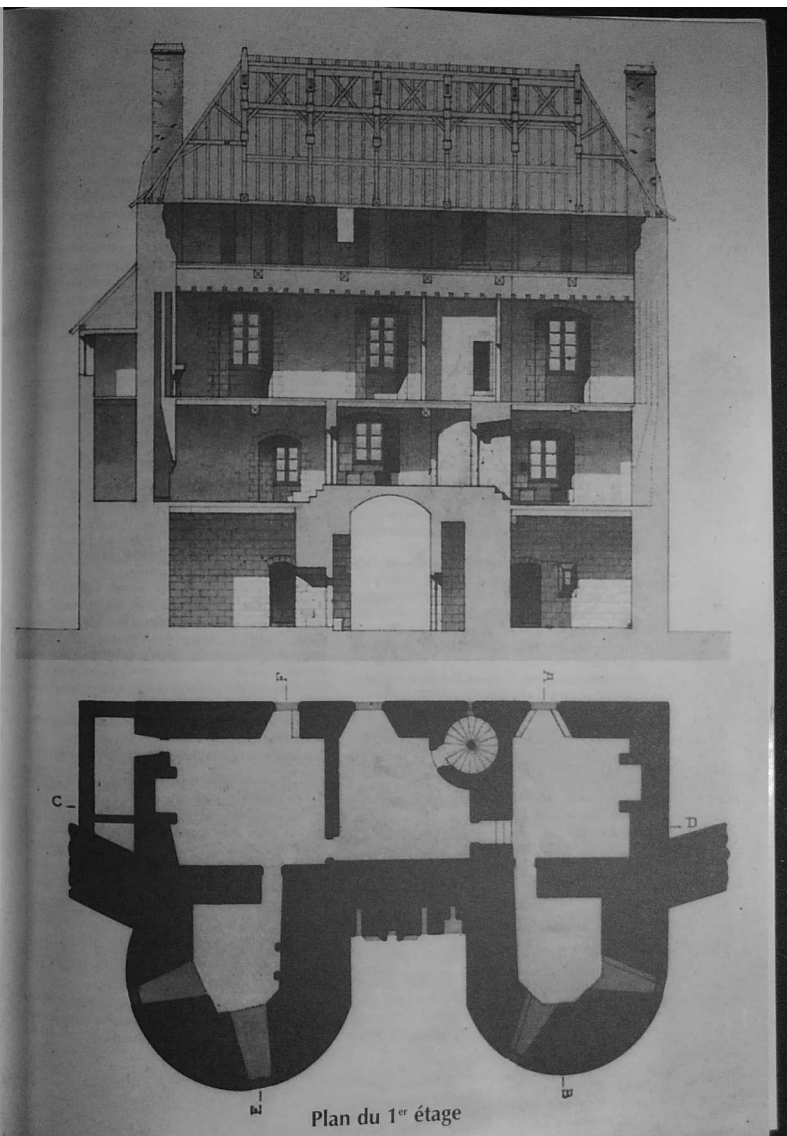
Deux souilles d'orillers de toile de brin garnies de dentelle, prisées ensemble dix sols, cy 10 s.

Six linceux de brin à my usés, prisés quinze livres, cy 15 L.

Six autres linceux de brin vieux et mangez des rats, prisés ensemble quatre livres, cy 4 L.

Trois autres vieux linceux de brin, prisés quarante cinq sols, cy 2 L 5 s.

Cinq gros linceux de reparon vieux, prisés vingt sols dont il y en a trois dans les litz des valletz, cy 1 L.



p. 71, coupe de la porte Saint-Michel.

Et les cinq chemises et une cornette à usage de femme qui estoit dans ladite ermoire ont esté délivrés à la Dorville, femme de chambre, de la dame de Launay, laquelle Dorville les a réclamés aussy bien qu'un vieil coffre bahut qui s'est trouvé dans l'antichambre entre l'appartement de la dame de Launay et la grande salle après qu'elle en a fait ouverture et qu'il ne s'y est trouvé que des habits à son usage, lesquelles choses ont esté recognues pour luy appartenir par les gens de la maison.

« Treize pintes capucines de pourcelines, prisé(e)s quarante sols, cy 2 L
Cinq salladiers de fayance et un plat creux aussy de fayance, prisés ensemble vingt-quatre sols, cy 1 L 4 s
Six petits platz de fayance, prisés trante sols, cy 1 L 10 s
Six pourcelines de fayance, prisé(e)s ensemble quinze sols, 15 s
Une douzaine d'autres pourcelines de fayance, prisé(e)s vingt sols 1 L
Deux douzaines de petites pourcelines, prisé(e)s trante sols, cy 1 L 10 s
Un huillier, un vinaigrier avec leurs bouestes et deux pourcelines, le tout de fayances, prisés huit sols, 8 s
Deux flacons et deux bouteilles de gros verre, prisés le tout quinze sols, cy 15 s
Neuf pots avec des capres de genestz, prisés ensemble douze sols, 12 s
Un service de machine de bois avec un petit panier de dessert, prisés ensemble trante sols, 1 L 10 s
La couette qui est dans l'office de toile commune avec un traversier de toile d'Aulonne, prisés neuf livres, cy 9 L
Une couverture rouge fort méchante, prisée vingt sols, 1 L
Une couette de toile commune qui est dans le grenier, prisée soixante sols, cy 3 L
Une co(u)lette de toile commune qui est dans l'escurie avec un meschant oriller, prisés cinquante sols, cy 2 L 10 s
Une autre meschante couette qui est dans ladite escurie, prisée vingt sols, cy 1 L
Un meschant mathelat dans le cabinet du jardin, prisé vingt-cinq sols, 1 L 5 s
Un morceau de Belgame servant de couverture, prisé dix sols, cy 10 s
Un autre morceau de Belgame dans l'escurie, prisé huit sols, cy 8 s
Un cartaud de poix, prisé vingt solz, 1 L
Un cartaud de feuve, prisé quinze solz, 15 s
Un vieil fer à repasser les hardes, prisé deux sols, cy 2 s

« Landiers et autres instruments et ustanciel(e)s de foyers, prisés par Gilles Guillouches.

« Dans la cuisine.

Deux hastiers de fer, prisés quarante solz, 2 L

Deux grandz landiers, prisés quarante sols, cy 2 L
Un chenet, un trépied, une palette, une broche et la moitié d'une autre, prisés ensemble dix sols, cy 10 s.

« Dans la chambre du seigneur du Launay où l'on a fait porter tous les chenez, landiers & autres ferialles des autres appartements du chasteau.

Une paire de chenet, prisés douze sols, 12 s
Une autre paire de chenet moins grands, prisés huit sols, cy 8 s
Une autre paire de chenet, prisés dix sols, cy 10 s
Une autre paire de chenet, prisée six sols, cy 6 s
Une autre paire de chenet, prisée cinq sols, cy 5 s
Deux paires de pincettes, prisés quinze sols 15 s
Une palette avecq une moitié de vergettes, prisées ensemble cinq sols, 5 s.

« Dans la grande salle.

Une paire de chenet, prisée sept sols, cy 7 s.

« Estain et airain, prisés par lesdits Gaspar et Alno

Une grande tourtière d'errain estamé(e), prisée trante sols, cy 1 L 10 s
Une autre tourtière d'errain estamé(e), prisée vingt sols, cy 1 L
Une autre petite tourtière, prisée douze sols, cy 12 s
Un passe-purée d'airain, prisé dix sols, cy 10 s
Un poislon à queüe, prisé douze sols, cy 12 s
Un petit bassin d'errain ron, prisé vingt sols, cy 1 L
Une casserolle de cuivre estamé(e), prisé vingt sols, cy 1 L
Une autre petite casserolle, prisée dix sols, cy 10 s
Un chaudron ovalle fort usé, prisé quarante sols, 2 L
Une cafinière de cuivre rouge, prisé(e) quinze sols, 15 s

Une petite fricquete de cuivre, prisé(e) deux sols, six deniers, 2 s 6 d

Une plataine de cuivre, prisée soixante-cinq sols, 3 L 5 s

Une meschante poisle à buée d'airain, prisée quatre livres, cy 4 L

Une poisle à frigasser, prisée vingt sols, cy 1 L

« Estain prisé par honorable homme Louis Jutard, maître-potier d'estain.

Cent quatre-vingt-dix-sept livres d'estain, consistant tant en platz que assiettes, mazarines, pintes et chopines, prisé(e) dix sols la livre réduits à quatre-vingt-dix-huit livres, dix sols, cy 98 L 10 s
Et a signé, ainsy signé L. Jutard.

« Et pour ce que ledit Guillouche a dit ne scavoit signer, Jan Corbin a signé à sa requeste, et a esté payé audit Guillouche soixante sols, tant pour son prisage que pour le temps qu'il a esté occupé à lever des claveures ; ainsy signé Jan Corbin.

« À l'endroit ladite dame De Launay a représenté les espèces de meubles dont elle fut chargée lors de l'apposition du scellé qui consiste dans l'inventaire

dont le prisage a esté fait par lesdits Gaspar et Alno comme ensuit, à la réserve de la vesselle d'argent dont le prisage a esté remis à faire lors de celui de l'autre vaisselle d'argent despendant de ladite succession bénéficière.

« Premier,

Douze chemises de toile blanche à usage de femme, prisées quinze livres, dix sols, cy 15 L 10 s
Un matelat, un traversier, et un oriller, prisés ensemble six livres, dix sols, cy 6 L 10 s

Une couverture picquée, prisée six livres, cy 6 L
Deux sauilles d'orillers de toile blanche, prisés quatre sols pièce, cy 8 s

Douze mouchoirs de née de toile blanche, prisés ensemble soixante sols, cy 3 L

Une cane en bois d'Indre à poignée d'argent, prisée quatre livres, cy 4 L

Un petit coffre garny de tappy blanc et de placque de cuivre doré, prisé cent sols, cy 5 L

Un autre petit coffre en cassette de deshabilité, prisé vingt-cinq sols, cy 1 L 5 s

Un miroir de toilette, prisé vingt sols, cy 1 L
Un parc à pluye, prisé quinze sols, cy 15 s

De plus ladite dame de Launay a représenté une toilette garnye de dentelle d'Angleterre, prisé vingt-cinq livres, cy 25 L

Deux paires de batz de toile à son usage, prisés cinq sols la paire, cy 10 s

Et une coueife de nuit aussy à son usage, prisé trante sols, cy 1 L 10 s.

« Et ayant monté dans la chambre de la dame De Launay, avons fait ouverture du haut de l'armoire y estant après avoir levé le scellé qui estoit entier et non vicié, y avons trouvé les espèces de meubles dont l'inventaire ensuit.

Douze clefs qui paroissent vieilles dans un paquet et quatre dans l'autre paquet, sans scavoir à quoy elles pouroient servir

Une paire de menchettes, avec des bouts de dentelle d'Angleterre, prisé(e)s ensemble soixante sols, cy 3 L

Un petit paquet de dentelle de point de France et d'Espagne, prisé quatre livres, cy 4 L

Une coueiffure de point de Maline, prisée six livres, cy 6 L

Un petit paquet de dentelle de point de Paris et d'Angleterre, prisé trante sols, cy 1 L 10 s

Une coueiffure de gaze rayée, prisée quinze sols, 15 s

Quatre souilles d'orillers et trois manchettes de toile blanche fort usées, prisées vingt sols, 1 L

Un petit paquet de morceau de gaze, prisé dix sols 10 s

Un petit compère de basin avec un mouchoir de toile, prisé dix sols, cy 10 s

Un petit manchon de signe avec la bouette, prisé dix sols, cy 10 s

Un cocq et une poulle de cocquillage, prisés vingt sols 1 L

Une bouette remplie de garniture de ruban de plusieurs couleurs, prisé soixante sols, cy 3 L
Une boueste de fer blanc à café, prisée cinq sols 5 s.

« Et sur ce que la clef du banc de ladite ermoire ne s'est point trouvée l'on a fait lever la serrure par Gilles Guillouche, serrurier, après avoir levé le scellé y apposé qui estoit entier et non vicié, c'est trouvé les espèces de meubles cy après inventoriés,

Une nappe de toile de Breton, prisée vingt sols 1 L
Une douzaine de serviettes de brin, prisée cinquante sols, cy 2 L 10 s

Un vieil compère avec une cornette de toile et deux bouettes de dantelle, prisés huit solz, 8 s

Trois paires de bats blanc, une brochée et les autres de toile, prisées quatre sols, cy 4 s

Une vieille paire de batz d'estamine de soix bleuvé, prisée cinq sols, cy 5 s

Deux petits panners corbeilles, prisés dix sols, cy 10 s
Une paire de manchette de gaze, prisée dix sols, cy 10 s

Une coueife de corrette de gaze, prisée cinq sols, cy 5 s

Un petit pannier de clisse rempli de bouts de ruban et autres quenilles toile et dantelle, prisé le tout quinze solz, 15 s

Un petit paquet de guenille enveloppé dans un vieil morceau de brocard, prisé dix sols, cy 10 s

Quatre empanz de sarge de Camp (lire Caen) verte avec deux morceaux de velour rouge et bleuf, prisé vingt-cinq sols, cy 1 L 5 s

Une coueife de tafetas noir avec de la dentelle noire, prisée vingt sols, cy 1 L

Trois petites bouettes de bois, prisés trois sols, 3 s

Un marteau de fer ayant le manche de bois, avec une aouillette de fer blanc, prisés cinq sols, cy 5 s

Une seringue d'estain, prisée quinze sols, cy 15 s

Le rideau estant audevant de la fenestre du sallon de l'appartement de ladite dame De Launay, prisé trois livres, cy 3 L.

« Toutes lesquelles espèces de meubles ont esté mises dans le haut de ladite ermoire, attendu que le bas n'a point esté fermé, et ay apposé le scel sur le haut. Et ayant levé la bande de papier aposée sur le haut de l'ermoire estant dans ledit sallon pour en faire ouverture, mais n'ayant pû trouver la clef, et sur ce que on a appris qu'il n'y a que des papiers dedans, j'ay remis une autre bande.

« Dans l'office de la grande salle, avons fait ouverture d'une ermoire sur laquelle il n'y avoit aucun scellé et dont la clef s'est trouvée dans l'armoire en haut de l'appartement de la dame de Launay et y avons trouvé les espèces de meubles cy-aprés.

Dix huit bouestes à confitures de fayance, prisé(e)s ensemble dix-huit sols, cy 18 s

Six carafes, bouteilles de verre) à trois sols pièces, revient à dix-huit solz, cy 18 s



Rue et porte Saint-Michel, vers 1910.

Sept pièces de petits pots de terre de grais, prisés ensemble trois sols, cy 3 s
Quatre goblets à café, prisés ensemble six sols, 6 s
Lesquels la dame de la Chappelle en ayant besoin les a pris pour les représenter lors de la vente.

Un petit plat de fayance façon de porcelaine, prisé cinq sols, cy 5 s
Quatre bouteilles de verre garnis de clisse, prisé(e)s quatre sols, 4 s
Une bouteille de verre meslée de blanc, prisée quatre sols, 4 s

Six pièces de flambeaux en chandelier d'attache, prisés trente sols, cy 1 L 10 s
Dix pièces de verre en façon de porcelaine servant à garnir une cheminée, prisées trente sols, 1 L 10 s.

« Et le requérant les parties, j'ay remis le scellé sur la porte de l'office de ladite salle, et sur la porte d'un petit endroit qui donne vers les murailles de la ville, et ayant fait mettre une serrure par ledit Guillouche à la porte de ladite salle ; j'ay pareillement apposé le scellé sur icelle, mesme sur la porte du salon de l'appartement de la dame de Launay, et sur celle de la chambre du seigneur de Launay.

Ensuite dans l'office sur l'armoire où sont les linges, estain et erain, et sur la seconde porte de la cave après y avoir fait remettre la patte-fiche, et laissé la clef de la première à la Voyer pour tirer du vin de la barrique qui est en perce pour la boisson des domestiques et du consentement desdites parties attendu qu'il est demain jour d'audience du siège royal, avons remis à lundy prochain neuf heures du matin pour continuer au présent inventaire souz leurs seings et ceux des procureurs, ainsi signé Anne Foucaut, Louise de Querpoisson, Soreau & Th. Jan, procureur, J. de Brain, procureur et Th. Soreau, commis au greffe.

« Et ont lesdits Jan Guillaume et Hervoche, signés ; à chacun desquelz a esté payé trente sols, ainsi signé Noël Hervoche, et Jan Guillaume et au

dessous de son seing sans préjudice de ce qui luy est deub.

« Et advenu le lundy vingt-deuxiesme septembre mil six cents quatre-vingts-douze, avons procédé à la continuation de l'inventaire en présence dudit Soreau audit nom, desdites dames de la Chapelle et de Launay, ausdites qualités, et desdits De Brain et Th. Jan, procureurs comme ensuit.

« Argenterie prisée par honorable homme Mathurin de Brain, maistre-orphèvre, après avoir levé le scellé qui s'est trouvé entier et non vicié.

Dix cuillères et dix fourchettes d'argent pezants cinq marcs dont il y a trois cuillères & trois fourchettes chargés des armes du seigneur de Launay, prisé vingt-sept livres le marc, fait en tout cent trente-cinq livres, cy 135 L

Quatre chandeliers d'argent à huit pents pezants trois marcs, une once à vingt-sept livres le marc, revient à quatre-vingt-quatre livres, douze sols six deniers, cy 84 L 12 s 6 d

Deux chandeliers rond d'argent pesant deux marcs, six onces à vingt-sept livres le marc, revient à soixante-quinze livres, quinze sols, cy 75 L 15 s

Un éguier d'argent pezant quatre marcs, trois onces quatre gros, chargés des armes des seigneur et dame de Launay, prisé vingt-sept livres le marc, revient à cent vingt livres, treize sols, neuf deniers, cy 120 L 13 s 9 d

Un autre éguier de pareil poid aussy chargé des armes des seigneur et dame de Launay, prisé vingt-sept livres le marc, cy 120 L 13 s 9 d

Un sucrier, une sallière et un poivrier d'argent, pezant un marc, cinq onces, deux gros à vingt-sept livres le marc, revient à quarante-six livres, six deniers, cy 46 L 6 d

Dix manches de cousteaux d'argent, pezantz un marc, deux onces à vingt-sept livres le marc, revient à trente-quatre livres, cinq sols, cy 34 L 5 s

Une escuelle d'argent, avec une tasse de vermeil doré à feuille dessous, pezants deux marc, six onces à vingt-sept livres le marc, revient à soixante-quinze livres, quinze sols, cy 75 L 15 s

Une cafetière d'argent qui est celle dont la dame de la Chapelle a esté chargée par l'aposition de sceau faite à la maison de Launay, pezante deux marcs, deux onces, à vingt-sept livres le marc, revient à soixante-une livre, cinq sols, cy 61 L 5 s

Quatre-vingts-dix-sept jettons d'argent, pezants deux marcs, une once, quatre gros, à vingt-sept livres le marc, revient à cinquante-neuf livres, huit sols, neuf deniers, cy 59 L 8 s 9 d

Un porte-mouchette, et une mouchette d'argent, pezants un marc, quatre gros, à vingt-sept livres le marc, revient à vingt-huit livres, seize sols, trois deniers, cy 28 L 16 s 3 d

Douze assiettes d'argent pezantes dix-neuf marcs, deux onces, chargées des armes des seigneur

et dame de Launay, à vingt-sept livres le marc, revient à cinq cents vingt livres, cinq sols, cy 520 L 5 s

Un plat bassin d'argent pezant dix marcs, une once à vingt-sept livres le marc revient à deux cents soixante-treize livres, douze sols, six deniers, cy 273 L 12 s 6 d

Et dans le nombre des vesselles d'argent cy-dessus, est compris une tasse de vermeil doré, une escuelle d'argent, et deux petits flambeaux dont la dame de Launay avoit esté chargée le vingtiesme juillet dernier par le procès-verbal d'aposition de scellé à la maison de Launay, qu'elle a représenté en cet endroit dont elle demande estre déchargée et à ledit De Brain signé, ainsi signé M. De Brain orf.

« Et ayant fait ouverture de l'armoire en forme de bibliothèque et levé le scellé, il s'est trouvé entier et non vicié. Ce sont trouvé(s) les livres cy-après inventoiez dont le prisage a esté fait par noble et discret Charles Cady.

Un livre intitulé le *Recueil des harangues* par Vaumaurice dans un tome, prisé soixante sols, cy 3 L
Le *Dictionnaire historique* en trois tomes, prisé huit livres, 8 L

Le surplus des livres ayant esté veu et comptez, ils se sont trouvés presque tous dépareillés, et aller au nombre de deux cents quatre-vingts, grands et petits, et en partie couverts de veau, et l'autre de parchemin, prisés ensemble soixante-une livres, cy 61 L
Et à ledit sieur de Pradrois signé, ainsi signé Charles Cady, prebre.

« Et ayant fait ouverture du coffre ou bahu de clisse qui estoit dans l'office et qui est celuy qui auroit esté apporté de chez maistre Pierre Mouton lors de l'aposition de sceau après avoir levé le scellé qui estoit entier, et non vicié, il ne s'y est trouvé que trois ou quatre sacz sans papiers, et onze poches qui sont propres à mettre deniers avec un flacon de fer blanc dans lequel il y avoit un reste de café, une petite bouste de bois où il y avoit du coton et un reste de savonnette, un adveu sur veslin de l'an mil quatre cents soixante-deux touchant une rente due sur les marais d'Ust à cause de la Chaussée, signé G. Robert et Charles de Brénagon, passé, et un autre adveu sur papier fourni par le seigneur de Querrefrezou et de luy signé seulement de l'an mil cinq cents soixante, lesquelles deux pièces j'ay cotté et chiffré, cy A.

« Et ayant monté dans le salon de la dame de Launay où est une armoire dont nous avons fait ouverture par Gilles Guillouche, serrurier, taute d'avoir trouvé les clefs après avoir levé les deux bandes de papier y apposées qui se sont trouvées entières & non viciées, y avons trouvé les papiers cy après inventoiez.

Vingt-sept pièces qui sont des advezes et autres tiltres que ledit seigneur de Launay avoit produit à la

reformation du domaine de Guérande, au soutien des terres de la dame de Launay, lesquelles pièces j'ay cottés et chiffrés B

Quatorze pièces, d'actes et tiltres concernant les fiefs et terres de la dame de Launay que j'ay cotté & chiffrés, cy C

Douze autres pièces d'actes et tiltres qui concernent les fiefs de Cleux, cottés & chiffrés, cy D

Le nombre de trente-sept pièces d'actes et tiltres concernant le fief de Cleux et Trégouet que j'ay cotté & chiffré, E

Quarante-quatre pièces qui sont advezes, contracts et autres actes concernant les fiefs de Cleux-Siriac et Cleux, ce propre que j'ay cotté et chiffré, F

Vingt-une pièce concernant le fief d'Ust en Saint-Nazaire-cinq pièces, tant advezes que contracts et afféagemens touchant les fiefs de Cleux que j'ay cotté & chiffré, H

Vingt-quatre pièces concernant les fiefs de Cleux que j'ay cotté et chiffré de la lettre J
Une transaction passée entre le seigneur de Trévénegat et le fermier du domaine du roy à Guérande pour la mouvance de la mestairie de Billac du vingt-huitiesme may mil six cents trente-neuf, signé Ouvrard, notaire royal, chiffré & cotté K.

« Et six heures estant frappés, nous avons remis à demain pour continuer au présent inventaire, et ay en attendant remis les sceaux sur l'armoire où est l'argenterie dans la chambre du seigneur de Launay sur la porte de ladite chambre et sur celle du salon de l'appartement de ladite dame de Launay, et ont les parties et procureurs signés ; ainsi signé Anne Foucaut, Louise de Querpoisson, Soreau, procureur, Th. Jan, procureur, De Brain, procureur & Th. Soreau, commis au greffe ».

« Et six heures estant frappés, nous avons remis à demain pour continuer au présent inventaire, et ay en attendant remis les sceaux sur l'armoire où est l'argenterie dans la chambre du seigneur de Launay sur la porte de ladite chambre et sur celle du salon de l'appartement de ladite dame de Launay, et ont les parties et procureurs signés ; ainsi signé Anne Foucaut, Louise de Querpoisson, Soreau, procureur, Th. Jan, procureur, De Brain, procureur & Th. Soreau, commis au greffe ».

l'inventaire des papiers et tiltres du sieur et de la dame de Launay se poursuit sur plusieurs feuillets. Il en est découvert « dans l'armoire où estoit l'argenterie » « dans la grande presse qui est en la chambre » du seigneur de Launay, dans « un coffre de bois de noyer estant dans le cabinet estant au bout de ladite chambre », un « petit coffre couvert de cuivre noir » dans le même cabinet, dans une « armoire garnie d'estoife verte par devant, laquelle est à costé de la porte en entrant dans la chambre du seigneur de Launay ». Cotté et chiffré azzz

« Comme aussy est demeuré audit chasteau une espée cassée par le millieu sans toureau, cinq pistolets, un mousquet et deux fusils, le tout fort rouillé, sans les avoir inventoiez par ce qu'on nous a dit qu'ils ont esté cy devant déposés audit feu seigneur de Launay par des nouveaux conveyys de ce territoire suivant les ordres du roy pour les delivrer à ceux qui les réclameront et à ladite dame de la Chapelle ».



Nous avons reçu de Marie et Maurice Rouzeau ce texte qu'ils nous prient d'insérer :

« Dans leur livraison de l'année 2004, *Les Cahiers du Pays de Guérande* ont présenté plusieurs articles concernant l'archéologie en Presqu'île guérandaise. Deux de ces articles font référence à nos publications. Nos propos ayant été déformés, il est nécessaire de rétablir la vérité.

« p. 37, Jean-Philippe Bouvet cite nominalement M. et M. Rouzeau 2003. Il estime abusif de "parler de commerce soutenu" dans nos régions à la fin du Premier Âge du Fer. Voici la citation exacte du passage incriminé. Chacun pourra ainsi constater que la possibilité d'un "commerce" n'a jamais été évoqué.

"Au cours des ^{viii}ème et ^{viii}ème siècle de notre ère... , des contacts ont pu avoir lieu entre les peuples méditerranéens ou leurs intermédiaires et la population côtière... (Mais) quand on parle de ces échanges qui ont pu avoir lieu le long de nos côtes, il ne s'agit en aucun cas d'échanges commerciaux mais d'échanges qui se font sous forme de troc le plus souvent. Les traces matérielles (de ces échanges) peuvent paraître ténues...". (BSAHNLA, 138, 2003, p. 87).

« p. 38, Jean-Philippe Bouvet cite nominalement M. Rouzeau 2001, et estime abusif l'utilisation du terme "agglomération" pour les sites du Moulin-de-Beaulieu et du Clos-Flaubert, à la fin du Second Âge du fer. Or ce terme "agglomération" est polysémique. Il désigne toute forme d'habitat non dispersé, aussi bien une agglomération "lâche" que serrée (LAROUSSE, *Dictionnaire de la langue française*, p. 41. R. BRUNET, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, p. 21. M. DERRIAU, *Précis de géographie humaine*, p. 463). Le mot "agglomération" doit être pris dans son sens premier.

« p. 30, note 81, Jean-Claude Meuret cite également M. et M. Rouzeau, 2003 dans son étude intitulée « *Brivates Portus* ou l'improbable port antique et la bataille des érudits », M. et M. Rouzeau tiennent à faire savoir :

1 - qu'ils n'ont jamais rien écrit sur *Brivates Portus*.
2 - que le terme latin *vicus* se traduit communément par "agglomération" (F. GAFFOT, *Dictionnaire illustré latin français*).

« p. 33 et p. 35, il est également fait allusion à nos travaux.
1 - Pour corriger l'erreur de datation, nous renvoyons le lecteur à BSAHNL, 118, 1982, p. 97-98.

2 - Pour lever le doute émis concernant la métallurgie du bronze, nous renvoyons le lecteur à l'article paru dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française*, 83, 1986, p. 187-191. »

Les études publiées dans *Les Cahiers du Pays de Guérande* paraissent sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, Jean-Philippe Bouvet et Jean-Claude Meuret nous demandent d'insérer le texte suivant :

« Les auteurs, J.-P. Bouvet et J.-C. Meuret, précisent que les mots n'ont pas un sens figé. Ceux qu'ils emploient sont ceux de la recherche actuelle et les thèses qu'ils soutiennent reflètent l'état de la question aujourd'hui. Ces problématiques archéologiques font l'objet de fructueux échanges et travaux au sein de l'Unité mixte de recherche du CNRS 6566 et du Projet collectif de recherche sur les agglomérations secondaires en Bretagne et Pays de la Loire.

« Participant activement à ces deux groupes de recherche, leurs écrits sont donc fondés à être exposés aussi bien à la communauté scientifique qu'à un public plus large.

« De manière plus générale, ils pensent que l'examen et la critique des thèses en cours constituent le fondement même de la discipline archéologique et historique. Vouloir le nier reviendrait à censurer et interdire toute recherche et toute évolution de la connaissance, dont, et nous le rappelons, la finalité n'est pas d'atteindre une utopique vérité archéologique et historique. »

La Société des Amis de Guérande ayant respecté le droit de réponse de chacun, considère avoir satisfait aux désirs des auteurs.

Sommaire

Dossier : géographie du pays de Guérande

André OLIVAUX

Les marais salants de la presqu'île guérandaise : de l'hydro-système à l'anthro-système, p. 4.

Céline CHADENAS

Des oiseaux et des hommes : biogéographie salicole dans les marais guérandais, p. 18.

Cédric LOMAKINE

Connaître les bassins versants de la presqu'île guérandaise pour faire face à la pollution, p. 27.

Actualités du patrimoine

Catherine GENTRIC

Un visiteur rare à Guérande, p. 38.

Fañch POSTIC

Théodore Hersart de La Villemarqué élève au petit séminaire de Guérande (1828-1830), p. 40.

Jean-Pierre NENNIG

Du nouveau sur Marie Antoine de La Perrière, l'ingénieur qui a construit la voie ferrée de Saint-Nazaire au Croisic, p. 43.

Gildas BURON

À propos du père Budoc, p. 47.

Études et documents sur le pays de Guérande

Joël YVQUEL

Entretien : être agriculteur aujourd'hui en pays guérandais, p. 52.

Josiek LANCIEU

De l'occupation du sol dans la ville close de Guérande de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, p. 60.

Gildas BURON

Le logis du gouverneur de Guérande en 1692 (2^e partie), p. 64.

Les Cahiers du pays de Guérande

n° 45 - Année 2005-2006

Crédits photographiques et documentaires :

- **Collections particulières** : p. 1b, 63a (cl. Studio MICHAEL) ; p. 1b, 2, 3, 20, 21, 24, 25, 26, 36, 37, 38, 39, martin-pêcheur : 4 de couverture (cl. Henri GUÉNEC) ; p. 8 (cl. Charles CHOLET, n° 15 953, avec l'aimable autorisation d'Annie Roger-Chollet) ; p. 17 (cl. André OLIVAUX) ; p. 30 (cl. Cédric LOMAKINE) ; p. 43 (archives Pierre de La Condamine) ; p. 44, 45, 46 (archives Bertrand Gillard) ; p. 53, 54, 55 (cl. Lydie PENN DU) ; p. 61, 62 (cl. Josiek LANCIEU).
- **Diapothèque Musée des Marais Salants** (Batiz-sur-Mer/CAP Atlantique/Association GEVRED) : Salines Salvares, Guérande : 1^{re} de couverture, p. 63b (cl. Gildas BURON).
- **Iconothèque - photothèque Musée des Marais Salants** (*idem*) : p. 50, 51, 74.
- **Archives départementales de Loire-Atlantique** (Nantes) : p. 48, 49 (cl. François SIMON) ; p. 64-66, 68-70, 72-73, 75 (B 9069).
- **Caisse Nationale des Monuments Historiques** (Paris) : p. 67, 71 (cl. © Arch. photo Paris, MH 201 290).

Coordination éditoriale : Alain Gallicé, Gildas Buron.

Recherches et sélection iconographiques : auteurs et Gildas Buron.

Maquette : Michaele Simonin, Deborah Beaudégel-Le Pape.

Mise en page : Alain Quéré, Gildas Buron.

Imprimeur : SARL Imprimerie Le Pape - Le Croisic.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2006 - N° ISSN : 0765 - 3565.

revue éditée par la Société des Amis de Guérande



10 €